PROJET DESSERTE ALTERNATIVE SUR LES COMMUNES DE TRIGNAC ET DE MONTOIR DE BRETAGNE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PIECE N°5.1 : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

INTRODUCTION

.

En vertu des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme et L122-1 du code de l'environnement, la concertation relative à la « déserte alternative » sur les communes de Trignac et Montoir de Bretagne, a fait l'objet d'une délibération du **Bureau Communautaire en date du 15 mars 2016 (DOCUMENT N°1)** par laquelle ont été définis : les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de cette concertation, à savoir :

- information par voie de presse ou dans les magazines municipaux,
- organisation d'une réunion publique,
- organisation d'une exposition avec mise à disposition d'un registre sur le lieu de celle-ci pour recueillir les observations du public.

2 phases de concertation se sont déroulées ayant permis à chacun de s'informer et de s'exprimer sur l'opération.

La 1ère phase a fait l'objet d'un bilan par délibération du Bureau Communautaire en date du 6 novembre 2018. Cette 1ère phase relate les réunions publiques organisée pour informer la population ainsi que les informations parues dans la presse et diverses publications. **(DOCUMENT N°2)**

La Seconde phase à fait l'objet d'un bilan par délibération du bureau Communautaire en date du 28 janvier 2020. Cette 2ème phase a consisté en une exposition qui s'est tenue sur les communes de Trignac et Montoir. Des registres étaient mis à disposition du public pour recueillir les observations. **(DOCUMENT N° 3)**

PROJET DESSERTE ALTERNATIVE SUR LES COMMUNES DE TRIGNAC ET DE MONTOIR DE BRETAGNE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

DOCUMENT N°1 :

DELIBERATION DU 15 MARS 2016 : OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PROJET ET MODALITES DE CONCERTATION

REÇU EN PREFECTURE
Le 16 mars 2016
VIA DOTELEC - S2LOW
044-244400644-20160216-D20160003910-DE

2016 /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 15 Mars 2016

EXTRAIT N° 2016.00039 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

- en exercice : 17
- présents : 14
- représentés : 1

Date de convocation :
Mercredi 9 Mars 2016

Secrétaire de séance :
M. Arnout

L'an deux mille seize, le quinze mars à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérome DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. David SAMZUN (Président) , Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)

Absents excusés :
BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Desserte alternative - Territoires des communes de Trignac et Montoir de Bretagne - Approbation des objectifs et modalités de concertation

2016 /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 15 Mars 2016

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Desserte alternative - Territoires des communes de Trignac et Montoir de Bretagne - Approbation des objectifs et modalités de concertation

---

Eric PROVOST, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de mesurer les potentialités de renouvellement urbain sur le centre bourg de Trignac, la CARENE et la Commune de Trignac ont engagé des études préalables en 2010.
Ces études ont confirmé les difficultés d'évolution de ce centre bourg face à la circulation de plus en plus intensive de poids lourds transitant vers les zones d'activités (Logistiport / Les Forges / Altitude) situées au sud immédiat du bourg de Trignac. Cette situation perdure depuis l'abandon par l'Etat du désenclavement de ces zones à partir de l'échangeur de Certé et dont la mise en service était prévue en 1996–1997. Les nuisances qui résultent de l'absence de desserte industrielle pour la zone Altitude qui n'ont cessé de se développer depuis, concernent également le quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne qui subit un trafic poids lourds intense sur les rues Henri Gauthier et Saint Exupéry (autre « porte d'entrée » de ces Zones d'Activités enclavées).

Des comptages ont permis de mesurer ces nuisances pour ces deux quartiers.
Les trafics Poids Lourds (PL) générés par la zone d'activité sont de l'ordre de 500 PL/jour.

Le développement et le renouvellement des quartiers du centre bourg de Trignac et de Bellevue sont donc conditionnés à la question d'une nouvelle desserte viaire pour désenclaver les zones industrielles et artisanales situées au Sud du centre de Trignac.

Outre les enjeux de tranquillité publique et de qualité de vie que cette opération pourra apporter aux habitants, les deux communes doivent pouvoir poursuivre leur développement urbain et démographique qui sera, pour les années à venir, fortement concentré sur leurs espaces urbains déjà constitués.

La pacification des flux constitue une condition indispensable à la réussite de ces démarches de renouvellement urbain au plus proche des équipements, des réseaux de transport, des commerces et services ou des réseaux techniques déjà existants. Il convient également de mettre en perspective ces projets avec nos objectifs de limitation des extensions urbaines, consommatrices d'espaces naturels et agricoles.

Ce constat étant unanime, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'une desserte alternative. Plusieurs scénarios ayant été expertisés celui dit du « Pré Neuf » est apparu *in fine* le plus crédible et le plus réaliste. Il repose sur la création d'une nouvelle voie à partir de l'échangeur de Montoir de Bretagne et longeant la voie ferrée Nantes/Le Croisic. Considérant la complexité du projet et du site, il est apparu indispensable d'expertiser plus avant ce scénario afin de pouvoir le crédibiliser et alimenter sérieusement les échanges.

Cette faisabilité est confiée à un groupement de bureaux d'études. L'étude engagée doit permettre d'établir un diagnostic précis du faisceau retenu, dans un contexte environnemental très sensible, d'étudier des variantes de raccordement dans le faisceau retenu et de produire un niveau AVP pour la solution retenue ainsi *qu'in fine* l'étude d'impact et le dossier loi sur l'eau correspondant.

Ces études sont engagées en partenariat avec un certain nombre d'acteurs dont les industriels, les agriculteurs, les concessionnaires qui inter-agissent dans cette zone et un certain nombre de réunions tant techniques que publiques ont été menées.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et suivants,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L122-1,
il est proposé de mener une concertation préalable à la définition de cette future desserte alternative associant à l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le Bureau communautaire est invité à délibérer sur les objectifs poursuivis explicités ci-dessus et sur les modalités de concertation à mettre en œuvre en lien avec les communes de Trignac et Montoir de Bretagne.

Aussi, il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- information par voie de presse ou de magazines municipaux,
- organisation d'une réunion publique à Trignac et / ou à Montoir de Bretagne (une réunion conjointe pourra le cas échéant être envisagée)
- organisation d'une exposition avec mise à disposition d'un registre sur le lieu de celle-ci pour recueillir les observations du public disponible de façon itinérante en Mairie de chacune des communes (ou tout autre lieu que les communes jugeront plus approprié).

Après en avoir délibéré, je vous propose, mes Chers Collègues :

- d'approuver les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement tel qu'explicités,

- d'approuver les modalités de concertation préalable à la définition de cette future desserte alternative sur les territoires des communes de Trignac et de Montoir de Bretagne,

- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les initiatives nécessaires en ce sens.

Le Président,
David SAMZUN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

PROJET DESSERTE ALTERNATIVE SUR LES COMMUNES DE TRIGNAC ET DE MONTOIR DE BRETAGNE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

DOCUMENT N°2 :

DELIBERATION DU 6 NOVEMBRE 2018

BILAN DE LA 1ERE PHASE DE CONCERTATION

2018 /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 6 Novembre 2018

EXTRAIT N° 2018.00291 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

- en exercice : 17
- présents : 14
- représentés : 1

Date de convocation :
30 Octobre 2018

Secrétaire de séance :
Jérôme DHOLLAND

L'an deux mille dix-huit, le six novembre à 14 heures 00, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :
BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE
DONGES : M. François CHENEAU
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT
TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND

Absents excusés :
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne - Bilan de la concertation - Approbation

2018 /

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 6 Novembre 2018

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne - Bilan de la concertation - Approbation

---

Eric PROVOST, Vice-président,

Expose,

A l'occasion de la délibération précédente, le Bureau communautaire a approuvé le pré-programme ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de la desserte alternative « Route du Pré-Neuf »sur le territoire des communes de Montoir de Bretagne et de Trignac.
La présente délibération a pour objet la présentation et l'approbation du bilan de la concertation préalable à l'aménagement de cette infrastructure routière.
Par délibération du 4 février 2014, le Bureau communautaire de la CARENE a délibéré pour engager les études nécessaires afin de vérifier la faisabilité technique et environnementale d'une desserte des zones artisanales et industrielles situées entre le centre bourg de Trignac et le quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne. Cette première étape a permis à la CARENE de mener un processus d'expertises, d'études permettant de fiabiliser la démarche.
Par délibération du 21 mars 2017, le Conseil communautaire a délibéré afin de déclarer la création de cette desserte alternative, d'intérêt communautaire.

Le Bureau communautaire a décidé, par délibération du 15 mars 2016, d'ouvrir, conformément aux dispositions de l'article L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme et de l'article L122-1 du Code de l'environnement, une concertation préalable.

Pour rappel, les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- Permettre le renouvellement du centre-bourg de Trignac et du quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne qui est aujourd'hui bloqué compte tenu des importants flux routiers Poids lourds et des nuisances associées.
  Cette politique volontariste de renouvellement urbain fait partie des objectifs mis en avant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de la CARENE, dont les orientations générales ont été débattues par le Conseil communautaire le 3 octobre 2017.
  Les opérations de renouvellement urbain permettront d'optimiser le foncier existant en centre-ville ce qui participera à la limitation l'extension urbaine et du mitage.

- Permettre la sécurisation de tous flux piétons et cycles qui sont nombreux dans le centre-ville de Trignac et Bellevue, compte tenu de la présence d'équipements scolaires (école Albert Vincon – rue Henri Gautier à Montoir de Bretagne par exemple), d'équipements sportifs, de centralités administratives, de lieux culturels.

- Permettre le désenclavement des zones d'activités Altitude et Logistiport, ce qui contribuera à terme à :
  - Favoriser le développement de ces zones qui bénéficient d'une proximité géographique avec les sites industrialo-portuaires de Saint-Nazaire et Montoir de Bretagne.
  - Optimiser le foncier existant de ces zones d'activités pour ne pas avoir à regarder au-delà des zones d'ores et déjà urbanisées pour trouver de nouvelles surfaces a vocation économique.
  - Proposer un accès routier aux zones d'activité performant, qui permettra des déplacements sécurisés pour tous les usagers : poids lourds, véhicules légers et engins agricoles.

La nouvelle voie offrira un parcours fonctionnel, lisible et rapide pour tous vers les zones d'activités de Trignac.
Les rues des secteurs habités aujourd'hui empruntées connaitront une réduction significative de leur trafic qui se traduira par une diminution des nuisances et un gain en sécurité pour les riverains.

- Prendre en compte les enjeux environnementaux associés au territoire traverse (zones humides, faune, milieu hydrographique,…) et proposer un aménagement qui minimise au maximum les impacts sur le milieu naturel.

Les modalités de la concertation qui ont été prévues sont les suivantes :

- information par voie de presse ou de magazines municipaux,
- organisation d'une réunion publique à Trignac et / ou à Montoir de Bretagne,
- organisation d'une exposition avec mise à disposition d'un registre sur le lieu de celle-ci pour recueillir les observations du public disponible de façon itinérante en Mairie de chacune des communes.

D'une manière générale, la concertation s'est déroulée avec les habitants et toutes les personnes concernées (aménageurs, industriels, concessionnaires, agriculteurs,…) pendant toute la durée de l'élaboration des études préliminaires. Les objectifs de cette concertation étaient d'informer l'ensemble des personnes concernées et de recueillir leurs avis sur ce projet.

Conformément à la délibération susvisée, les modalités suivantes ont été mises en œuvre :

- 2 réunions publiques ont été organisées les 22 janvier 2016 et 6 juillet 2017 en mairie de Montoir de Bretagne.
- L'information sous diverses formes est retracée dans le rapport du bilan de la concertation
- D'autres publications en date d'avril 2017 et d'avril 2018 (Ouest France) sont venues compléter l'information du public sur le contenu et les objectifs de l'aménagement.
- Les « études préliminaires » qui ont été présentées ne constituent pas un état de projet totalement arrêté puisque se seront les études opérationnelles qui viendront définitivement préciser dans le détail l'opération et les modalités précises d'aménagement. Néanmoins le niveau des études et le programme des travaux qui en découlent apportent un niveau de précision qui a permis au public de prendre connaissance du projet avec suffisamment de détails pour apprécier concrètement les futures réalisations et les solutions que le projet pourra apporter.

En parallèle de la phase de concertation réglementaire, l'organisation de rencontres réunissant professionnels agricoles (dont représentant de LAGRENE (association regroupant Les Agriculteurs de la Region Nazairienne et de l'Estuaire), industriels, concessionnaires réseaux, services de l'Etat ont permis de répondre à des questions spécifiques :

- l'intégration de la dimension biodiversité et zones humides,
- l'intégration des contraintes réseaux,
- l'accompagnement et la pérennisation de l'activité agricole,
- l'intégration des attentes fonctionnelles des entreprises concernant la future voierie (gabarit, girations…) – objectif : un projet de voierie adapté aux besoins et volumes capacitaires des industriels de la zone Altitude.

Les délais d'études ont été particulièrement longs (plus de cinq années) du fait des multiples contraintes rencontrées pour l'aménagement de ce site et celles liées aux questions foncières : négociations amiables, … de fait, la population a eu largement le temps de s'informer sur le projet, en dehors des réunions publiques prévues à cet effet et de s'exprimer sur le projet.

Globalement, cette concertation aura permis d'expliciter les objectifs poursuivis par la CARENE et les communes de Montoir-de-Bretagne et de Trignac dans la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure routière au service d'une politique globale et cohérente de développement économique, de développement de l'habitat et d'attractivité urbaine.

Il a cependant été décidé d'attendre le stade des études de projet (stade PRO) pour informer la population au travers d'une exposition et d'une nouvelle réunion publique sur un projet de desserte stabilisé techniquement, dans sa géométrie, son dimensionnement et son calendrier. En effet, la complexité technique du projet d'aménagement et les différentes contraintes présentes sur le site conduisent à une certaine variabilité de choix en termes de modalités constructives. Le projet nécessite ainsi une étape importante de mise au point technique afin de fiabiliser le faisceau, la géométrie de la voie et de son gabarit. Or cette étape n'interviendra qu'au stade des études de projet (PRO). La démarche de concertation et l'information du public seront donc bien poursuivies dans les phases ultérieures du projet, au-delà de la procédure enclenchée de DUP afin d'être conforme aux modalités indiquées dans les délibérations des Bureaux communautaires du 15 mars 2016.
Cette délibération tire donc le bilan de la concertation réglementaire, formelle, bien que le public soit toujours concerté par la suite du projet.

Le bilan de la concertation figure dans le rapport ci-joint.

Ainsi, de cette concertation, on retiendra que le projet a été conçu en prenant en compte les attentes et les propositions exprimées par le partenaires techniques et par le public, qu'il a été compris, accepté et maintenant largement soutenu dans son principe. Ce projet est fortement souhaité par la population et plus particulièrement les riverains. Il est également très attendu par les entreprises de la zone d'activité. D'ores et déjà il apparaît un consensus et une véritable demande sur le fait d'engager ce projet.

La nécessité d'aménager une partie des terrains du Pré-Neuf sur les communes de Trignac et de Montoir de Bretagne pour y réaliser l'opération d'aménagement de la desserte alternative est donc confortée.

Considérant le dossier complet du bilan de la concertation préalable et ses annexes, mis à la disposition des conseillers communautaires au siège de la CARENE, service des Assemblées, à compter du 30/10/18.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- approuve le bilan de la concertation préalable à la réalisation de la desserte alternative – « Route du Pré-Neuf » sur le territoire des communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne, annexé à la présente délibération,
- approuve les modalités suivantes de communication du bilan de la concertation :
  - Le dossier complet du bilan sera tenu à la disposition du public :
    - sur le site internet de la CARENE et des communes de Trignac et de Montoir de Bretagne pendant 2 mois à compter du 15/11/2018
    - au siège de la CARENE et en mairie de de Trignac et de Montoir de Bretagne pendant 1 mois à partir du 15/11/2018
  - Une information sera donnée par voie de presse sur ces mises à disposition auprès du grand public.
- autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
David SAMZUN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

PREAMBULE

La CARENE -Saint-Nazaire Agglomération, en lien avec toutes les communes la composant, mène une politique volontariste de développement de son territoire afin de maintenir et renforcer son attractivité, de favoriser la création d'emplois et l'implantation d'entreprises

Afin de mesurer les potentialités de renouvellement urbain sur le centre bourg de Trignac, la CARENE et la Commune de Trignac ont engagé des études préliminaires en 2010. Ces études ont confirmé les difficultés d'évolution de ce centre bourg face à la circulation de plus en plus intensive de poids lourds transitant vers les zones d'activités (Logistiport / Les Forges / Altitude) situées au sud immédiat du bourg de Trignac.
Les nuisances qui résultent de l'absence de desserte industrielle pour la zone Altitude n'ont cessé de se développer depuis, concernent également le quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne qui subit un trafic poids lourds intense sur les rues Henri Gauthier et Saint Exupéry (autre « porte d'entrée » de ces Zones d'Activités enclavées).

La pacification des flux constitue une condition indispensable à la réussite des démarches de renouvellement urbain des quartiers du centre bourg de Trignac et de Bellevue au plus proche des équipements, des réseaux de transport, des commerces et services ou des réseaux techniques déjà existants. Il convient également de mettre en perspective ces projets avec les objectifs de limitation des extensions urbaines, consommatrices d'espaces naturels et agricoles.

Ce constat étant unanime, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'une desserte alternative.
Différents scénarios et variantes ont été expertisés finement selon leurs faisabilités techniques, environnementales et économiques. De cette analyse, le scénario dit du « Pré Neuf » est apparu *in fine* comme le plus crédible et le plus réaliste. Il repose sur la création d'une nouvelle voie à partir de l'échangeur de Montoir de Bretagne et longeant la voie ferrée Nantes/Le Croisic. L'analyse de sa faisabilité a été confiée à un groupement de bureaux d'études.

L'étude engagée a permis d'établir un diagnostic précis du faisceau retenu, dans un contexte environnemental très sensible, d'étudier des variantes de raccordement dans le faisceau retenu et de produire un niveau AVP pour la solution retenue ainsi qu'in fine l'étude d'impact valant dossier loi sur l'eau correspondant.

En vertu des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme et L122-1 du code de l'environnement, il a été proposé de mener une concertation préalable à la définition de cette future desserte alternative. Les modalités de cette concertation, non définies sur le plan réglementaire, ont été fixées par délibération du **Bureau communautaire du 15 mars 2016**, à savoir :

- information par voie de presse ou dans les magazines municipaux,
- organisation d'une réunion publique,
- organisation d'une exposition avec mise à disposition d'un registre sur le lieu de celle-ci pour recueillir les observations du public.

Une première phase de concertation a ainsi été mise en œuvre ayant permis à chacun de s'informer et de s'exprimer sur l'opération. Il est ici important de signaler qu'une large communication avait été d'ores et déjà engagée en amont, en témoigne la conférence de presse du 26 janvier 2015, portant à la fois sur les travaux de sécurisation et renforcement en eau potable et sur la zone Altitude : desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir de Bretagne.

A. LES ETAPES DE LA CONCERTATION

Au-delà des aspects formels qui seront développés ci-après, il convient de rappeler que la démarche de concertation s'est développée tout au long des études préliminaires. En effet, ces études se sont engagées en partenariat avec un certain nombre d'acteurs dont les industriels, les agriculteurs, les concessionnaires qui inter-agissent dans cette zone et plusieurs réunions tant techniques que publiques ont été menées, avec pour principaux temps forts :

- des ateliers de travail ou comité technique élargi mis en place dès 2014 réunissant professionnels agricoles (dont représentant de LAGRENE (association regroupant Les Agriculteurs de la Region Nazairienne et de l'Estuaire), industriels, concessionnaires réseaux, services de l'Etat, ont rendu le travail autour des études de faisabilités le plus collaboratif possible
- Le projet a fait l'objet de nombreux échanges avec les agriculteurs du site. Un atelier spécifique « agriculture » a été réalisé sur site en juin 2015 en présence de la CARENE, des exploitants et de CERAMIDE.
- Les industriels (dont IDEA Groupe) et les aménageurs de la zone Altitude ont également été fortement mobilisés sur les phases préalables au projet, pour évoquer leur besoin en termes de desserte.

- Enfin, des rendez-vous et réunions spécifiques se sont tenus depuis mai 2016 avec les propriétaires et exploitants du site dans le cadre de la préparation de la maîtrise foncière et en vue d'affiner les éléments de diagnostic et d'état des lieux préalablement à la mise en œuvre du projet.
  Des accords amiables ont ainsi été obtenus pour l'ensemble du parcellaire privé. Seules 2 parcelles : ZY n°47 et ZY n°293, représentant une superficie de 5 040m², nécessitent aujourd'hui la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation en raison de successions restées vacantes.

Dans le cadre des modalités de concertation fixées par le conseil communautaire, les actions suivantes ont pu être conduites :

_Articles publiés par voie de presse et réunions publiques:

A. Couverture de la Conférence de presse du 26 janvier 2015

Ouest France du 28/01/2015
Presse Océan du 28/01/2015
L'Echo de la presqu'ile du 06/02/2015

B. Articles relatant la réunion avec le collectif de défense de Bellevue du 21 janvier 2016

L'Echo de la presqu'ile du 29/01/2016
Presse Océan du 29/01/2016
Ouest-France du 30/01/2016

La réunion s'est tenue en Mairie de Montoir de Bretagne. Celle-ci avait pour objet de faire le point sur le projet de déviation « Altitude Bellevue ». Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- Diagnostic – sensibilité environnementale et agricole
- Diagnostic, étude et comparaison des variantes (coupe est/ouest du fuseau des moindres contraintes, résultats de la campagne géotechnique, morphologie de la voie attendue)
- Présentation des mesures compensatoires
- Cout et calendrier d'objectifs

Outre les techniciens et les élus de Montoir de Bretagne et de la CARENE, une soixantaine de personnes du collectif de défense de Bellevue étaient présentes.

C. Articles généralistes expliquant ou en lien avec le projet

Ouest-France du 03/04/2017
Presse Océan du 11/11/2017
L'Echo de la presqu'ile du 17 /11/2017
Ouest France du 16/04/2018

Articles en lien avec la réunion publique du 14 avril 2016 sur le projet de sécurisation de la Rue Henri Gaultier à Montoir de Bretagne :
Ouest-France du 16/04/2016
Presse Océan du 16/04/2016

D. Articles annonçant et relatant la réunion publique du 6 juillet 2018

Ouest-France du 05/07/2018
Presse Océan du 06/07/2018
Ouest France du 09/07/2018
Presse Océan du 10/07/2018
L'Echo de la presqu'ile du 13/07/2018

La réunion publique s'est tenue à la Salle Jean Moulin à Montoir de Bretagne. Celle-ci avait pour objectif d'informer les habitants du quartier de Bellevue sur les travaux d'aménagement à venir des rues Henri-Gauthier et Ernest-Renan, dans la continuité de l'opération réalisée face à l'école Albert-Vinçon, et de faire le lien avec la future desserte alternative.
Outre les techniciens et les élus de Montoir de Bretagne et de la CARENE, une quarantaine de personnes étaient présentes.

Le public a obtenu des réponses à ses questions sur les travaux liés à la déviation du quartier de Bellevue. L'essentiel des échanges a porté sur des éléments de calendriers.

E. LE BILAN DE LA CONCERTATION

Depuis le 15 mars 2016 et jusqu'à la saisine du préfet, un certain nombre de mesures envisagées pour la concertation préalable à l'aménagement de la desserte alternative entre Trignac et Montoir de Bretagne a ainsi été engagé.
Ce projet, identifié depuis de longues années par l'ensemble des partenaires, est largement soutenu et attendu par la population locale des communes concernées de Trignac et Montoir de Bretagne. Le nombre de participants aux différentes réunions organisées en témoigne, ainsi que les différentes interpellations formalisées par les collectifs d'habitants concernant l'avancement du projet.
En parallèle de la phase de concertation réglementaire, l'organisation de rencontres réunissant professionnels agricoles (dont représentant de LAGRENE (association regroupant Les Agriculteurs de la Region Nazairienne et de l'Estuaire), industriels, concessionnaires réseaux, services de l'Etat ont permis de répondre à des questions spécifiques:

- l'intégration de la dimension biodiversité et zones humides
- l'intégration des contraintes réseaux,
- l'accompagnement et la pérennisation de l'activité agricole
- l'intégration des attentes fonctionnelles des entreprises concernant la future voierie (gabarit, girations…) – objectif : un projet de voierie adapté aux besoins et volumes capacitaires des industriels de la zone Altitude.

Les délais d'études ont été particulièrement longs (plus de cinq années) du fait des multiples contraintes rencontrées pour l'aménagement de ce site et celles liées aux questions foncières : négociations amiables, …
De fait, la population a eu largement le temps de s'informer sur le projet, en dehors des réunions publiques prévues à cet effet et de s'exprimer sur le projet.
Cette phase de concertation a permis de faire ressortir des points de vigilance qu'il conviendra de bien prendre en compte dans la phase opérationnelle du projet :

- Veiller à la pérennité de l'activité agricole
- Construire un projet de compensation ambitieux

Le présent bilan de la concertation n'est cependant tiré qu'à titre partiel. En effet, la complexité technique du projet d'aménagement et les différentes contraintes présentes sur le site conduisent à une certaine variabilité de choix en termes de modalités constructives. Le projet nécessite ainsi une étape importante de mise au point technique afin de fiabiliser le faisceau, la géométrie de la voie et de son gabarit. Or cette étape n'interviendra qu'au stade des études de projet (PRO). La collectivité a donc souhaité attendre cette étape du projet pour informer la population au travers d'une exposition et d'une nouvelle réunion publique sur un projet de desserte stabilisé techniquement, dans sa géométrie, son dimensionnement et son calendrier. *Figure ainsi en annexe de ce dossier pour information, les projets de panneaux travaillés par la CARENE, qui seront complétés et stabilisés avec les données des études de projet.*
La démarche de concertation et l'information du public seront donc bien poursuivies dans les phases ultérieures du projet, au-delà de la procédure enclenchée de DUP afin d'être le plus précis possible dans la définition du projet porté à la concertation (gabarit définitif, emprises foncières utiles et emprises foncières résiduelles, systèmes de traitement et de gestion des eaux pluviales, localisation et fonctionnement des connecteurs…) et assurer une parfaite conformité avec les modalités indiquées par la délibération du Bureau communautaire du 15 mars 2016.

Cette concertation permet ainsi de confirmer que le projet a été conçu en prenant en compte les attentes et les propositions exprimées par les partenaires techniques et par le public, qu'il a été compris, accepté et maintenant très largement soutenu dans son principe. Ce projet est fortement souhaité par la population et plus particulièrement les riverains. Il est également très attendu par les entreprises de la zone d'activité. D'ores et déjà il apparaît un consensus et une véritable demande sur le fait d'engager ce projet.

La nécessité d'aménager une partie des terrains du Pré- Neuf sur les communes de Trignac et de Montoir de Bretagne pour y réaliser l'opération d'aménagement de la desserte alternative est donc confortée.

Zone altitude :
Desserte alternative pour les communes de Trignac et Montoir de Bretagne

Liaison Nantes Métropole -La CARENE- CAP Atlantique
Sécurisation et renforcement de l'alimentation en eau potable

Conférence de Presse – Lundi 26 Janvier 2015

Face à l'augmentation du trafic de poids lourds en traversée du bourg de Trignac et du quartier de Bellevue à Montoir, les riverains et les élus des communes de Montoir de Bretagne et de Trignac se sont mobilisés à de nombreuses reprises pour qu'une solution alternative soit trouvée. Il s'agit de permettre à la fois la desserte de la zone altitude et limiter les nuisances liées à la circulation des poids lourds.

Plusieurs études et démarches ont été menées par les services de l'Etat, dans les années 90 et 2000, mais n'ont pu aboutir.

Fin 2011, une nouvelle mobilisation générale relayée M Le Sous Préfet, a relancé la recherche d'autres solutions alternatives.

Dans le cadre d'une étude menée en 2013 sur l'évolution du centre bourg de Trignac. La desserte des zones artisanales et industrielles situées entre ce bourg et le quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne a été réinterrogée, du fait de l'impossibilité de réaliser la desserte envisagée initialement à partir de l'échangeur de Certé. Les études ont été engagées à l'été 2014 par la CARENE pour accompagner les deux communes afin de mieux cerner les enjeux techniques, environnementaux et financiers d'un tel projet de desserte sur le site du Pré Neuf, le long de la voie ferrée. Elles se poursuivent en 2015 pour aboutir à la définition d'un scénario plus abouti.

Par ailleurs, le réseau d'eau potable desservant les territoires de CAP Atlantique et de la CARENE, datant de 1955, était devenu très vulnérable. Il devenait urgent de sécuriser l'alimentation en eau potable de tout l'ouest du département. C'est la raison pour laquelle, a été engagée le projet de sécurisation et rencorcement de l'alimentation en eau potable entre Nantes Métropole- la CARENE et Cap Atlantique.
Compte tenu de la complexité de sa mise en oeuvre, le projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Sur la portion ouest allant de Vigneux de Bretagne à La Baule, le projet est porté par la CARENE. Il concerne 800 parcelles et 1500 propriétaires. L'enquête publique a été réalisée en 2014 et l'ensemble des marchés étant attribués, les travaux devraient débuter localement en juillet 2015.

Ces deux projets, bien que situés à proximité, ont des caractéristiques très différentes et des contraintes techniques de mise en œuvre spécifiques qui ne permettent pas d'envisager une superposition ou une mutualisation des espaces nécessaires à leur réalisation.

DIAGNOSTIC
RESEAUX AERIENS / ENTERRES

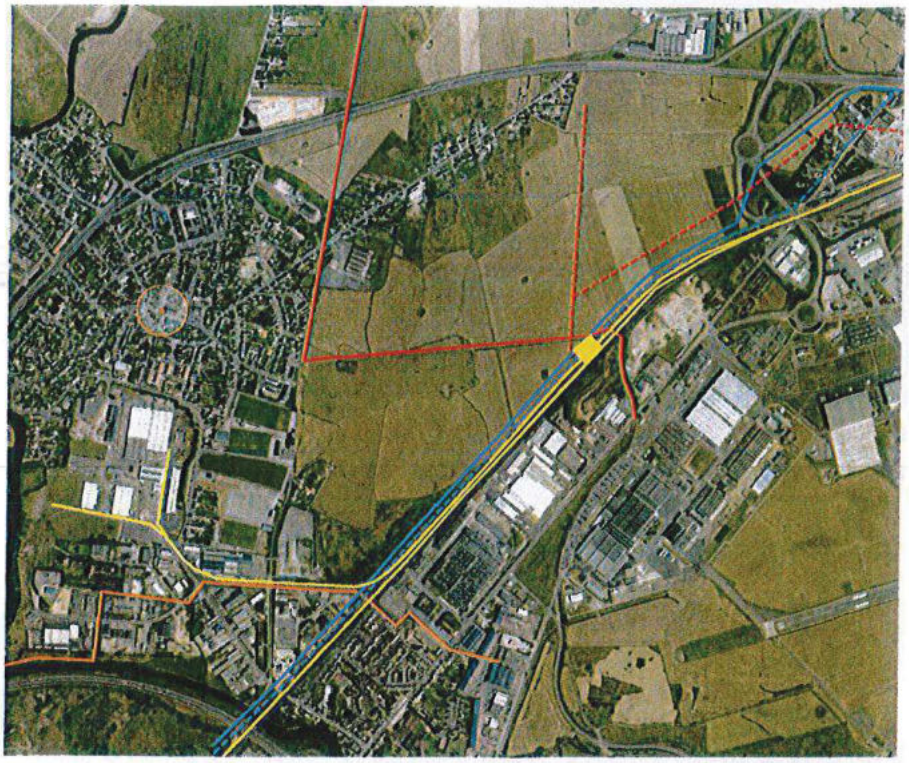

Canalisation de transport de gaz - GrT
Canalisation de transport d'eau abandonnée à terme - CARENE
Canalisation de transport d'eau (projet en cours) - CARENE
Voie ferrée – Réseau de signalisation - RFF
Réseau de transport d'électricité aérien - RTE
Réseau de transport d'électricité souterrain - RTE

DIAGNOSTIC
TRAFICS PL ET VL INITIAUX

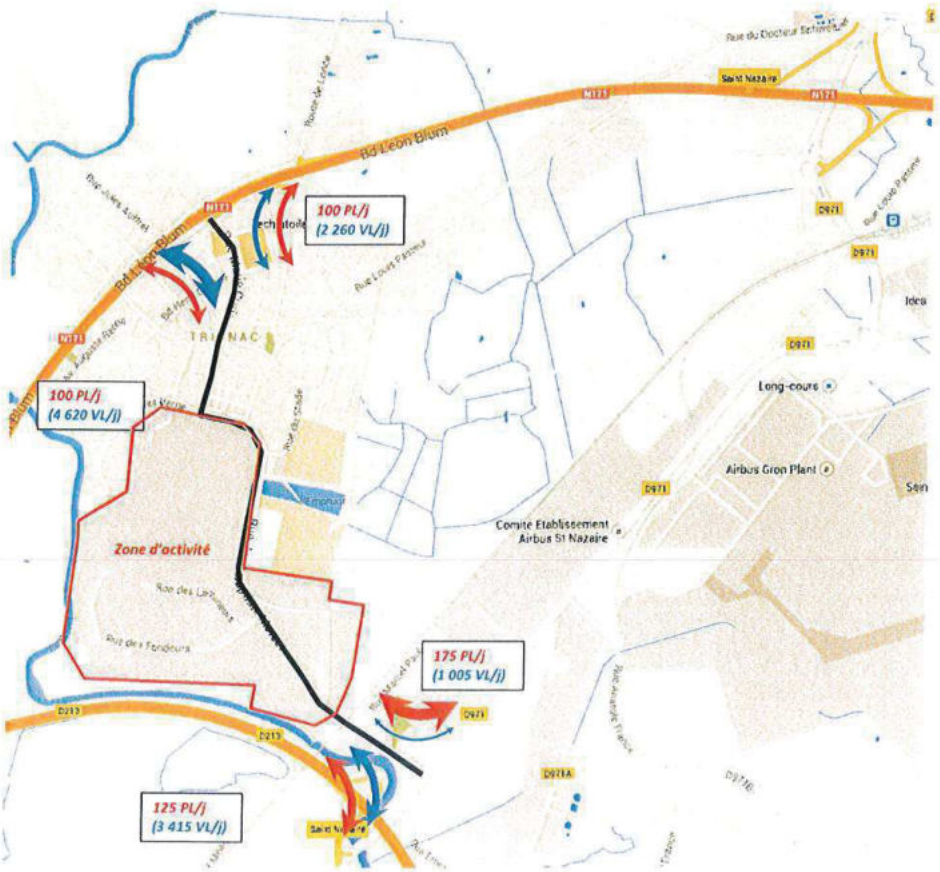

Source : données Etude trafic Géodice – Octobre 2013

La rue Jean Baptiste Marcet, en cœur de zone d'activités connait un trafic de 11 800 véh/j dans les deux sens dont 4,2% de PL.

Les mouvements PL s'éclatent selon : 2 flux équivalents vers le Nord (100/100/Est/Ouest RN 171) et 1 flux vers le Sud plus important (300/500)

Les flux VL se décomposent presque à l'inverse : 70% entre ZA et RN 171 et 30% entre ZA et Bellevue.

DIAGNOSTIC

TRAFICS POIDS LOURS (PL) ET VEHICULES LEGERS (VL) ACTUELS

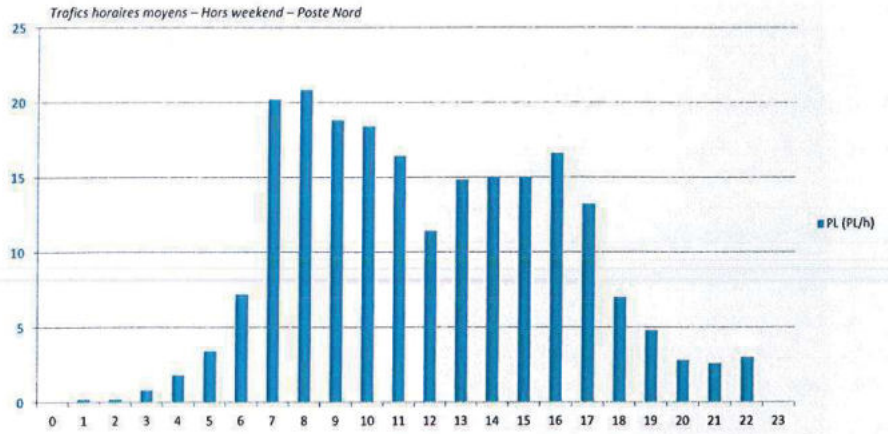

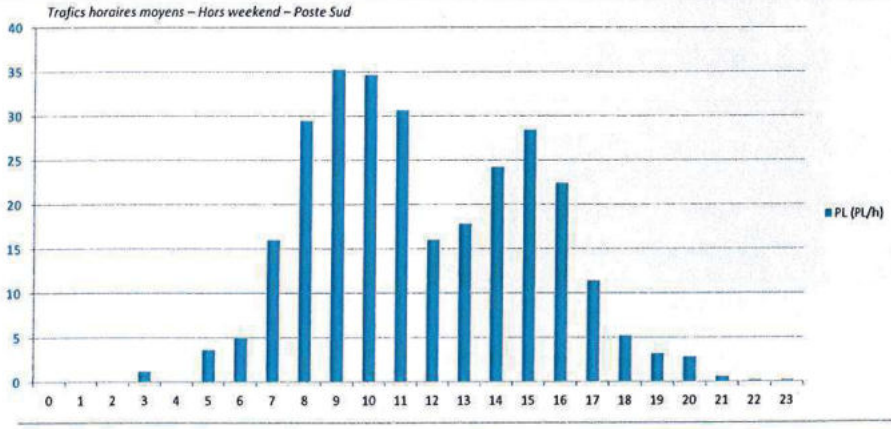

Les trafics Poids Lourds (PL) générés par la zone d'activité sont aujourd'hui très importants, de l'ordre de 500 PL/jour.

Dans le bourg de Trignac, le trafic moyen journalier est d'un PL toutes les 3min45.

Dans le bourg de Bellevue, le trafic moyen journalier est d'un PL toutes les 2min25.

La création de la voie redirigera l'ensemble de ces flux PL et permettra la suppression des nuisances induites.

Source : données Etude trafic Géodice – Octobre 2013

Zone Altitude : Impact/population et entreprises

Trignac

Population totale = 7500 habitants ; **1/3 pour le centre bourg, soit 2500 habitants**

Dans le bourg de Trignac : 1 PL toutes les 3min 45

Sur les zones industrialo-artisanales de Trignac = une 40aine d'entreprises sur une 50aine d'hectares

Avec la desserte, c'est encore entre 15 et 20 hectares que l'on pourrait optimiser à proximité immédiate des grands sites industriels

Montoir. Quartier Bellevue

Population Bellevue : **850 hab env.**

Dans le quartier de Bellevue : 1 PL toutes les 2min 45

Désenclavement Zone Altitude :
Impact solution avec réseau d'eau et sans réseau d'eau /zones agricoles et zones humides (secteur Pré neuf)

Surface agricole totale : 100 ha

	Surface agricole impactée	Surface zone humide impactée
Projet initial	3,60 ha	3,70 ha
Solution «sans réseau»	2,10 ha	1,70 ha
Différence entre les 2 solutions en ha	**1,50 ha**	**2,00 ha**
Différence entre les 2 solutions en %	41,70%	54,10%
Différence en %/ total surface du Pré Neuf	1,50%	/

Ouest-France, 28 janvier 2015

Montoir-de-Bretagne

A Bellevue : l'opération de sécurisation en cours d'étude

C'est le long de cette voie ferrée et en bordure de la zone du Pré neuf que doivent être effectuées la pose de la canalisation d'eau potable et la réalisation de la desserte de la zone Altitude.

Le projet de desserte de la zone altitude de Trignac et de contournement de Bellevue vient de faire l'objet d'une nouvelle information ce lundi en mairie. **« Nous avons souhaité ce nouveau rendez-vous qui nous semble nécessaire tant du côté des élus que des riverains pour une meilleure compréhension de ce dossier un peu compliqué »**, a déclaré Michèle Lemaître, maire.

Depuis de nombreuses années, on s'est en effet mobilisé pour qu'une solution alternative soit trouvée pour limiter les nuisances liées à la circulation de poids lourds dans Bellevue. Mais c'est véritablement à l'été 2014 que des études ont été engagées par la Carène pour accompagner les deux communes afin de mieux cerner les enjeux techniques, environnementaux et financiers de ce projet sur le site du Pré Neuf, le long de la voie ferrée.

C'est aussi sur ce site que doit passer l'un des tronçons de la canalisation d'eau potable reliant Vigneux-de-Bretagne à La Baule. **« C'est un très gros chantier de 45 millions d'euros portés par la Carène qui va impacter ce secteur. Bien que situés à proximité, ces deux projets ont des caractéristiques très différentes et des contraintes techniques de mise en œuvre spécifiques qui ne permettent pas d'envisager une superposition ou une mutualisation des espaces nécessaires à sa réalisation »**, a expliqué François Chéneau, vice-président de la Carène et co-rapporteur des grands services publics et distribution d'eau potable.

Des études en cours

« On regarde l'ensemble des éléments existants et procédons à une observation de la flore en phase avec la législation sur cette zone protégée », ont indiqué Valérie Texier et Emmanuel Rolland, respectivement en charge de l'aménagement opérationnel de la Carène et de la maîtrise d'œuvre de la desserte. Les études en cours devraient permettre d'établir un premier diagnostic fonctionnel. **« On a enclenché la phase de tracé, une étude géotechnique est lancée en ce moment ».**

Pour la Carène, il y a nécessité de faire une étude solide, de ne pas déstabiliser la canalisation posée en pleine terre et de limiter l'emprise de la desserte sur cette zone. D'ici l'été, on devrait aboutir à la définition d'un scénario plus abouti. **« Quant au démarrage des travaux, cinq ans est l'hypothèse de base, un objectif ambitieux mais on est sur ce schéma. On est habitué à ce que l'environnement prime »**, concluent les différents acteurs.

Ville de Saint-Nazaire - Archives municipales/Ressources documentaires - Reproduction interdite.

MAIRIE DE SAINT-NAZAIRE
Archives Municipales Ressources Documentaires
(L.-Atl.)

MONTOIR-DE-BRETAGNE. Une étude sur la déviation de Bellevue est en cours

La route est encore longue

La Carene a repris le dossier de déviation de Bellevue. Si le projet se fait ce ne sera pas avant plusieurs années.

Avec la nouvelle canalisation du réseau d'eau potable venant de Campbon pour desservir la Carene et Cap Atlantique, qui va être posée sur site du Pré-Neuf, les élus de Montoir-de-Bretagne et Trignac pensaient logiquement profiter de ces travaux pour réaliser la déviation.

Pas question de faire rouler des voitures au-dessus de la canalisation

« Sa mise en œuvre débutera au printemps. La canalisation simplement enterrée, pour ne pas nuire à l'environnement, et ne pourra pas supporter une voie de circulation » indique François Cheneau, vice-président de la Carene et rapporteur du service de distribution en eau.

Il y a un siècle, une ancienne voie ferrée rejoignait Montoir à Trignac, pourquoi ne pas l'utiliser ? *« Ce n'est pas si simple. Il y a de nombreuses contraintes. Il faut tenir compte de l'emprise sur les terres agricoles, des règles d'environnement. Notre étude, commencée il y a 6 mois, sera finie l'été prochain. Puis il faudra attendre les enquêtes publiques et la réponse de l'État. Nous sommes conscients de la gêne pour les habitants. La déviation apportera également plus de services vers la zone Altitude, donc plus d'emplois. C'est une nécessité »* notent les techniciens de la Carene.

Le site du Pré-neuf où circulait le train pourrait servir de tracé : « mais ce n'est pas si simple ». Photo PO.

Mobilisation longue durée

20 ans. Face à l'augmentation du trafic poids lourds via Trignac et Bellevue, riverains et élus se mobilisent depuis 20 ans. « J'ai participé aux barrages dès mon premier municipe. et j'ai usé plusieurs sous-préfets » se souvient le maire, Michèle Lemaitre. Dans l'impossibilité de réaliser la desserte de la Zone Altitude depuis Certé, plusieurs études ont été menées, mais n'ont jamais abouti.

28 JAN. 2015

PRESSE-OCÉAN

L'ECHO DE LA PRESQU'ILE VIRE

VENDREDI 6 FÉVRIER 2015

MONTOIR-DE-BRETAGNE

La Carene cherche un tracé viable

Déviation de Bellevue : pas simple

Le petit chemin bucolique. Jusqu'à quand ?

Prévue pour contrer l'augmentation du trafic des poids lourds dans le bourg de Trignac et le quartier de Bellevue, le projet de déviation peine à se mettre en oeuvre. Sur ce même tracé, **"le réseau d'eau potable desservant les territoires de Cap Atlantique et de la Carene datant de 1955 devient très vulnérable,** indique François Chéneau, maire de Donges, vice-président de la Carene. **Un projet de sécurisation est engagé. Les travaux devraient débuter localement en juillet 2015."** La déviation ne se fera pas pour autant à ce moment-là. **"Les contraintes techniques de mise en oeuvre sont spécifiques et ne permettent pas d'envisager une superposition des espaces nécessaires à leur réalisation".**

Des marais sur le tracé

Les études géotechniques montrent qu'en raison de la présence de marais, la stabilité d'une route vouée à une circulation intensive de poids lourds sur une longue période est trop aléatoire. La Carene a relancé ses études pour trouver un autre parcours. **"On regarde l'ensemble des éléments existants et procédons à une observation de la flore en phase avec la législation sur cette zone protégée",** expliquent Valérie Texier et Emmanuel Rolland, respectivement en charge de l'aménagement opérationnel de la Carene et de la maîtrise d'œuvre de la desserte. Les recherches d'un projet cohérent, financièrement accessible et tenant compte de l'intérêt économique des zones concernées, continuent. La communauté d'agglomération espère aboutir avant la fin 2015. Si tous les agréments, autorisations et autres permis sont acquis, il faudra encore quatre années au moins pour que tranquillité et sécurité reviennent sur ces zones.

CARENE - Archives - Documentation - Reproduction interdite

CARENE Saint-Nazaire agglomération

MONTOIR-DE-BRETAGNE

COLLECTIF DE DEFENSE DE BELLEVUE
53 rue Henri Gautier
44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Direction de l'aménagement opérationnel
Nos Réf MIB/GG/649884
02 51 16 48 14
☎ burnetm@agglo-carene.fr
Dossier suivi par Michelle BURNET

Montoir de Bretagne, le 6 janvier 2015.

OBJET : Demande d'informations sur le contournement du centre de Bellevue à Montoir de Bretagne

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité une rencontre avec la Commune de Montoir de Bretagne ainsi qu'avec la CARENE pour faire le point sur le projet de déviation « Altitude Bellevue ».

J'ai le plaisir de vous convier à une réunion qui se tiendra le 21 janvier 2016 à 18h30 en Mairie de Montoir de Bretagne en présence de M. Eric Provost, Vice-président de la CARENE en charge de l'Aménagement Durable.

Dans l'attente,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Vice-présidente de la CARENE
en charge du développement économique,
Maire de Montoir de Bretagne,
Michèle LEMAITRE

MAIRIE de MONTOIR de BRETAGNE 44550

AGENDA 21 LOCAL FRANÇAIS
Reconnaissance nationale

Réunion publique Montoir « déserte Alternative »
21/01/2016

Afin de mesurer les potentialités de renouvellement urbain sur le centre bourg de Trignac, la CARENE et la Commune de Trignac ont engagé des études préalables en 2013.
Ces études ont confirmé les difficultés d'évolution de ce centre bourg face à la circulation de plus en plus intensive de poids lourds transitant vers les zones d'activités (Logistiport / Les Forges / Altitude) situées au sud immédiat du bourg de Trignac. *Cette situation perdure depuis l'abandon par l'Etat du désenclavement de ces zones à partir de l'échangeur de Certé et dont la mise en service était prévue en 1996–97*

Des comptages ont permis de mesurer ces nuisances tant pour le centre bourg de Trignac que pour le quartier de Bellevue sur la Commune de Montoir de Bretagne, autre « porte d'entrée » de ces ZA enclavées :
Les trafics Poids Lourds (PL) générés par la zone d'activité sont de l'ordre de 500 PL/jour.

- Dans le bourg de Trignac, le trafic moyen journalier est d'un PL toutes les 3min45.
- Dans le bourg de Bellevue, le trafic moyen journalier est d'un PL toutes les 2min25.

Le développement et le renouvellement des quartiers du centre bourg de Trignac et de Bellevue sont donc conditionnés à la question d'une nouvelle desserte viaire pour désenclaver les zones industrielles et artisanales situées au Sud du centre de Trignac.

Outre les enjeux de tranquillité publique et de qualité de vie que cette opération pourra apporter aux habitants, les 2 communes doivent pouvoir poursuivre leur développement urbain et démographique qui sera, pour les années à venir, fortement concentré sur leurs espaces urbains déjà constitués.

La pacification des flux constitue une condition indispensable à la réussite de ces démarches de renouvellement urbain au plus proches des équipements, des réseaux de transport, des commerces et services ou des réseaux techniques déjà existants. Il convient également de mettre en perspective ces projets avec nos objectifs de limitation des extensions urbaines, consommatrices d'espaces naturels et agricoles.

Ce constat étant unanime, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'une desserte alternative. Plusieurs scénarios ayant été expertisé celui dit du « Pré Neuf » est apparu in fine le plus crédible et le plus réaliste. Il repose sur la création d'une nouvelle voie lourde à partir de l'échangeur de Montoir de Bretagne et longeant la voie ferrée Nantes/Le Croisic.

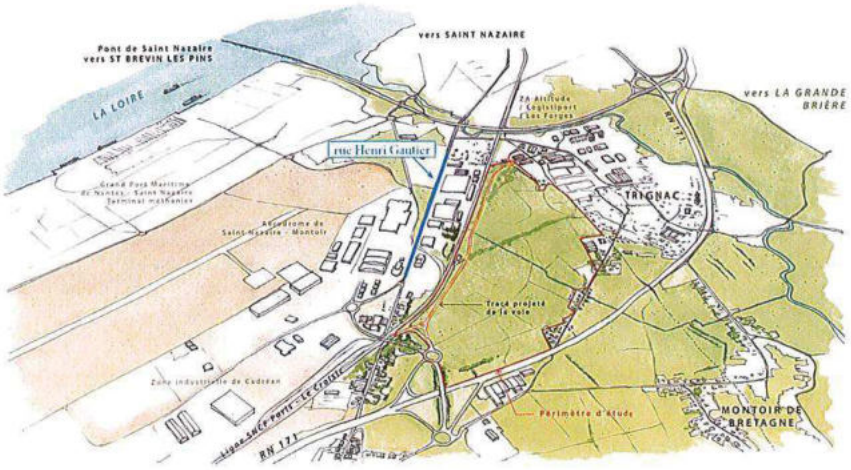

Aménagement de l'échangeur de Certé

1995
Projet initial de restructuration de l'échangeur de Certé - État

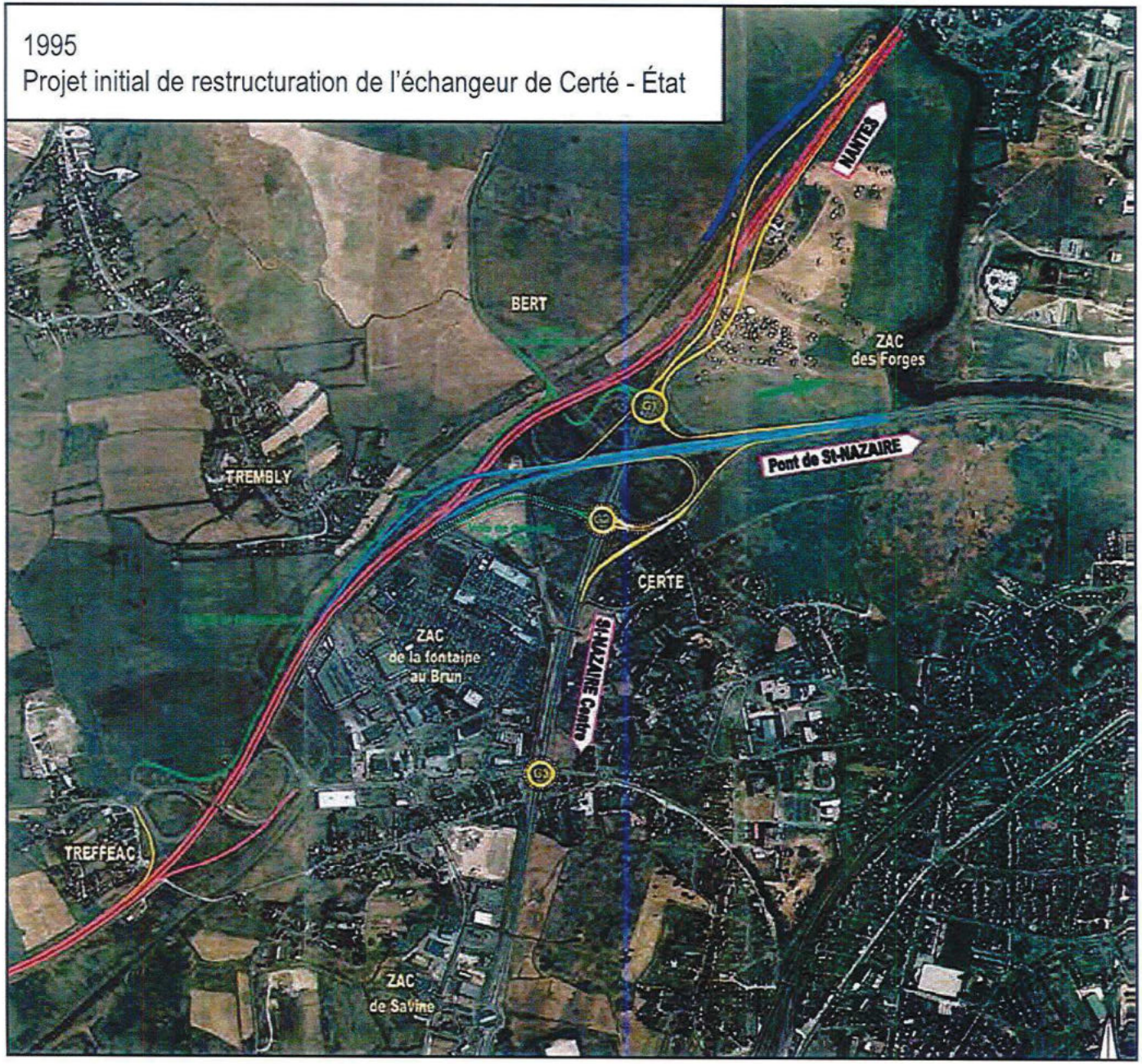

CARENE Saint-Nazaire Agglomération

janvier 2016

Presse-Océan, 29 janvier 2016

MONTOIR-DE-BRETAGNE. Déviation du quartier Bellevue

Satisfaction et… patience

Les riverains devront encore patienter jusqu'en 2021 avant de ne plus voir passer les camions.

La mairie et la Carene ont invité les riverains du quartier de Bellevue pour leur faire part des avancées concernant la déviation des poids-lourds et la sécurisation de l'accès à la nouvelle école.

Une étude vient d'être confiée à la société Ceramide pour la réalisation d'élargissement des trottoirs, d'une piste cyclable, d'un cheminement piétonnier, des plateaux de ralentissement, d'une limitation de la vitesse, de la pose de radar pédagogique et la mise en place de plots permettant la traversée de la rue en deux temps. Cette réalisation doit être opérationnelle pour la rentrée prochaine.

Pour la déviation du village, Mme Brunet, des services de la Carene, a annoncé la création d'une route le long de la voie ferrée. « *Voilà 20 ans qu'on l'attend. C'est une grande satisfaction de voir que les choses ont été prises en main et que du concret vient d'être proposé* », souligne un membre du collectif de défense des riverains.

Il va falloir être patient car les travaux doivent commencer en 2017 pour s'achever fin 2021, pour un montant de 10 millions d'euros.

Ville de Saint-Nazaire - Archives municipales/Ressources documentaires - Reproduction interdite.

29/01/2016 P.19

MONTOIR-DE-BRETAGNE

BELLEVUE. Déviation : ça avance

Vendredi 22 janvier, le maire de Montoir-de Bretagne et la Carene avaient invité les riverains de la rue Parmentier et alentours pour une information sur les demandes moultes fois réitérées de ces derniers, quant à la vitesse excessive des camions et leur passage répété dans la traversée de Bellevue. La sécurisation de la rue Parmentier, qui conduira les jeunes enfants à leur nouvelle école Albert Vinçon était aussi à l'ordre du jour. C'est dans une ambiance sereine que Michèle Burnet, directrice du service aménagement opérationnel de la Carène, a expliqué le projet.

Déviation : un mot magique qui redonne l'espoir

Construction d'une voie de dégagement. Une déviation de la circulation des camions par la création d'une route bordant la voie ferrée a fait l'objet d'une étude complète. Le projet s'avère réalisable, sachant que le terrain instable nécessitera des aménagements et du temps pour devenir carrossable par les poids lourds. Les incertitudes liées à la présence de zones humides ne sont pas encore levées subsistent encore, mais l'optimisme semble de mise. L'enveloppe globale, initialement située à 8M€s pourrait atteindre au final les 10M€. « Voilà 20 ans qu'on attend. Mais c'est une grande satisfaction de constater que les choses sont prises en main et que du concret répondant à nos attentes vient enfin d'être proposé », souligne un riverain. Un planning a même été établi. Tout d'abord, il faut attendre la décision communautaire du 2 février prochain, qui validera l'opération. Le premier coup de pelle et prévu en 2017 pour un achèvement complet fin 2021.

Sécurisation des accès à l'école Albert Vincon. Là aussi, la satisfaction est de mise. « Je tremblais chaque jour à l'idée de voir un enfant écrasé devant mes fenêtres », souligne un participant à la réunion. Sont prévus un élargissement des trottoirs, pris sur la route, l'aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétonnier, des plateaux de ralentissement, une limitation drastique de la vitesse, la mise en place d'un radar pédagogique et l'implantation de plots permettant la traversée de la rue en deux temps. Cette étude est confiée à la société Ceramide, qui finalisera rapidement les propositions afin que l'engagement de sécurité pris par la commune soit opérationnel pour la rentrée 2016.

CARENE/Archives - Reproduction interdite

TRÉSORERIE. Fermeture définitive

La partie arrière de la mairie occupée par le Trésor public sera bientôt fermée définitivement. Le logement attenant a déjà été libéré. Le bail, arrivé à expiration le 31 décembre 2015, a été prolongé jusqu'au 15 avril 2016. À cette date, le personnel de la trésorerie sera transféré à Saint-Nazaire. L'ensemble des locaux reviendra à la commune qui en assurera l'occupation en fonction de priorités restant à définir.

La trésorerie s'éloigne, un petit bout de Montoir disparaît.

L'ECHO DE LA PRESQU'ILE

CARENE
DOCUMENTATION

Montoir-de-Bretagne

La déviation de Bellevue : elle est annoncée pour 2021

Le collectif de riverains de la rue Henri-Gautier a maintes fois exprimé ses inquiétudes sur la traversée de Bellevue, avec le passage répété des poids lourds. Il vient d'obtenir des informations à l'occasion d'une rencontre organisée par la Ville et la Carene, à laquelle il avait été invité à participer. La sécurisation de cette rue figurait aussi à l'ordre du jour de cette réunion. Mme Brunet, directrice du service d'aménagement opérationnel de la Carene, a fait part de l'avancement du projet.

La déviation de Bellevue très attendue, ainsi que l'opération de sécurisation, notamment aux abords de la nouvelle école Albert-Vinçon.

Une voie de contournement

Une voie de contournement bordant la voie ferrée a fait l'objet d'une étude complète de la Carene. Le projet se précise, sachant que le terrain nécessitera des aménagements et du temps pour qu'il soit carrossable et emprunté par les poids lourds. Des difficultés subsistent encore quant à la nature de cette zone. Le coût de ces travaux pourrait atteindre les 10 millions d'euros.

Le projet est accueilli favorablement par les riverains. « **Nous l'attendons depuis de nombreuses années et c'est aujourd'hui une grande satisfaction de voir que les choses avancent et que ça se précise** », indiquent-ils. Un planning est établi et sera validé le 2 février prochain en conseil communautaire. Le début des travaux est prévu pour 2017, pour un achèvement en 2021. Des informations détaillées seront données dans le courant du mois de février.

Une opération de sécurisation

La rue Henri-Gautier et les abords de la nouvelle école Albert-Vinçon feront l'objet d'une opération de sécurisation. Celle-ci est aussi attendue par les riverains. Sont prévus : un élargissement des trottoirs pris sur la route ; l'aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier ; des plateaux de ralentissement ; une limitation de la vitesse ; la mise en place d'un radar pédagogique et l'implantation de plots permettant la traversée de la rue en deux temps.

L'étude est confiée à la société Ceramide, qui devrait rapidement finaliser ce projet de sécurisation. L'engagement pris par la ville étant la rentrée 2016.

CARENE - Archives - Documentation - Reproduction interdite

30 JAN. 2016 OUEST-FRANCE

Ouest-France, 3 avril 2017

Deux kilomètres de route pour libérer Bellevue

Une nouvelle desserte va être construite pour mieux desservir la zone Altitude de Trignac. Un soulagement pour le quartier de Bellevue, à Montoir, qui n'en peut plus des camions.

Elle n'ouvre la fenêtre que lorsqu'elle cuisine. **« Sinon la fumée déclenche l'alarme. Mais franchement, c'est atroce, j'évite au maximum »,** témoigne Stéphanie Leman, locataire de cet appartement situé au rez-de-chaussée de la rue Henri-Gautier, à Montoir.

La jeune femme vit là depuis six mois mais veut déjà déménager. Un camion passe toutes les 2 minutes 25 devant chez elle. **« Ils cachent la vue et avec le feu tricolore, ça fait beaucoup de bruit lorsqu'ils redémarrent »,** peste la riveraine.

Comme ce chauffeur de camion-benne qui **« plaint les habitants »** de Bellevue mais n'a pas d'autre choix que de **« passer là dix fois la journée »**, les poids-lourds qui transitent dans ce goulot trop étroit sont très, trop, nombreux.

Bellevue est situé au centre d'un triangle formé par les chantiers navals, Airbus et la zone Altitude (où sont situées les forges de Trignac).

C'est le trafic causé par cette dernière zone qui est visé dans ce projet de nouvelle desserte, vieux de quinze ans. **« J'ai usé trois sous-préfets ! »**, s'exclame Michèle Lemaitre, maire de Montoir, pas mécontente de voir le dossier franchir un nouveau cap.

L'agglomération vient en effet de décider qu'elle en assurerait la maîtrise d'ouvrage. Et détail non négligeable, elle mettra entre sept et huit millions d'euros sur la table pour cette desserte qui verra le jour en 2019... au plus tôt.

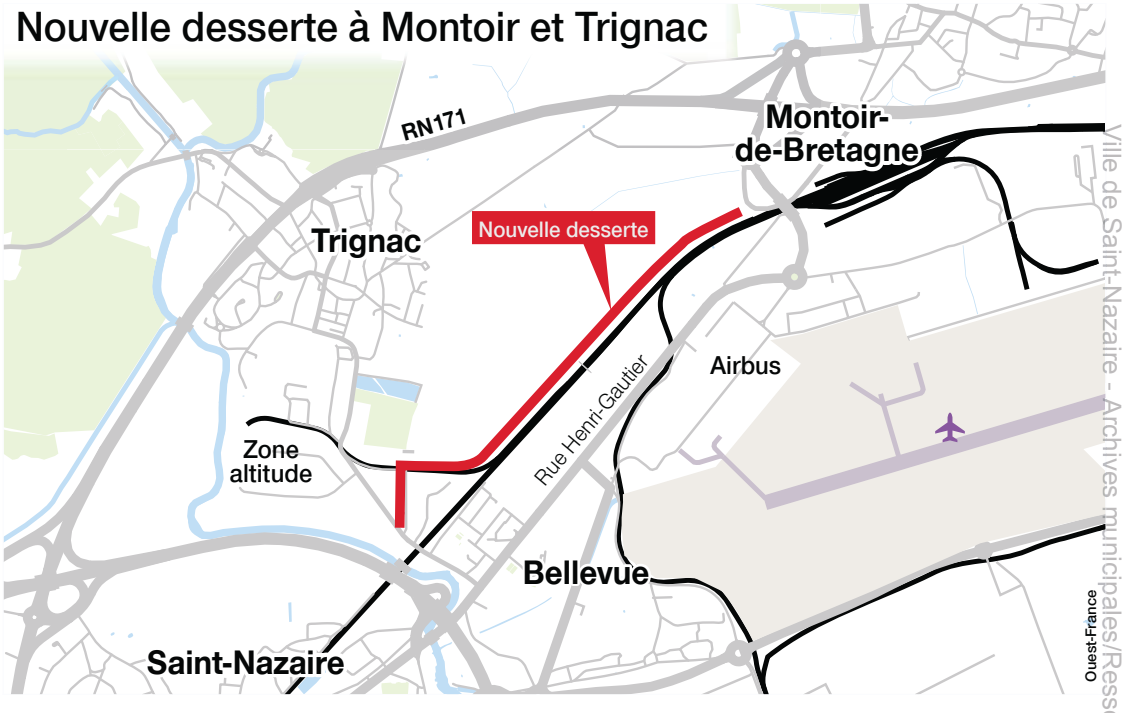

Un camion passe toutes les deux minutes environ à hauteur de Bellevue, à Montoir.

Enquête publique

Car si des mesures compensatoires sont déjà envisagées (**« On ne manque pas de terrain »**, précise la maire), le tracé, qui part près d'Emmaüs pour rejoindre l'échangeur de Montoir en longeant la voie ferrée, traverse une zone protégée. Humide, de surcroît. Et partiellement exploitée par un agriculteur. **« Ce scénario sera soumis à enquête publique, avant l'automne,** précise Eric Provost, vice-président de la Carene. **Aux vues du résultat, nous solliciterons ensuite une dérogation de l'État. »**

La nouvelle route, dont le tracé épouse en partie une voie ferrée désaffectée, permettra aux camions venant ou partant de la zone Altitude de rejoindre directement la RN171 et de ne plus passer par Bellevue comme aujourd'hui.

Dans ce quartier qui abrite une école, des commerces et de nombreuses maisons, tout a été fait pour ralentir leur vitesse, mais c'est souvent la loi du plus fort qui règne. **« Quand ils n'ont pas assez de place, ils montent sur les trottoirs. Sans parler des camions-toupies qui projettent du ciment sur les murs au passage ! »** se désole Michèle Lemaitre.

« Et puis franchement, les conducteurs de camions ne font pas partie de nos clients : où voulez-vous qu'ils stationnent pour acheter du pain ? » ajoute Mireille Lemeau, boulangère. Les places de stationnement sont en effet chères à hauteur de ce carrefour, qui voit aussi passer, à chaque heure de pointe, les salariés de Gron dans un sens et une partie de ceux des chantiers dans un autre. Mais eux, ils sont en voiture.

Claire ROBIN.

Ville de Saint-Nazaire - Archives municipales/Ressources documentaires - Reproduction interdite

CARENE
DOCUMENTATION

MONTOIR-DE-BRETAGNE. Interrogations du collectif de défense de Bellevue

Des réponses sont attendues

Le 6 septembre 2017, le collectif de défense de Bellevue a adressé un courrier au maire, sans réponse à ce jour, l'informant de problèmes rencontrés ces derniers mois dans le quartier de Bellevue. Il signalait la destruction du mobilier urbain par les camions, des lampadaires non remplacés, le stationnement non respecté dans la rue Henri-Gauthier. « *Le pire se tient rue Saint-Exupéry, affaissée, qui devient dangereuse pour les cyclistes, les bornes réfléchissantes détruites par les camions et les engins de chantiers, l'eau qui stagne sous le pont, ainsi que le ciment des lavages de véhicules par la Société Lafarge. De plus, 300 litres de gazole d'un réservoir percé d'un camion ont suivi les canalisations d'eaux pluviales et sont allés polluer le Brivet. Rue Henri-Gauthier et Saint-Exupéry, nous sommes soumis aux bruits, les camions de Véolia circulent le dimanche et jusqu'à 23 h la semaine. La solution est dans le contournement de Bellevue. Où en est ce projet ? Les travaux ne devaient-ils pas commencer fin 2017 ? Ce sont les réponses à ces questions que nous attendons de la mairie* ».

Le collectif de défense de Bellevue souhaiterait être reçu en mairie.

11 NOV. 2017 PRESSE-OCÉAN

17/11/2017 p.20

MONTOIR-DE-BRETAGNE

BELLEVUE. Le collectif de défense demande des réponses

Le 7 septembre, le Collectif de défense de Bellevue a écrit au maire et son conseil municipal pour être informé sur les problèmes rencontrés et pouvoir répercuter des informations fiables sur leurs adhérents. À ce jour, aucune réponse ne leur est parvenue. Parmi les nombreux points cités dans la lettre adressée aux élus, sont évoqués le mobilier urbain maltraité par les camions qui, après avoir déplacé les pots de fleurs servant de chicanes, ne ralentissent plus sur les ronds-points, mais les franchissent « tout droit ». Il y a aussi le bruit, le stationnement rue Henri Gautier, l'affaissement de la rue Saint-Exupéry (deux cyclistes ont chuté), l'ouverture de la déchetterie Veolia le dimanche et son activité jusqu'à 23 h en semaine, bercée par un concert de signaux de recul des camions, l'évolution du contournement de Bellevue, et, cerise sur le gâteau, la récente pollution du Brivet (lire page 4).

Ils ne savent plus que répondre à leurs adhérents…

L'ECHO DE LA PRESQU'ILE

CARENE - Unité DOCUMENTATION - REPRODUCTION INTERDITE

MONTOIR-DE-BRETAGNE. Plus de 250 litres de gasoil dans le Brivet

L'accident s'est produit il y a deux semaines mais on ne le sait qu'aujourd'hui. Un camion a dû s'arrêter en catastrophe dans la rue Saint-Exupéry dans le quartier de Bellevue, à Montoir-de-Bretagne : il venait de rouler sur une grille de canalisation des eaux pluviales, légèrement en biais. Petit fait, grosses conséquences : la grille a percuté le réservoir du poids lourd, creusant un trou de 20 cm de large. Le contenu s'est vidé dans les canalisations. Plus de 250 litres de gasoil ont fini dans le cours d'eau du Brivet.

De nombreux poids lourds passent dans la rue Saint-Exupéry à Montoir-de-Bretagne

Une odeur « insupportable »

Alertée, la mairie a bien tenté de juguler la pollution en mettant des produits absorbants dans le caniveau, mais trop tard, le réservoir s'étant déjà vidé. « L'odeur était insupportable, note Jean-Michel Foucaud, qui habite cette rue. **Tellement nauséabonde que pendant deux jours, je n'ai pas pu aller au fond de mon jardin** ». Pas question non plus, évidemment, de pêcher dans la rivière.

De son côté, Michèle Lemaître temporise. « **Ce n'est grave et ce n'est pas la première** », estime le maire de Montoir-de-Bretagne, qui n'y voit « **qu'une pollution** ».

À cause de la rue ?

Ces litres de gasoil sont vite devenus un enjeu politique. Le collectif des riverains de Bellevue y voit en effet la conséquence du mauvais état de la rue Saint-Exupéry, détériorée par les nombreux passages des poids lourds. « **Le contournement de Bellevue devient urgent** », insiste Jean-Michel Foucaud, membre du collectif. « **L'état de la route n'a rien à voir là-dedans. La grille était légèrement déplacée, c'est tout,** rétorque Michèle Lemaître. **De toute façon, il a toujours été dit que les travaux ne seraient pas commencés avant 2019-2020. Je reçois les membres du collectif régulièrement, ils le savent** ».

« On trouve ce que l'on cherche »

Quant au syndicat du bassin-versant du Brivet, il n'a été averti qu'après-coup par la mairie. Difficile de savoir les conséquences de cette pollution sur la vie aquatique. « **La difficulté avec la qualité de l'eau, c'est que l'on trouve ce que l'on cherche,** explique-t-on au syndicat. **Or, on ne fait pas de recherches d'hydrocarbures, ou de suivi multiparamètres. Les collectivités pourraient le demander** ». Mais la mairie de Montoir-de-Bretagne ne l'a pas demandé.

Coralie Durand (avec Jacques Lemonnier, CLP)

Ville de Saint-Nazaire - Archives municipales/Ressources documentaires - Reproduction interdite

CARENE
DOCUMENTATION

Trignac

Aménagement de la desserte Bellevue zone Altitude

Les informations Carene, données par les élus délégués, ont prolongé le conseil municipal. « **Ce sont des informations actées (par le bureau communautaire),** assure le maire Claude Aufort : **une acquisition de terrain pour la desserte alternative, le long de la voie ferrée, près de Bellevue. Ce projet d'aménagement est attendu par les habitants et les entreprises de la zone Altitude** ».

La seconde information concerne l'extension du nombre d'entreprises sur la zone Altitude et des Forges, gérée dorénavant par la Sonadev (Société nazairienne de développement) et la Carene. Le maire se réjouit aussi de l'arrivée de l'école d'art Nantes Saint-Nazaire, qui a été possible grâce à un important travail de concertation. À la suite du débat sur le budget primitif, Claude Aufort a aussi déclaré : « **La politique municipale est très attentive pour obtenir des subventions. Il faut être en veille constante sur le sujet, sur certains moyens d'équipements, avec la Carene** ».

CARENE - Archives - Documentation - Reproduction interdite

16 AVR. 2018 OUEST-FRANCE

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

SCENARIO D'AMENAGEMENT

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

SCENARIO D'AMENAGEMENT

Dans le cadre du projet de nouvelle école A.Vinçon, la mairie de Montoir a souhaité requalifier les abords du nouvel équipement.

Ainsi, les rues Henri Gautier et Jean Lucas vont elles faire l'objet d'un réaménagement complet.

Cette démarche s'inscrit dans un projet plus vaste, celui de la mise en service, à terme, d'une nouvelle liaison entre Montoir et les zones d'activités au Sud de Trignac qui devrait prendre en charge la totalité du trafic Poids Lourds supporté actuellement par l'axe Henri Gautier.

Zone d'étude

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

ORGANISATION DE LA DESSERTE DE LA NOUVELLE ECOLE

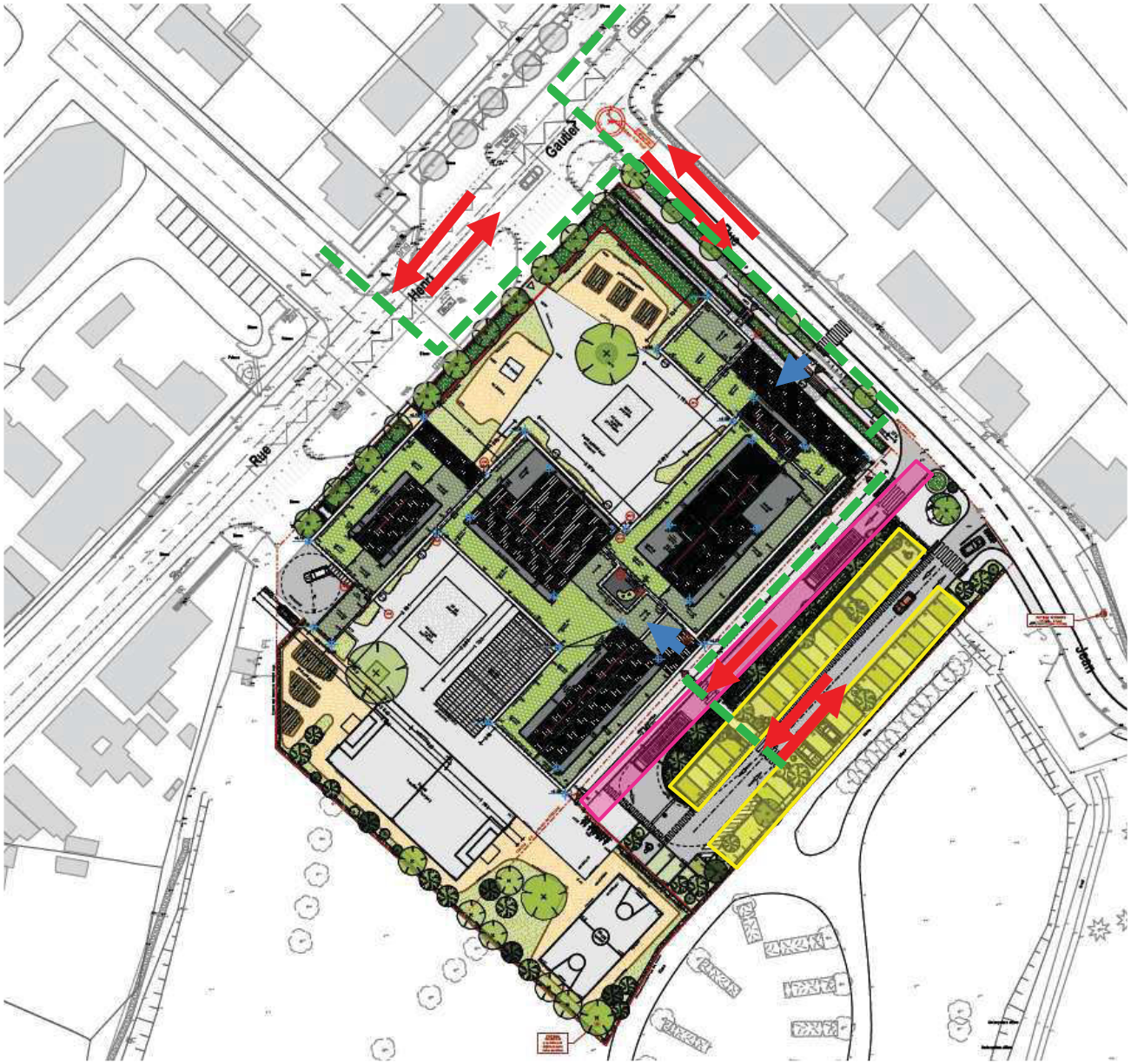

L'école Albert Vinçon II sera desservie par la rue Jean Lucas, en double sens. La rue est connectée actuellement à la rue Henri Gautier via un carrefour plan.

Les traversées de la rue Henri Gautier au niveau des carrefours avec les rues Jean Lucas et Jean Moulin constitue les principales voies de cheminement depuis Bellevue.

Le système de parking prévoit un accès sens unique des bus directement sur le parvis Sud de l'école. Les bus ressortent du parking par la voie VL qui est à double sens.

Voie/Arrêt Bus Scolaires

Parking parents d'élèves

Sens de circulation autorisé

Entrée école

Cheminements piétons

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

CONTEXTE RESEAU VIAIRE

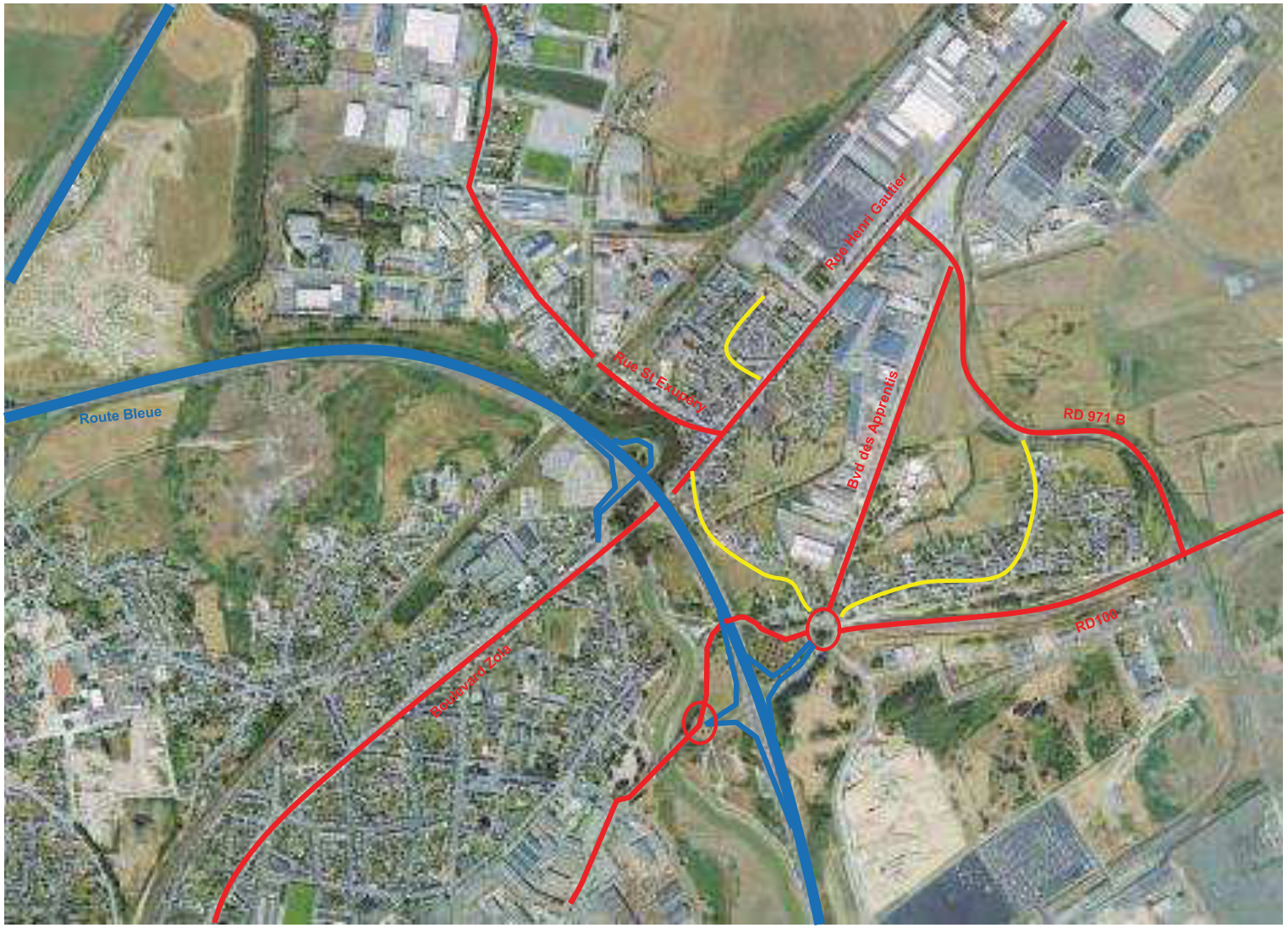

Réseau magistral

Réseau primaire

Réseau secondaire

Le réseau viaire à proximité du Hameau de Bellevue est composé **d'un axe magistral, la route Bleue.**

Le réseau primaire se structure autour des échangeurs de Bellevue et de Gron permettant de faire le lien entre les différentes zones d'activités du secteur.

La rue Henri Gautier est par ailleurs le lien entre Montoir de Bretagne et le port de Saint Nazaire.

Le trafic Poids Lourds s'organise via un système Nord –Sud couplant avec l'échangeur de Gron. La section Nord Henri Gautier reste cependant la porte d'entrée principale de la ZI Altitude.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

ANALYSE DES TRAFICS VEHICULES LEGERS SUR LA ZONE D'ETUDE

Le trafic sur la rue Henri Gautier est d'environ 6200 véhicules légers par jour (jour moyen ouvrable)

Des heures de pointe sont identifiables entre aux alentours de 7h30-9h30, 12h-14h et 17h-18h.

En pointe, on peut atteindre 500 VL/h, soit un VL toutes les **8 secondes** sur la rue Henri Gautier.

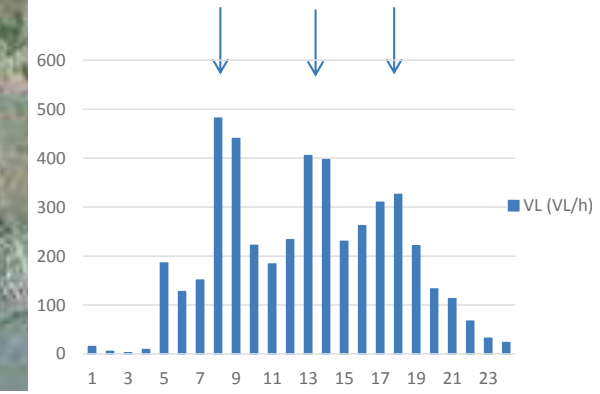

Réseau magistral

Réseau primaire

Réseau secondaire

7500 VL/j

Trafic VL moyen par jour ouvrable. (Données différents comptages entre 2008 et 2015)

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

ANALYSE DES TRAFICS POIDS LOURDS ENTRE HENRI GAUTIER ET SAINT EXUPERY

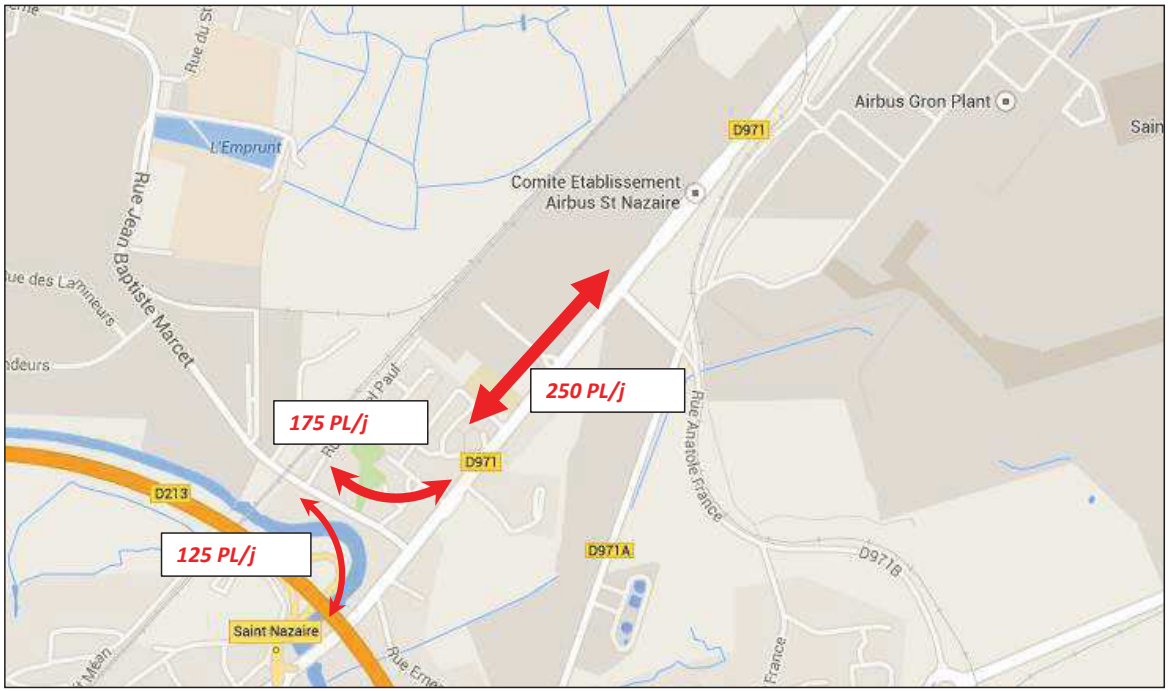

Trafics horaires moyens – Hors weekend – Rue Saint-Exupéry

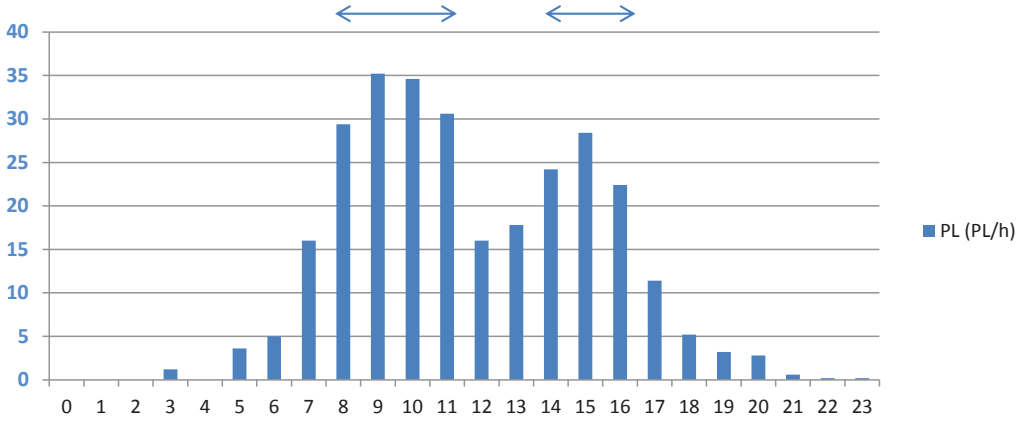

Répartition du trafic PL sur une journée dans la zone d'étude

Deux séries de comptages spécifiques poids lourds (PL) ont été effectués sur les deux rues Henri Gautier et Saint Exupéry (2013 puis 2015).

L'essentiel du trafic PL sur Henri Gautier est lié à l'accès à la ZA Altitude.

Les trafics PL sont relativement élevés et constants de 8h à 12h. L'après midi semble moins intense avec un pic vers 15h00.

En pointe, on peut atteindre 35 PL/h, soit un PL toutes les 1min 40s sur la rue Saint Exupéry; et 45 PL/h pour la rue Henri Gautier soit un PL toutes les 1 min 20s.

Source : données Etude trafic Géodice – Octobre 2013

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

DESSERTE POIDS LOURDS ACTUELLE

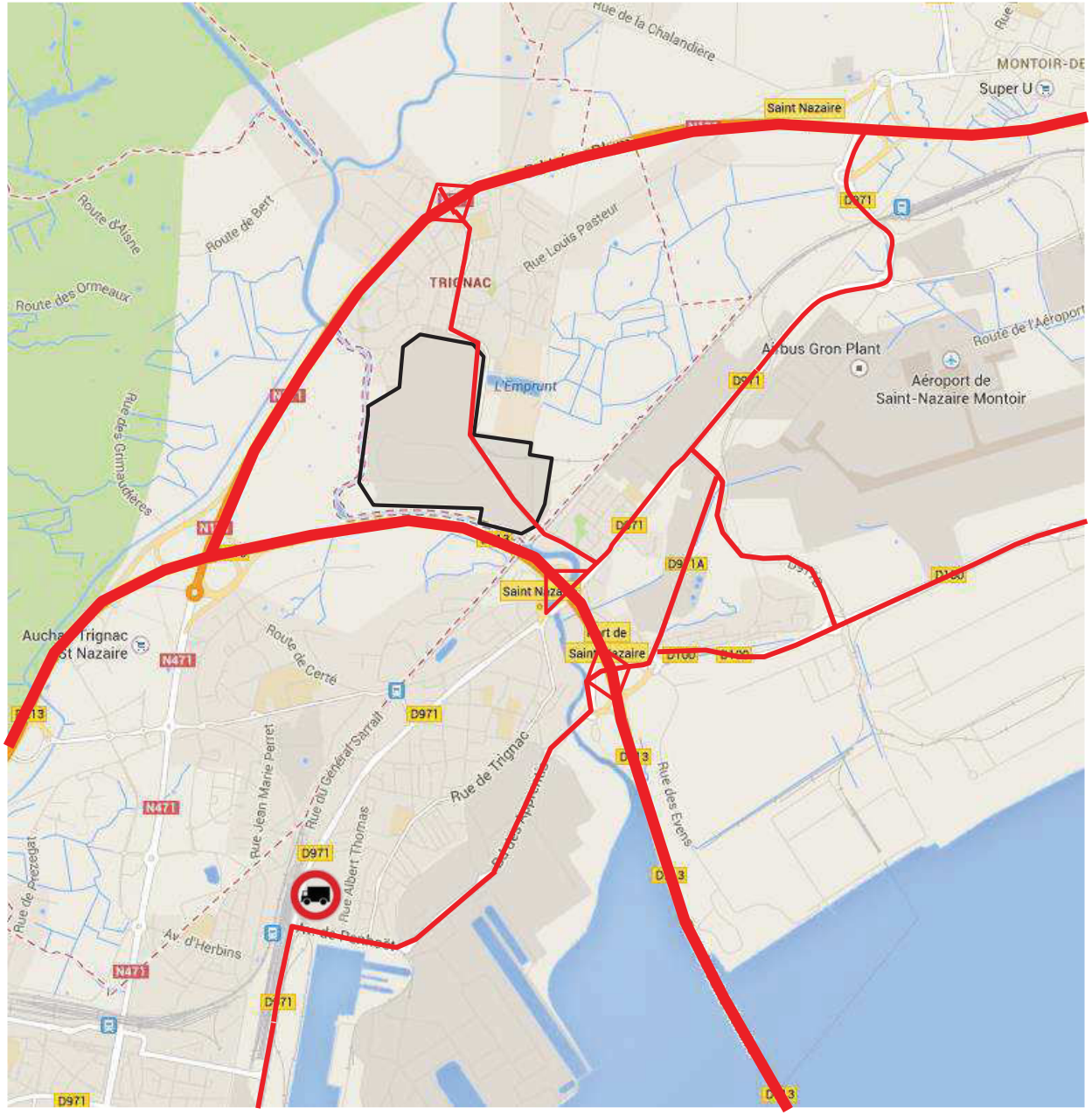

Actuellement, la rue Saint Exupéry s'avère être un point d'accès privilégié de la ZA Altitude.

La rue Henri Gautier relie cette voie d'accès au Nord, à la RD 971 et le boulevard des Apprentis, au Sud, au « demi échangeur » sur la route bleue.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

DESSERTE POIDS LOURDS FUTURE

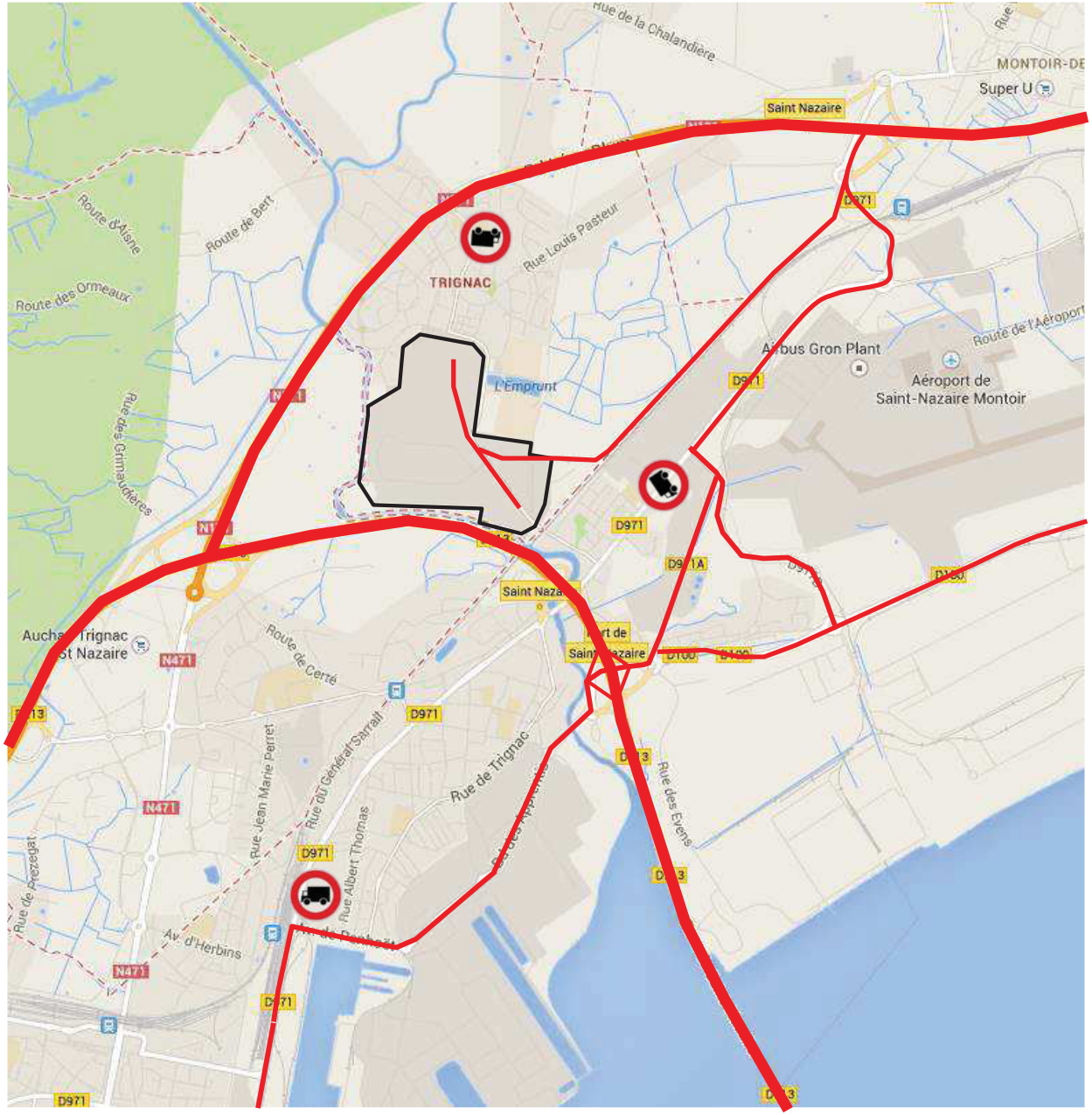

A terme, la création de la nouvelle desserte va permettre la fermeture aux PL de la rue de Saint Exupéry et du Sud de la rue Henri Gautier.

La RD 100 depuis Saint Nazaire, Gron et l'actuelle RD 971A et RD971 formeront le dispositif majeur en départemental pour desservir les pôles économiques de Saint Nazaire / Montoir

La desserte PL à terme permettra de desservir les zones d'activités Altitude, Logistiport, Cadréan et Portuaire sans traverser les bourgs de Trignac et de Bellevue.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

ENJEUX ET INTENTIONS A L'ECHELLE DE LA RUE HENRI GAUTIER

A L'échelle de l'itinéraire :

- Prendre en charge les modes doux en profitant du gabarit de la rue Henri Gautier. Ceci en lien avec une bonne maîtrise de la vitesse.
- Affirmer les différentes séquences dans ce qu'elles ont de singulier afin de jalonner la traversée de Bellevue et rendre tangible l'épaisseur urbaine.
- Introduire le végétal afin de qualifier cette traversée d'agglomération. Sortir de l'écriture « zone d'activité »

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

ENJEUX ET INTENTIONS – ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE – T3

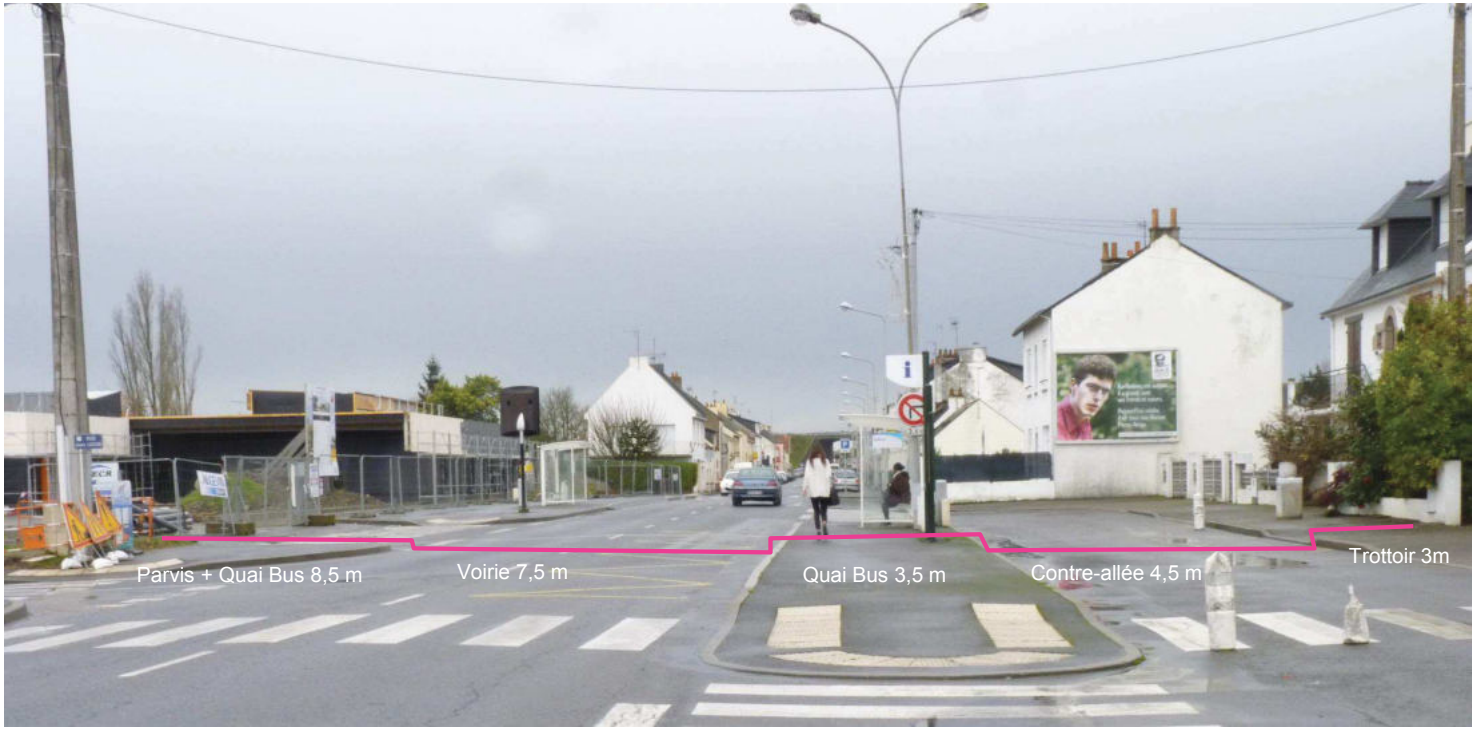

- Affirmer la nouvelle centralité en s'appuyant sur le triptyque : nouvelle école, salle de quartier, station Hélyce.
- Forger une identité végétale autours d'espaces verts généreux.
- Proposer un accès à l'école propre à gérer les heures de pointe : VL et Bus . Notamment les aspects insertion sur la rue Henri Gautier.
- Sécuriser les traversées piétonnes depuis la rive Est de la rue Henri Gautier.
- Mettre en cohérence les fonctionnalités de cet espace cœur avec le fonctionnement de l'école.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

PROJET D'AMENAGEMENT– ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE (T3)

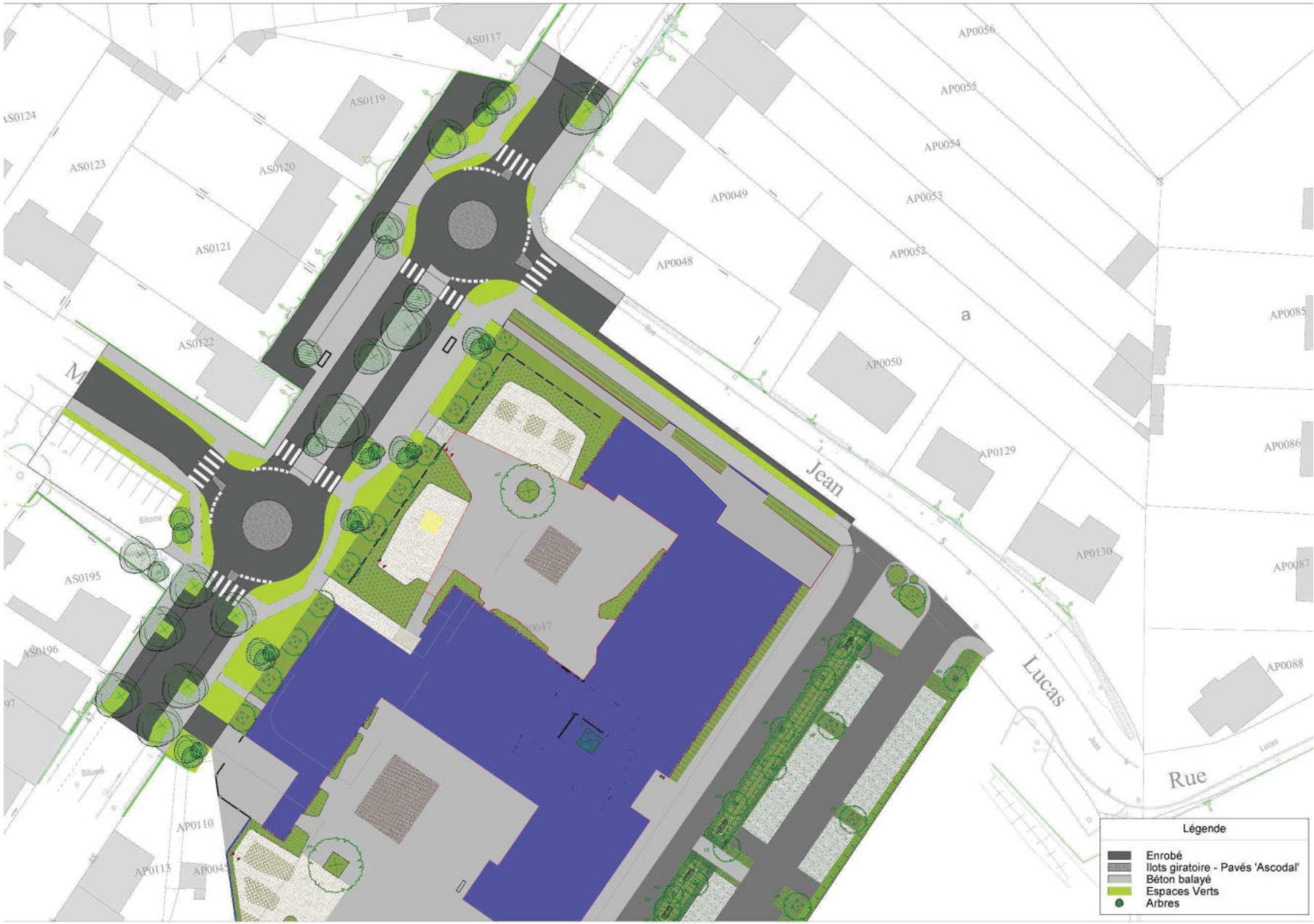

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

PROJET D'AMENAGEMENT– ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE – PROFILS EN TRAVERS, RUE HENRI GAUTIER

Coupe A - Arrêt Hélyce

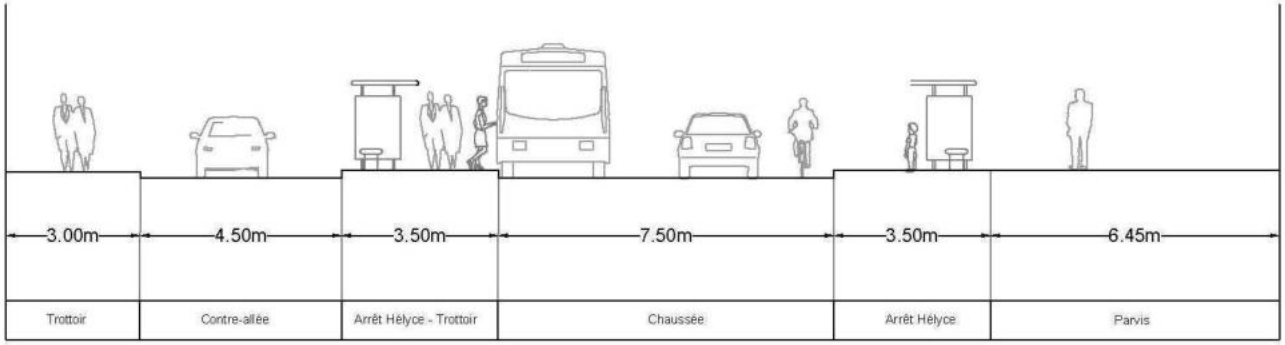

Projet

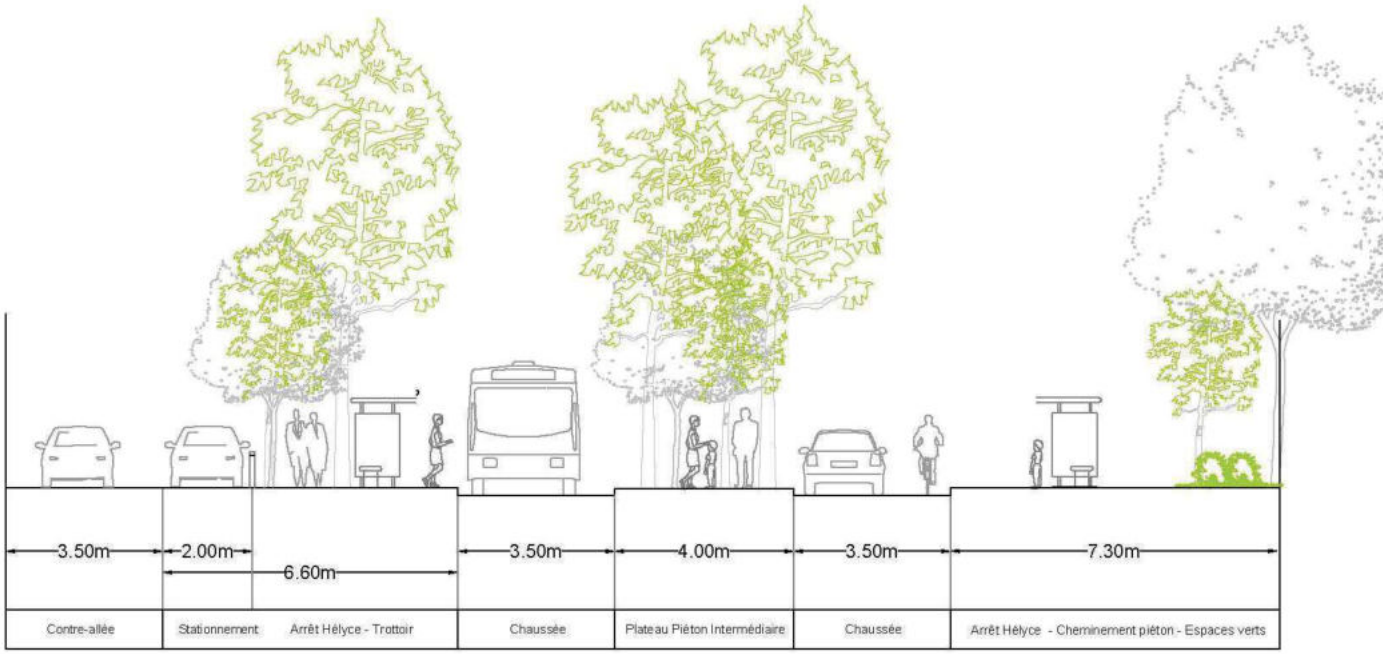

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

PROJET D'AMENAGEMENT– ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE – PROFILS EN TRAVERS, RUE JEAN LUCAS

Coupe B - Rue Jean LUCAS

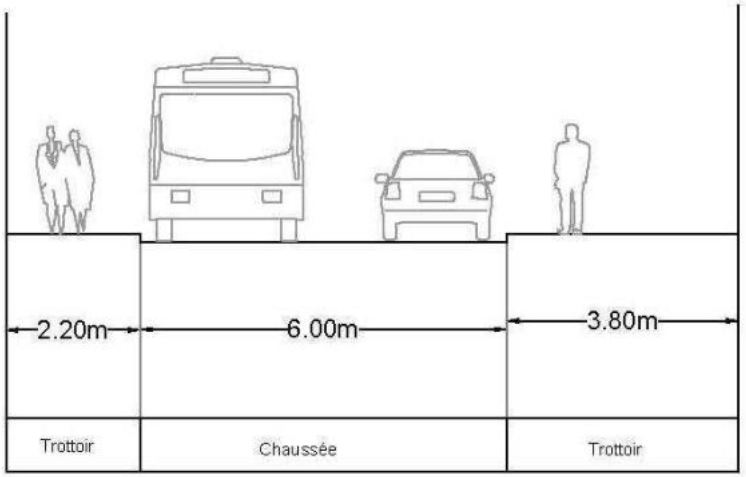

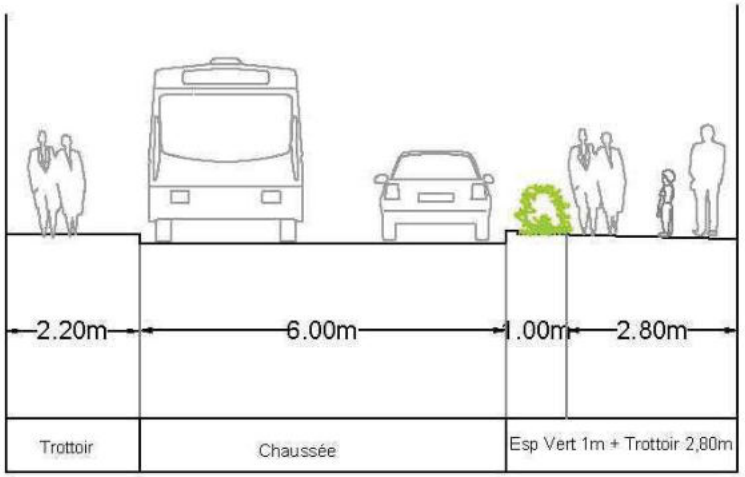

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

IMAGE DE REFERENCE

Station verrou Bus aux abords de l'école des Marsauderies à Nantes.
A chaque extrémité de la station, deux giratoires franchissables permettent de gérer les deux carrefours et sécurisent les traversées piétonnes.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

IMAGE DE REFERENCE

Station verrou Bus aux abords de l'école des Marsauderies à Nantes.
Plateau piéton et planté en axe du boulevard. De chaque côté, des abris bus

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

MONTANT DES TRAVAUX

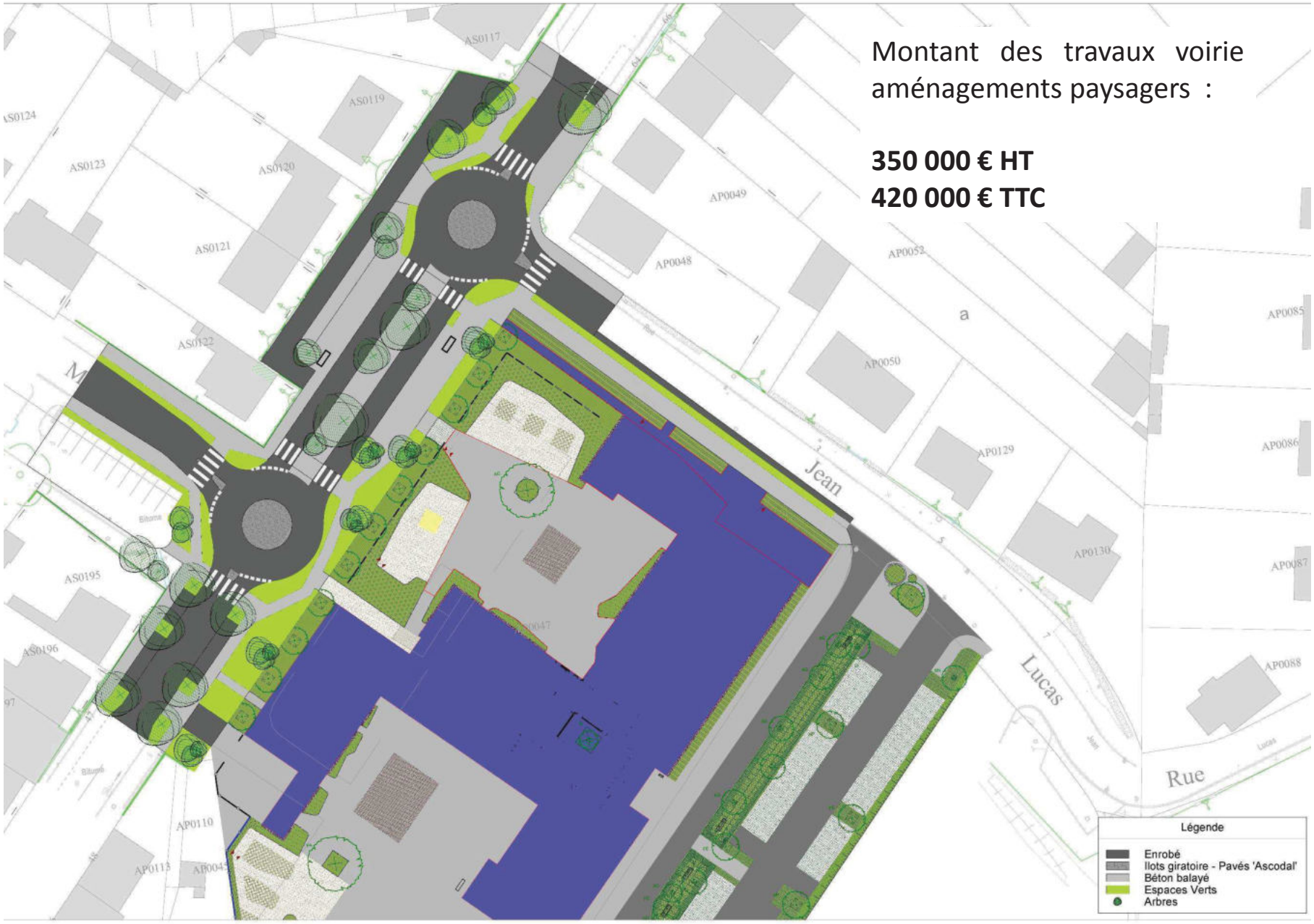

MONTOIR-DE-BRETAGNE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ECOLE A. VINCON

MONTANT DES TRAVAUX

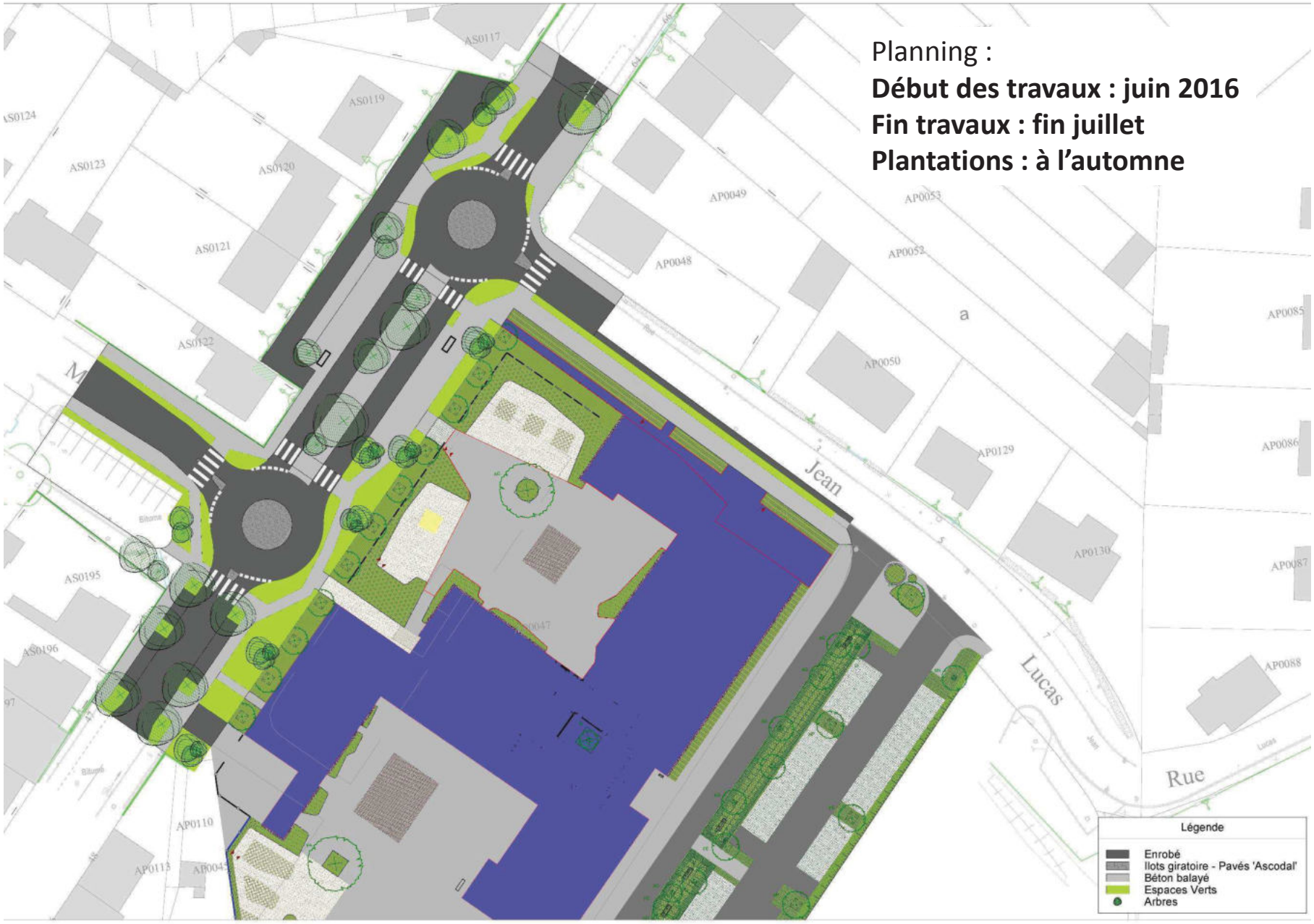

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

ANNEXE

Cheminements vélos pour les enfants
Légende
Enrobé
Ilots giratoire - Pavés 'Ascodal'
Béton balayé
Espaces Verts
Arbres
Jean
Lucas
Rue

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

PREMIERES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT SUR LES AUTRES TRONCONS

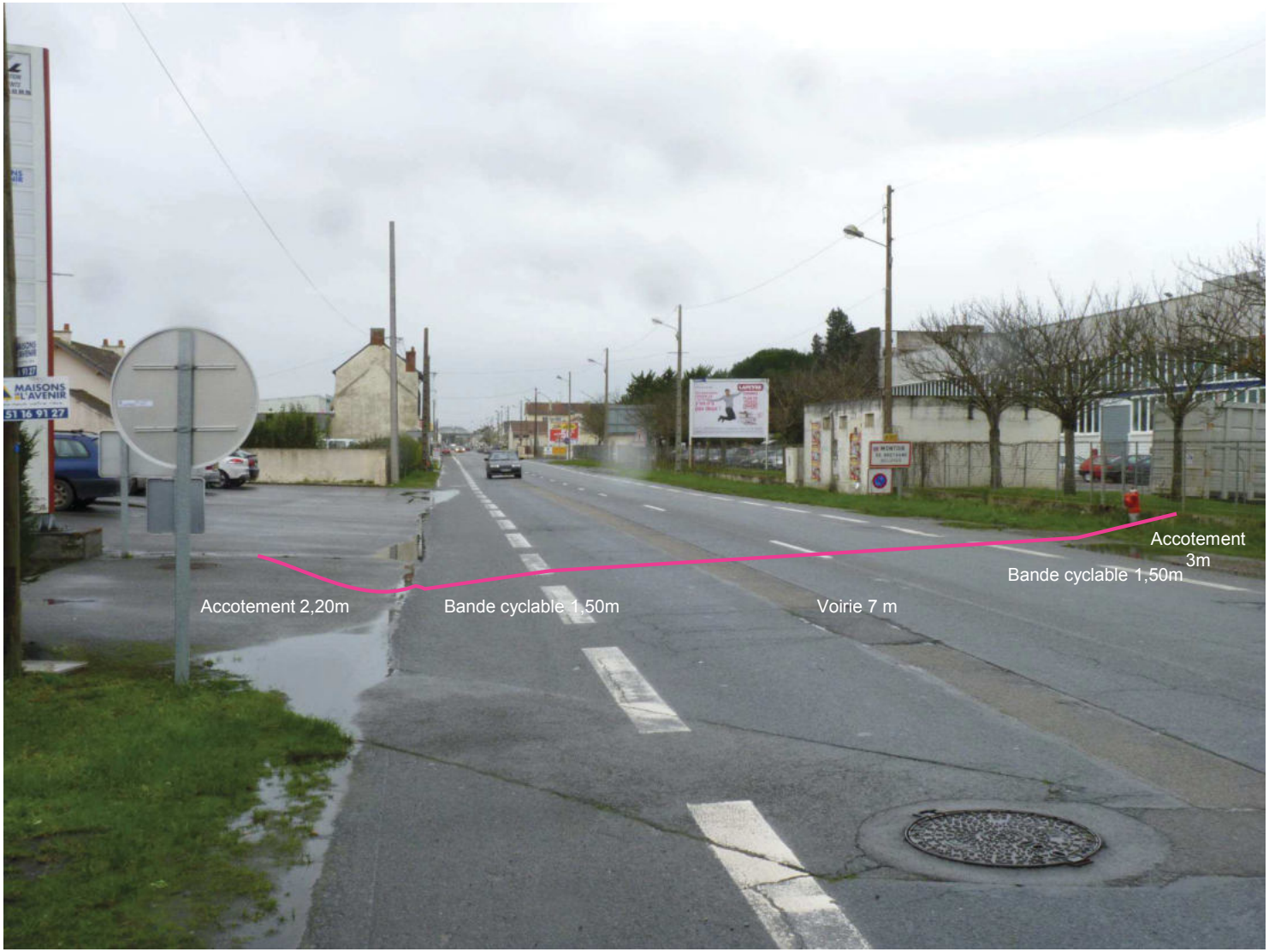

Requalifier l'entrée de ville

- Proposer des rives urbaines en rupture avec l'écriture de la RD plus au Nord.
- Maîtriser la vitesse.
- S'appuyer sur une trame végétale généreuse afin de qualifier l'entrée de ville de Bellevue.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT – T1

Existant

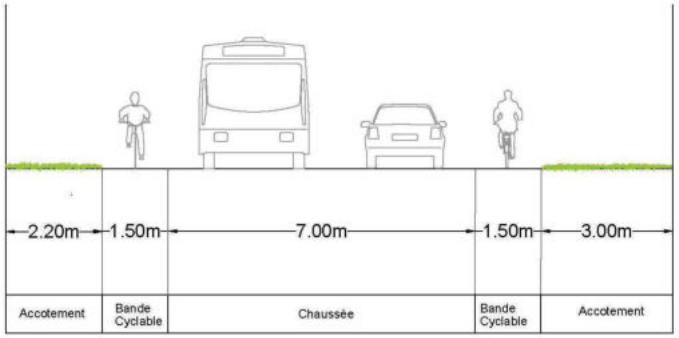

Projet

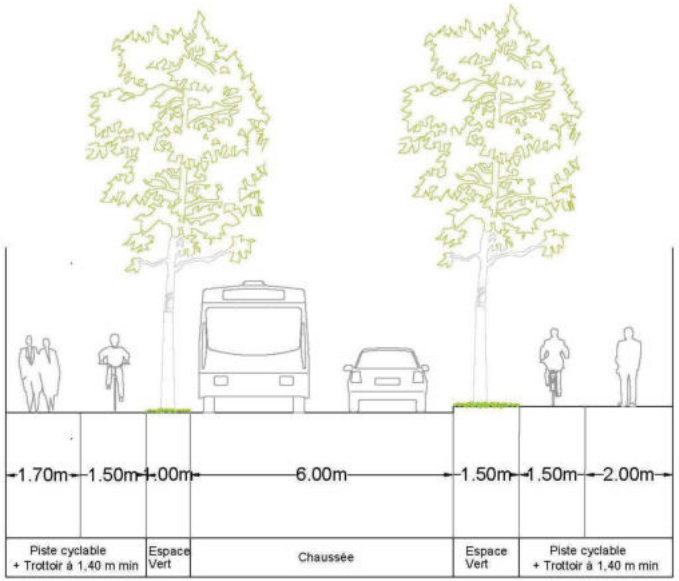

Trottoirs aménagés avec pistes cyclables intégrées et mono-directionnelles sur chaque rive
Référence rue d'Aquitaine, Saint-Herblain (Céramide)

ENJEUX ET INTENTIONS – T2

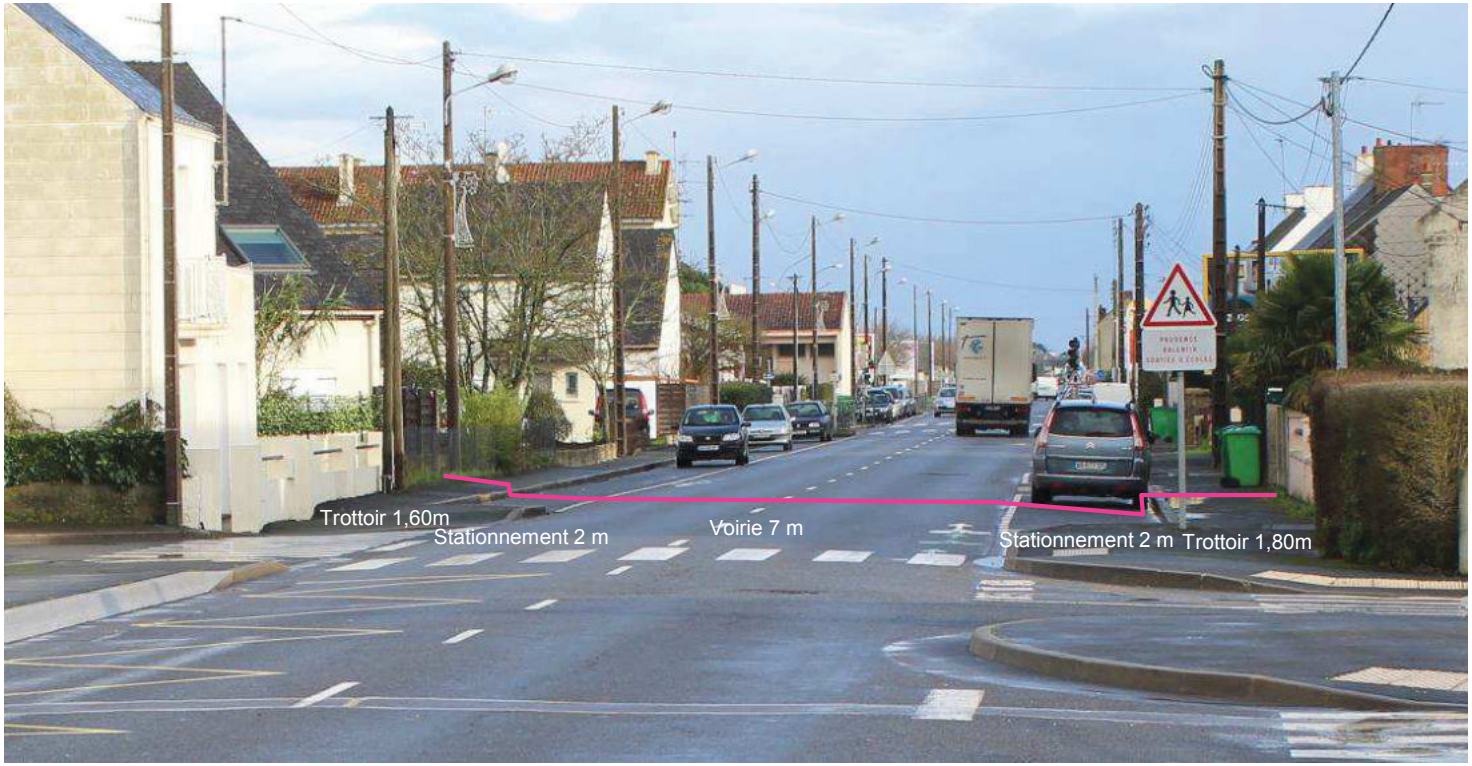

- Maintenir une offre de stationnement sur le domaine public.
- Proposer un dispositif pour les vélos spécifique et plus sécurisant, notamment pour les plus fragiles
- Introduire des arbres d'alignement, en lien avec cette offre de stationnement.
- Traiter les accroches des rues connexes afin de jalonner le faubourg urbain.

Existant

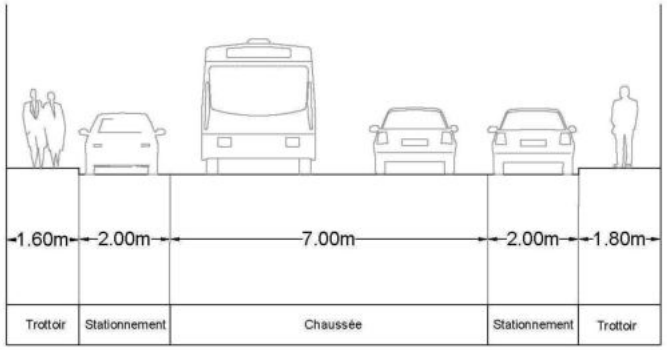

Projet

Piste mixte (vélo/ piétons) en tissu pavillonnaire
Référence : Abords du collège Anne de Bretagne à Saint Herblain (Céramide)

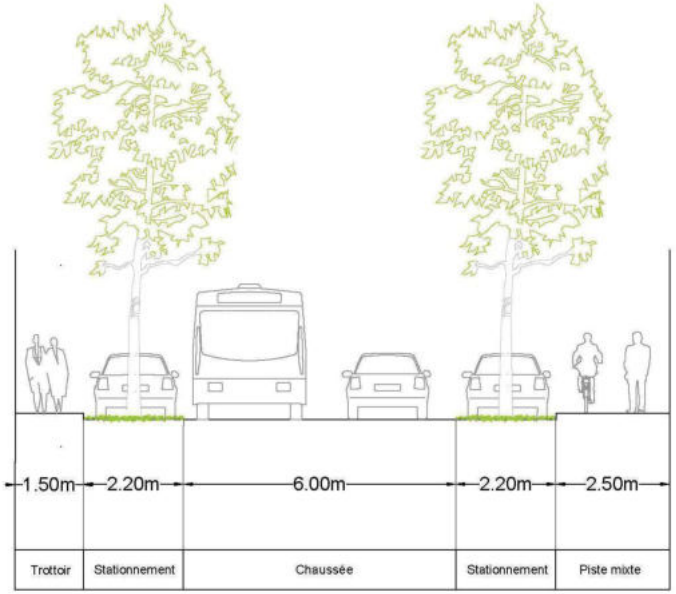

ENJEUX ET INTENTIONS – T4

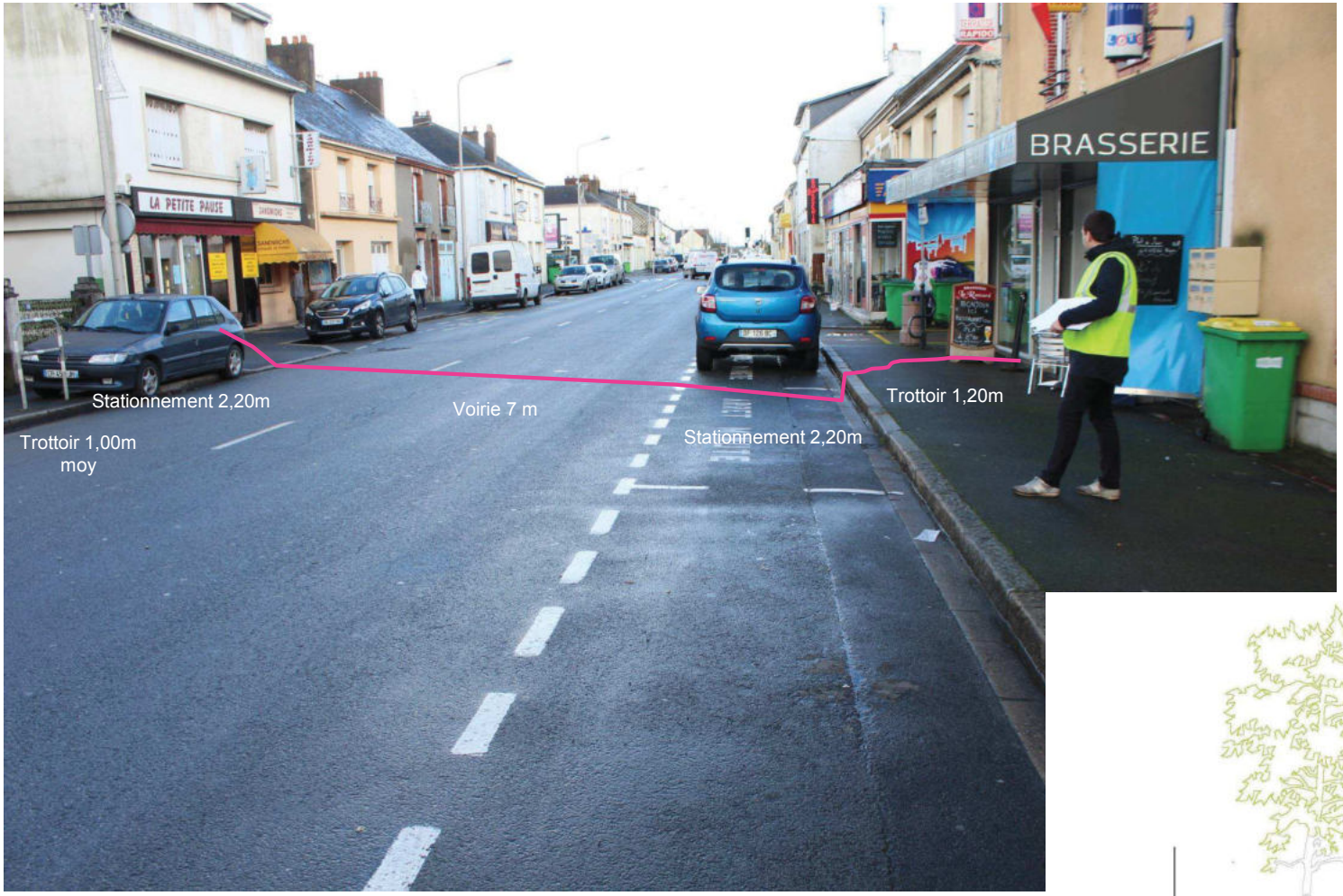

- Rendre du confort d'achat au piéton notamment dans les traversées de rue.
- Conforter l'offre de stationnement : offre longitudinale (très adaptée au commerce de flux) , offre en poche.
- Maîtriser la vitesse afin de pouvoir maintenir dans les meilleures conditions vélo et véhicules motorisés en partagé.

Projet

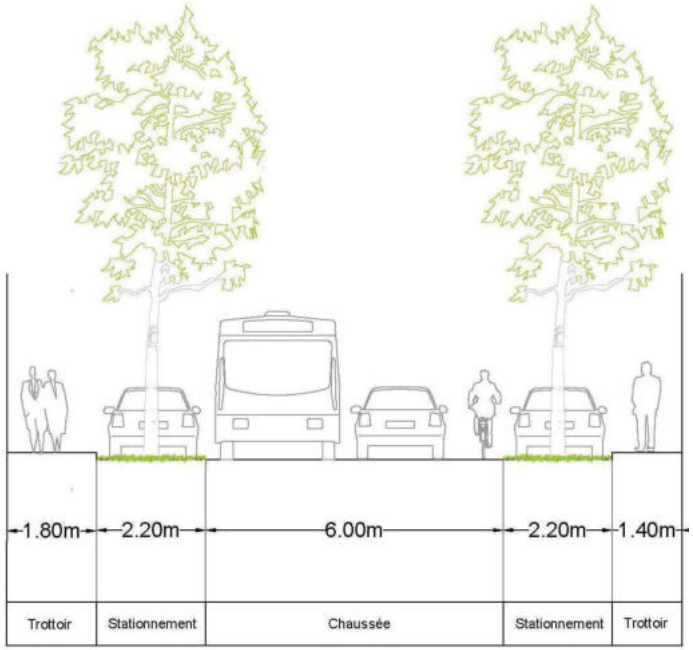

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

PREMIERS SCENARIOS D'AMENAGEMENT SUR LES AUTRES TRONCONS

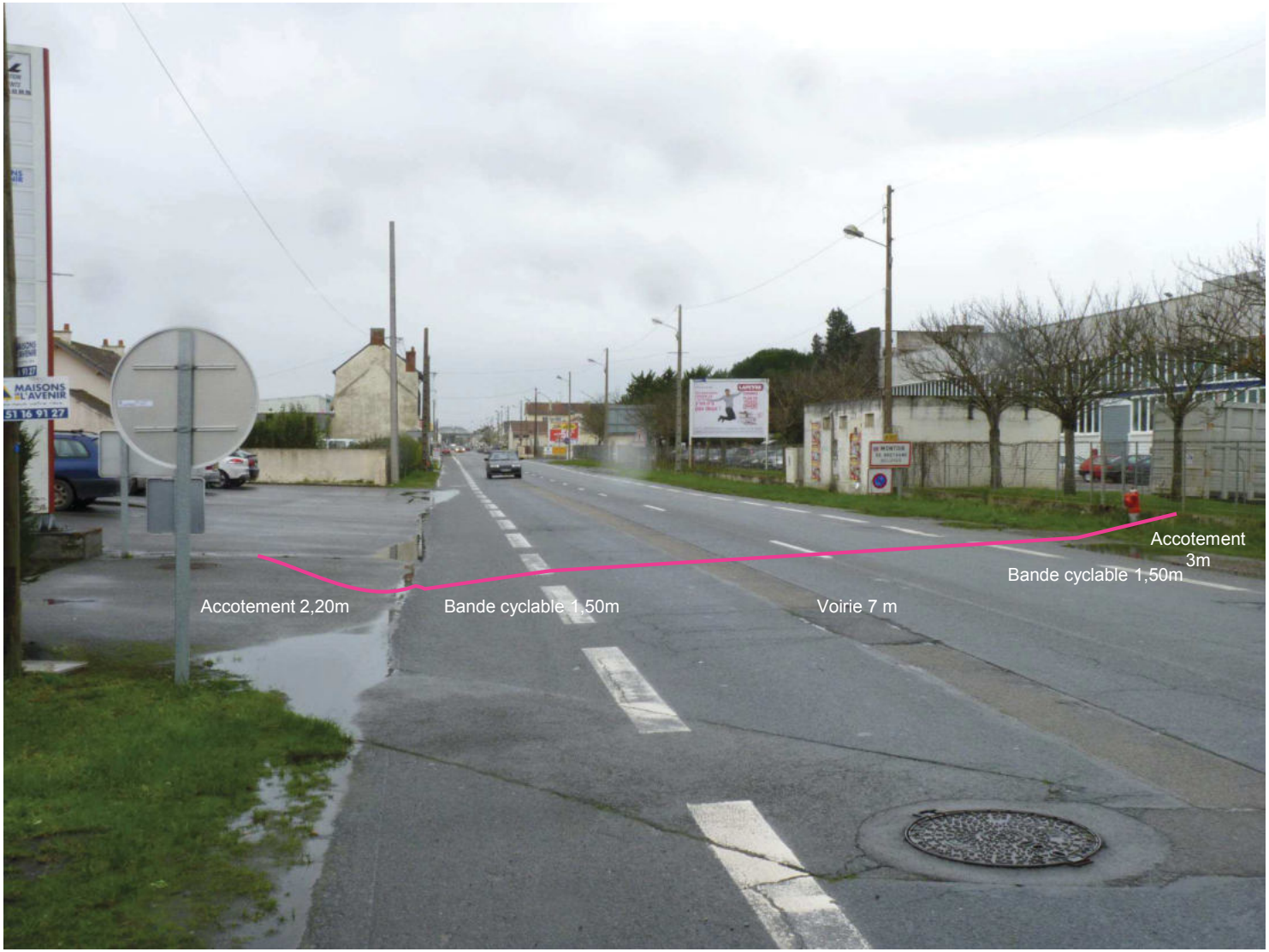

Requalifier l'entrée de ville

- Proposer des rives urbaines en rupture avec l'écriture de la RD plus au Nord.
- Maîtriser la vitesse.
- S'appuyer sur une trame végétale généreuse afin de qualifier l'entrée de ville de Bellevue.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT – T1

Existant

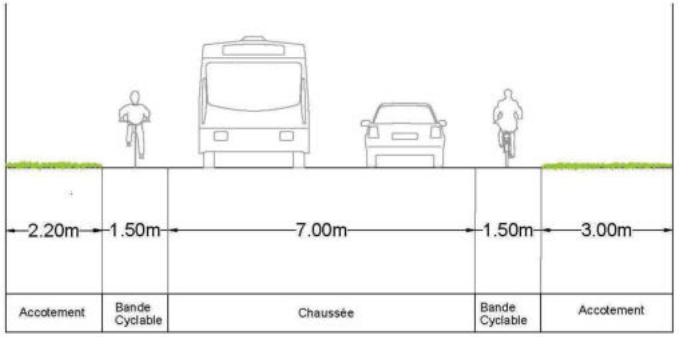

Trottoirs aménagés avec pistes cyclables intégrées et mono-directionnelles sur chaque rive
Référence rue d'Aquitaine, Saint-Herblain (Céramide)

Projet

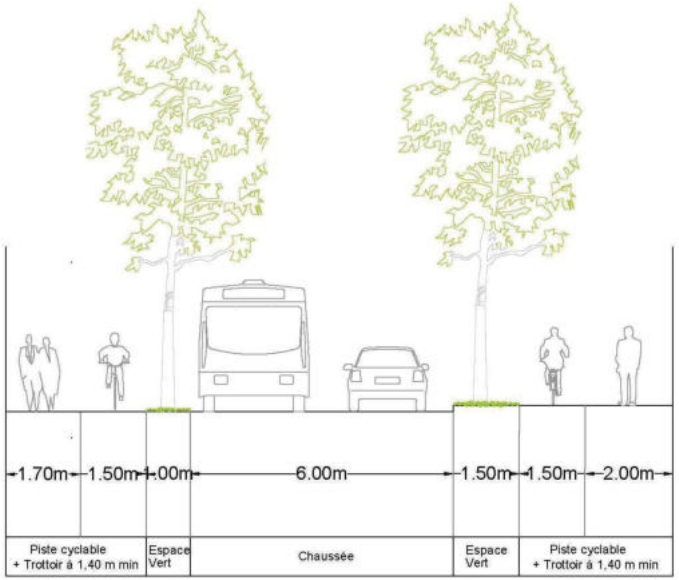

ENJEUX ET INTENTIONS – T2

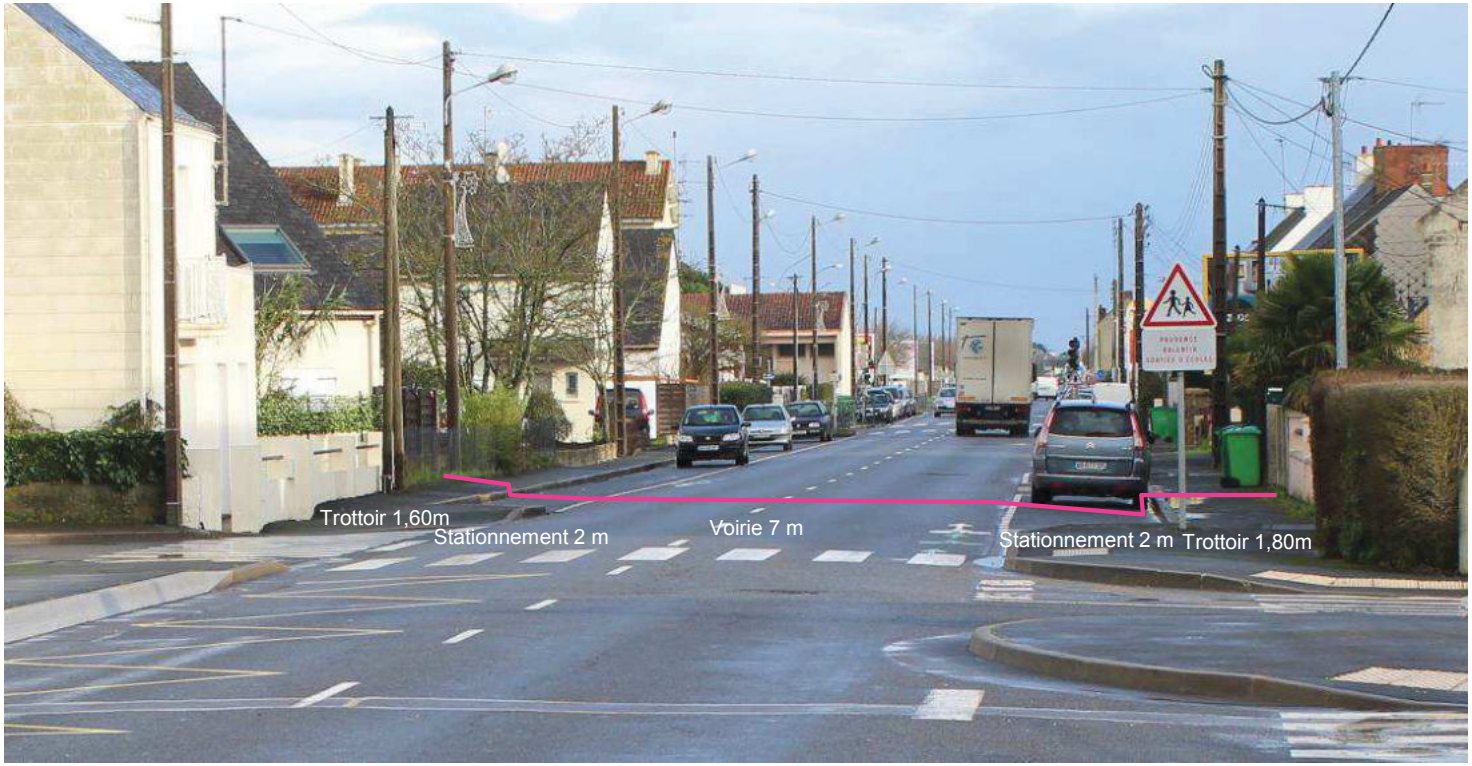

- Maintenir une offre de stationnement sur le domaine public.
- Proposer un dispositif pour les vélos spécifique et plus sécurisant, notamment pour les plus fragiles
- Introduire des arbres d'alignement, en lien avec cette offre de stationnement.
- Traiter les accroches des rues connexes afin de jalonner le faubourg urbain.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT – T2

Existant

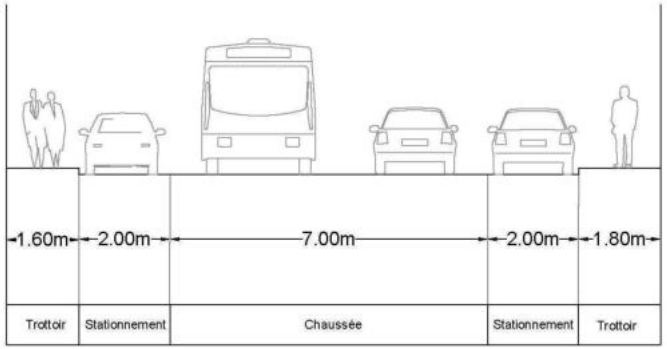

Piste mixte (vélo/ piétons) en tissu pavillonnaire
Référence : Abords du collège Anne de Bretagne à Saint Herblain (Céramide)

Projet

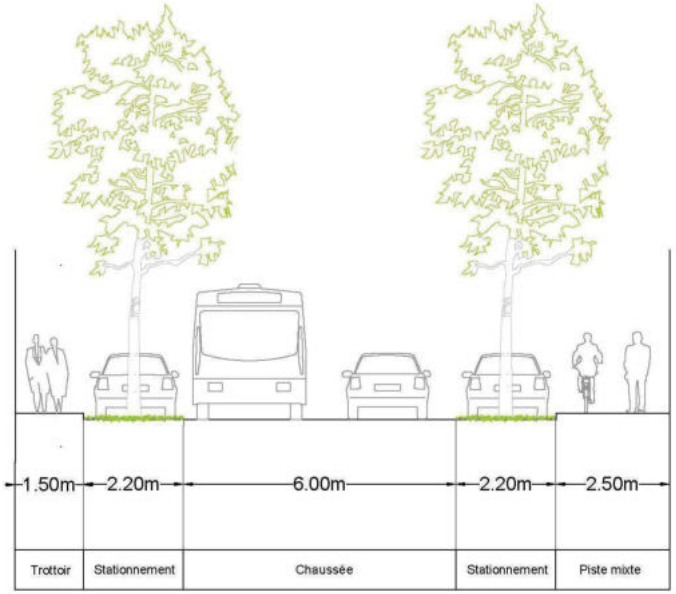

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

ENJEUX ET INTENTIONS – T4

- Rendre du confort d'achat au piéton notamment dans les traversées de rue.
- Conforter l'offre de stationnement : offre longitudinale (très adaptée au commerce de flux) , offre en poche.
- Maîtriser la vitesse afin de pouvoir maintenir dans les meilleures conditions vélo et véhicules motorisés en partagé.

MONTOIR-DE-BRETAGNE – ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE HENRI GAUTIER

PROPOSITIONS D’AMENAGEMENT – T4

Existant

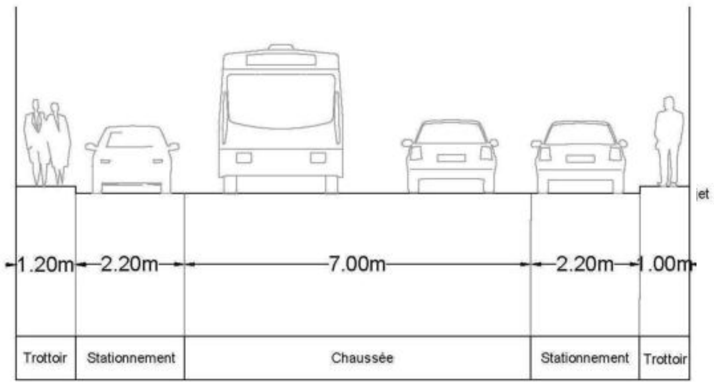

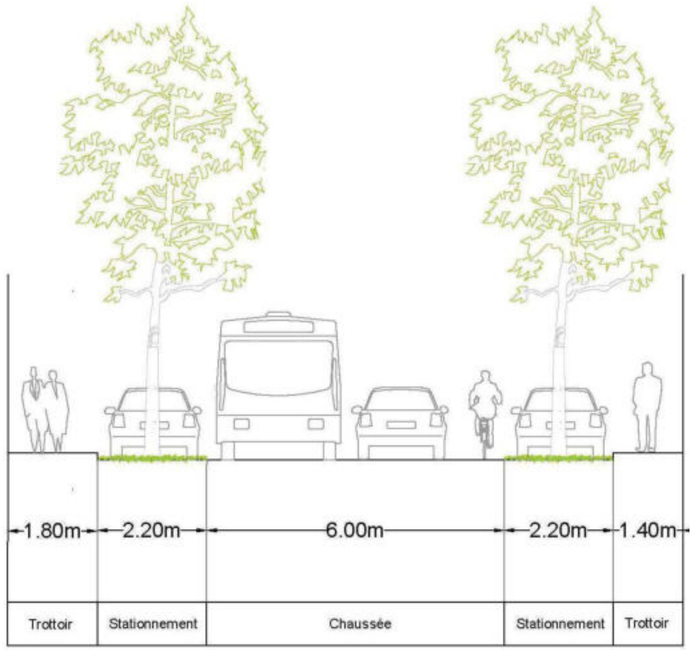

CARENE
DOCUMENTATION

Montoir-de-Bretagne

Bellevue et les abords de l'école sécurisés

La traversée du cœur de Bellevue et les abords de la nouvelle école Albert-Vinçon vont être requalifiés et sécurisés pour la prochaine rentrée scolaire. La présentation de cette opération attendue vient de faire l'objet d'une réunion publique, jeudi soir, à laquelle ont participé de nombreux habitants de ce quartier.

Elle est pilotée par la ville avec le concours de la société Céramide. Les travaux débuteront en juin et devront être terminés fin juillet. Coût de l'opération : 420 000 € (TTC). Elle se caractérise notamment par la réalisation d'un double giratoire d'un rayon de neuf mètres, de deux traversées piétonnes de quatre mètres et un terre-plein central avec paysagement et stationnement Hélyce. Le tronçon de la voie sécurisée se situe à la jonction de la rue Henri-Gautier avec les rues Jean Moulin et Jean Lucas. **« Avec la construction de ce nouveau groupe scolaire au centre de ce quartier traversé par 6 200 véhicules/jour et 250 poids lourds, il était indispensable de changer les habitudes, les comportements et les priorités sur cette voie. Il faut affirmer une nouvelle centralité, forger une identité végétale, proposer un accès à l'école propre à gérer les heures de pointe, sécuriser les traversées et mettre en cohérence les fonctionnalités de cet espace »**, soulignent les représentants de la société d'étude de ce projet. Première mesure : la vitesse sera réduite et limitée à 30 km/h sur cette portion de voie.

D'autres mesures visant à renforcer la sécurité sont annoncées par la ville telle qu'une présence humaine à l'entrée et à la sortie de l'école ainsi que la pose de panneaux clignotants. En ce qui concerne les stationnements existants le long de la rue Henri Gautier, **« Ils seront bien restitués dans l'aménagement »**, confirment les initiateurs du projet. La possibilité de cheminements vélos sera aussi prise en compte par la suite. **« Ce mode de déplacement même minoritaire doit être pensé dans l'aménagement global de la rue Henri-Gautier avec l'utilisation d'une partie de voie existante et une autre partie de trottoirs partagée avec les piétons ». « Les 800 mètres de voirie de la rue Henri Gautier restant seront également reconfigurés et sécurisés dans le cadre de d'autres phases de travaux qui feront l'objet d'inscriptions budgétaires en 2017 et 2018 »**, a confirmé Pascal Plissonneau, premier adjoint.

Une opération de sécurisation attendue par les habitants de Bellevue et présentée jeudi par la société Céramide.

L'ARENE Archives Documentation - Reproduction interdite

16 AVR. 2016 OUEST-FRANCE

CARENE
DOCUMENTATION

MONTOIR-DE-BRETAGNE. L'accès à l'école prioritaire

Travaux de sécurisation au quartier Bellevue

Près de 40 habitants du quartier de Bellevue, ont assisté, à la mairie, à la présentation du projet de sécurisation de l'ensemble de la rue Henri-Gauthier. Emmanuel Roland du Cabinet Ceramide présentait la sécurisation de l'accès à la nouvelle école dont l'entrée se fera rue Jean-Lucas. Afin de limiter la vitesse, rue Henri-Gauthier, deux ronds-points vont être installés. Un terre-plein central permettra la traversée d'une classe entière. Un couloir de circulation permettra aux bus Hélyce et aux voitures de se suivre.

Emmanuel Roland du cabinet Ceramide a été très à l'écoute des habitants de Bellevue.

Camions déviés

À partir de 2019, les camions seront déviés. 6 200 véhicules légers et 260 poids lourds traversent chaque jour le village. Les habitants insistent et demandent encore plus de sécurité avec des plateaux ralentisseurs avant d'aborder cet accès à l'école. Les travaux d'un montant de 420 000 €, vont démarrer en juin pour une livraison fin juillet. Puis en 2017, le cœur commerçant sera amélioré et en 2018, l'entrée du village sera aménagée avec un secteur cyclable côté bourg de Montoir. L'ensemble de la rue sera arboré.

CARENE - Archives - Documentation - Reproduction interdite

16 AVR. 2016 PRESSE-OCÉAN

CARENE
DOCUMENTATION

Montoir-de-Bretagne

Réaménagement à Bellevue : réunion publique

Une réunion publique est organisée par la municipalité vendredi 6 juillet, à 19 h, à la salle Jean-Moulin à Bellevue. Au programme : le réaménagement des rues Henri-Gautier et Ernest-Renan dans la continuité de l'opération réalisée face à l'école Albert-Vinçon. Ces travaux ont pour objectif de faire ralentir la vitesse des véhicules et sécuriser les traversées de Bellevue. Le début des interventions est prévu en septembre 2018.

Le bureau d'étude chargé du dossier (2LM) sera présent à la réunion, ainsi que des élus de la ville.

Vendredi 6 juillet, à 19 h, à la salle Jean-Moulin à Bellevue. Entrée libre.

CARENE - Archives - Documentation - Reproduction interdite

- 5 JUIL. 2018 OUEST-FRANCE

Ouest-France, 9 juillet 2018

A Bellevue, la sécurisation des rues se poursuit

Montoir-de-Bretagne — Lors d'une réunion publique, vendredi soir, la ville a apporté des précisions aux habitants de Bellevue et Gron sur le projet de sécurisation des rues Renan et Gautier.

Suite aux déambulations qui ont eu lieu sur ces deux voies en mai en présence du bureau d'études, des services techniques de la ville, des élus et des habitants, le collectif des riverains dans un récent courrier a interpellé la mairie.

« En septembre prochain, les travaux démarreront sur les rues Ernest Renan et Henri Gautier et s'étaleront jusqu'en juin 2019 », a déclaré Yannick Jimenez, adjoint aux travaux.

En ce qui concerne la rue Ernest Renan, une borne équipée d'une caméra sera installée à mi-chemin sur cette voie. Les plaques minéralogiques des véhicules pour les habitants de Gron et Renan seront répertoriées et leur permettront l'accès.

Les personnes extérieures pourront accéder de chaque côté de la voie jusqu'à la borne. **« L'objectif est de réguler la vitesse et d'empêcher le passage des fourgons »**. La Carène va financer cet équipement à hauteur de 30 000 €. Des travaux de réaménagement sont également prévus sur cette voie.

Rue Henri Gautier, les travaux de sécurisation vont se poursuivre sur un tronçon allant du pont de Bellevue jusqu'à la sortie de Bellevue à Montoir. Comme précédemment, un rétrécissement de la chaussée à six mètres est prévu.

Les habitants de Bellevue et Gron ont obtenu des réponses à leurs questions sur les travaux d'aménagement relatifs à la sécurisation de leur quartier.

| Crédit photo : Ouest-France

« Avant de garder le flux de circulation, le travail s'effectuera en demi-chaussée avec un cheminement piétons », a indiqué Eric Quessaud, directeur technique de la ville. Dans un premier temps, les feux tricolores seront conservés. Et la rue Saint Exupéry, source d'inquiétude pour de nombreux riverains ? **« Elle n'est pas oubliée, une étude sera effectuée avant la réalisation de la voie de contournement de Bellevue »**, a précisé l'adjoint aux travaux. Aussi, cette desserte très attendue sur le secteur devrait être mise en service en 2022 avec un début des travaux programmé pour la fin 2020.

Ville de Saint-Nazaire - Archives municipales/Ressources documentaires - Reproduction interdite.

CARENE
DOCUMENTATION

MONTOIR-DE-BRETAGNE. Réunion publique

Sécurisation du quartier Bellevue

À la suite d'une visite en mai du quartier avec le bureau d'études 2LM, le collectif des habitants de Bellevue souhaitait une réunion publique. À l'appel des élus de la Ville, une quarantaine d'habitants ont répondu présent. Les élus, accompagnés de M. Quessaud, des services techniques, ont répondu aux questions des riverains des rues Gauthier et Renan. « *Notre volonté est de vous apporter la sécurité et le confort d'un quartier agréable, rénové* », souligne en ouverture Michèle Lemaitre, maire.

La rue Ernest-Renan sera fermée à la circulation par une borne rétractable à tous les véhicules, hors les riverains du quartier et de Gron qui auront la photo de leur plaque d'immatriculation enregistrée.

Ce qui fermera la route à tous les petits fourgons de livraison trop rapides. Les feux du carrefour avec la rue Saint-Exupéry seront supprimés et remplacés par un plateau surélevé avec priorité à droite.

La déviation des poids lourds vers la zone Altitude devrait être mise en service début 2022.

Le collectif des habitants s'estime satisfait des réponses obtenues.

CARENE - Archives - Documentation - Reproduction interdite

10 JUIL. 2018 PRESSE-OCÉAN

13/07/2018 P.33

L'ECHO DE LA PRESQU'ILE

MONTOIR-DE-BRETAGNE

BELLEVUE. Sécurisation des rues : le collectif de défense rassuré

Ils sont venus en nombre. Les Montoirins ont répondu présent à la réunion publique organisée par la mairie pour parler de la sécurisation des rues de Bellevue. Notamment le collectif, qui, par une lettre ouverte mi-juin, avait manifesté leur inquiétude concernant l'annonce d'une « circulation restreinte » sur la rue Ernest Renan.

Beaucoup de Montoirins ont répondu présent à la réunion de vendredi dernier

« Pas d'autre solution »

Effectivement, la circulation sera fermée dans cette artère par une borne escamotable positionnée au centre de la voie, et assortie des panneaux « Voie sans issue » à chaque extrémité de la rue. Lors de la réunion, le maire Michèle Lemaitre a clarifié la nécessité d'interdire la circulation rue Ernest Renan, notamment aux poids lourds et fourgons de livraisons, circulant à vitesse excessive et érodant la chaussée sur cette voie étroite et représentant un danger permanent. **« Il n'y a pas d'autre solution pour sécuriser cette rue »,** rappelle-t-elle avec autorité.

Début des travaux en septembre

Des caméras spécialisées mémoriseront le badge de reconnaissance des véhicules autorisés (riverains, secours) pour déclencher l'ouverture de la voie, autorisant ainsi un passage au ralenti, sans marquer d'arrêt. Le coût de l'opération est de 30 000 €, entièrement pris en charge par la Carene. Les travaux démarreront début septembre et se termineront fin juin 2019 rues Ernest Renan et Henri Gautier.

Des ralentisseurs

Concernant la rue Henri Gautier, du pont de la 4 voies à l'ancienne école Albert Vinçon, elle sera sécurisée par un ralentissement des véhicules l'empruntant, par la pose de ralentisseurs et de plateaux surélevés, d'un rétrécissement de la voie à 6 m de large et la mise en place d'une piste cyclable.

Les élus ont aussi fait le point sur la déviation de Bellevue (lire encadré). Interrogé en fin de séance, le collectif de Bellevue s'avoue soulagé par les informations reçues.

Déviation de Bellevue : ce sera finalement 2021

Les riverains l'attendent depuis longtemps. La Carene travaille depuis plusieurs années sur une déviation du bourg de Bellevue pour détourner les camions vers la zone Altitude et les repositionner le long de la voie ferrée. **« Une nécessité, surtout depuis la création du groupe scolaire »,** note Eric Provost, vice-président en charge de l'aménagement durable. 500 poids lourds passent en effet chaque jour par Bellevue. **« Aux heures de pointe, on compte un camion toutes les deux minutes ».**

Le scénario est bien défini, mais le calendrier préalablement affiché **« glisse ».** Initialement prévue en 2020, la route, longue d'1,2 km, sera finalement livrée en 2021. **« Nous avons quelques soucis sur l'acquisition du foncier, avec une succession et une réorganisation des terres agricoles »,** explique le vice-président. En 2021, une première couche permettra de livrer la route, avant qu'une deuxième ne soit posée. **« On fait une route pour que les camions passent, il faut qu'elle soit solide ».** Le budget prévu sur ce dossier s'élève à 8 millions d'euros HT. Des rencontres avec les riverains sont prévues à mesure de l'avancement du projet.

CARENE - DOCUMENTATION - REPRODUCTION INTERDITE

01

Un projet de desserte alternative pour sécuriser et apaiser Bellevue et Trignac Centre

Les zones d'activités Altitude - Logistiport - Les Forges

La future voie de desserte alternative permettra de désenclaver les zones d'activités Altitude - Logistiport - Les Forges :

- 50 ha dédiés à l'activité économique,
- près de 40 entreprises,
- des secteurs d'activités variés : artisanat, dépôts-ventes, location de matériels,... avec des grandes entreprises logistiques.

Une accessiblité contrainte et impactante pour la population

Les zones d'activités souffrent de difficultés d'accès et le trafic généré entraine de fortes nuisances en termes de pollution de l'air, de sécurité, de pollution sonore, de vibrations... :

- Accès Nord, par le centre ville de Trignac : 2 kilomètres de traversée d'agglomération avec des points très sensibles (abords du groupe scolaire Jaurès Curie). 200 poids lourds empruntent chaque jour cet itinéraire.
- Accès Sud, par le quartier de Bellevue : 600 mètres de parcours à travers un quartier résidentiel. Cet accès porte les 2/3 du trafic généré par les zones d'activités avec 300 poids lourds par jour.
- Les flux de poids lourds sont relativement constants au cours de la journée avec un poids lourd toutes les 3min45 dans le bourg de Trignac et un poids lourd toutes les 2min25 dans le quartier de Bellevue.

Une desserte alternative qui va permettre le renouvellement urbain et la sécurisation des flux

La suppression du trafic poids lourds permettra aussi de réussir un programme de renouvellement urbain dans le centre ville de Trignac.

Côté Bellevue, la disparition du trafic poids lourds a permis de repenser l'aménagement de la rue Henri Gautier dans un premier temps.

Le projet a donc pour objectif majeur d'améliorer le cadre de vie, la sécurité et la santé des habitants.

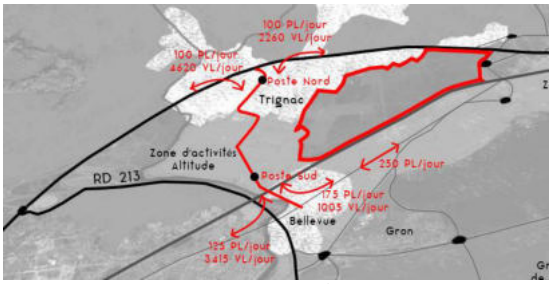

CARTE DES TRAFICS DE LA ZONE D'ÉTUDE

TRAVERSÉE ACTUELLE DU CENTRE VILLE DE TRIGNAC : PASSAGE DES POIDS LOURDS À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE ET DE L'ÉGLISE

TRAVERSÉE DU QUARTIER BELLEVUE : RUE SAINT EXUPÉRY ET RUE HENRI GAUTIER AU DROIT DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Calendrier prévisionnel

(NB : Compte tenu des procédures à conduire, ce calendrier n'est pas contractuel)

2018-2019
- ESQUISSE PROJET
- ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES
- INSTRUCTIONS RÉGLEMENTAIRES

2020
- ENQUÊTE PUBLIQUE DÉBUT 2020
- AUTORISATION UNIQUE
- (UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT)
- PASSATION DES MARCHÉS TRAVAUX

2021
- TRAVAUX

2022
- MISE EN SERVICE DE LA VOIE

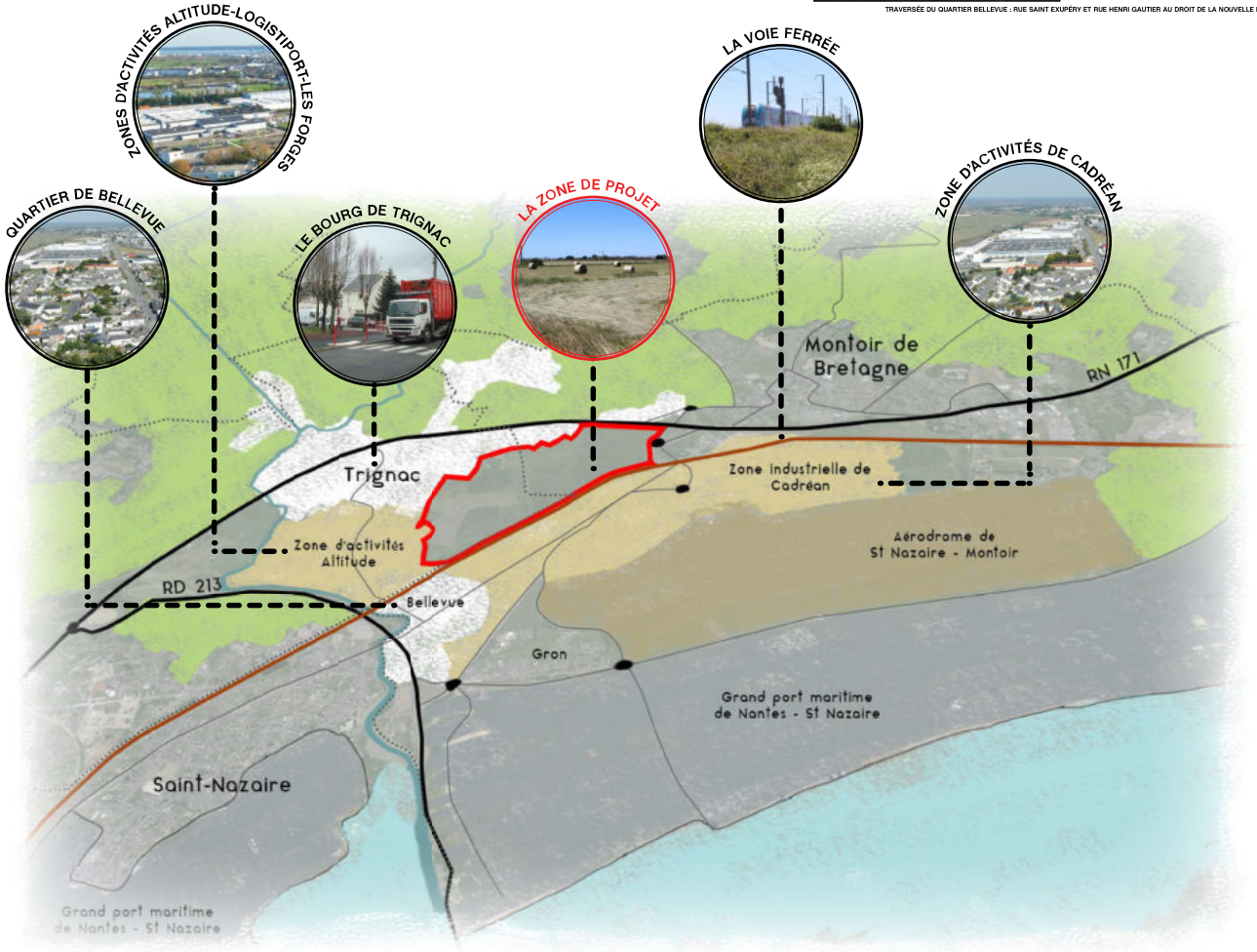

02

Une nouvelle desserte sécurisée, performante et respectueuse du milieu existant

Une desserte sécurisée, choisie parmi 12 variantes (à retrouver dans l'étude d'impact)

- La nouvelle voie sera raccordée à l'échangeur de Montoir-de-Bretagne. Un nouveau giratoire permet de sécuriser ce nouveau branchement à l'échangeur.
- La nouvelle voie se développe sur environ 2200 mètres. Elle est équipée de deux carrefours : un giratoire permettant de raccorder la rue de la Cité Nouvelle et marquant l'entrée dans les zones d'activités, un autre giratoire permettant le raccordement avec la rue Jean-Baptiste Marcet.

Un profil en travers spécifique répondant aux normes poids lourds

- Une voie en remblai : le niveau de la voie sera surélevé par rapport au niveau actuel des prairies pour conserver les transparences hydrauliques du site. Des techniques de préchargement et la mise en place de drains verticaux seront nécessaires pour asseoir la structure de la future route. Un travail spécifique de paysage sera réalisé pour « effacer » la voie dans le grand paysage.
- Le profil de la voirie sera adapté au flux poids lourds, compte tenu du trafic projeté et de la forte part de trafic poids lourds.
- Dans la zone d'activités, la voie présentera un profil plus urbain avec un cheminement mixte pour les « modes doux » (piétons, vélos).

Des aménagements connexes respectueux du Pré Neuf

- Un chemin agricole spécifique pourrait être créé pour accéder aux prairies du Pré Neuf (à mettre au point avec les exploitants).
- Des fossés perchés pour les eaux de ruissellement : des fossés seront présents de chaque côté de la voie pour la collecte et le stockage des eaux pluviales avant rejet vers le réseau hydrographique du Pré Neuf. Des vannes et clapets seront prévus pour stopper toute pollution accidentelle.
- Des passages pour la petite faune : des passages seront aménagés sous la voie pour assurer des traversées sécurisées pour la petite faune (petits mammifères, reptiles, amphibiens).
- Des canalisations sous voirie pour conserver une transparence hydraulique : les connexions hydrauliques existantes du Pré Neuf seront conservées avec mise en place de canalisations type cadre sous voirie.
- La voie a été positionnée de manière à éviter tout impact sur les réseaux existants à proximité : ligne électrique Haute Tension, pylône, canalisation de transport Eau potable, canalisation de transport Gaz.

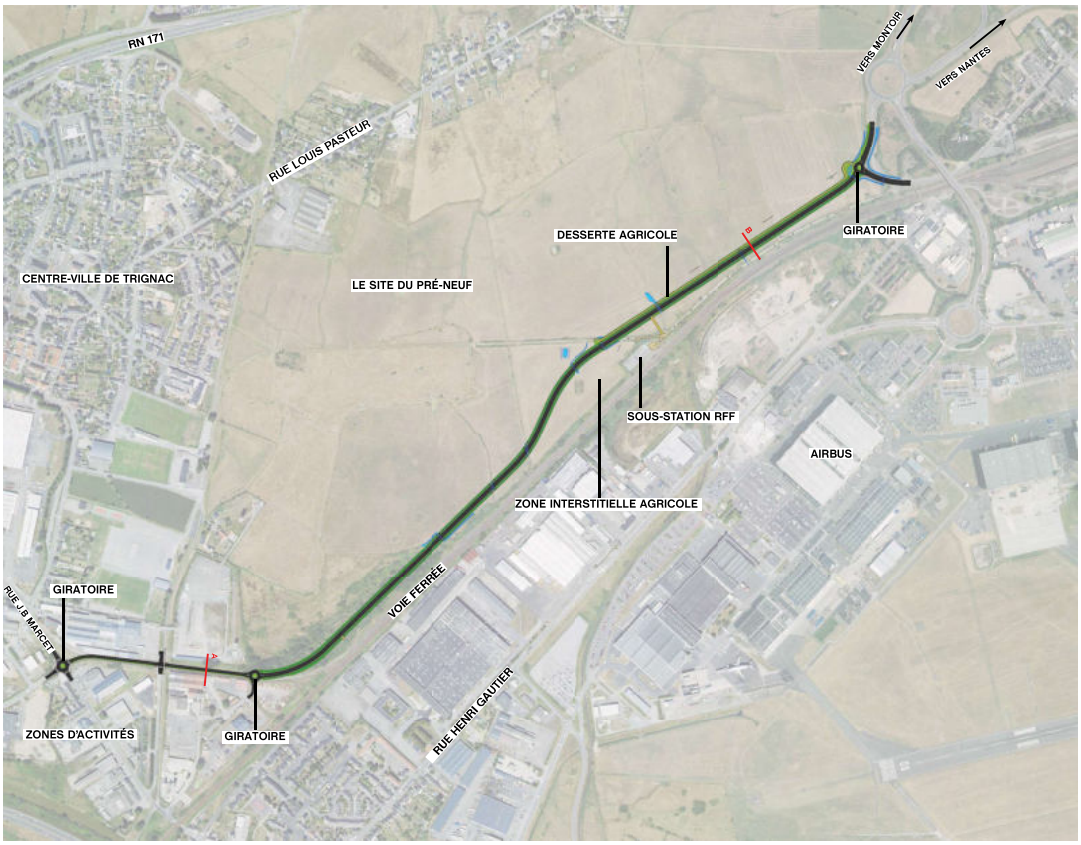

VUE AÉRIENNE DU PRÉ NEUF ET MODALITÉS D'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE LIAISON LE LONG DE LA VOIE FERRÉE. AU NORD, RACCORDEMENT À L'ÉCHANGEUR DE LA RN 171. AU SUD, RACCORDEMENT À LA RUE JB MARCET. (C) SIG COMMUNAUTAIRE, CARENE 2016

Respect de l'hydrographie, de la faune et de la flore du site

OUVRAGE HYDRAULIQUE ÉQUIPÉ PETITE FAUNE

FOSSÉ PERCHÉ

PASSAGE PETITE FAUNE

CLAPET ANTI-POLLUTION

Coupes transversales des différents tronçons de la nouvelle voie

DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS, LA NOUVELLE VOIE EST IMPLANTÉE EN LIEU ET PLACE DE LA VOIE FERRÉE. UN CHEMINEMENT DOUX EST EGALEMENT PRÉVU

PROFIL EN TRAVERS TYPE DE LA NOUVELLE VOIE EN TRAVERSÉE DU MARAIS HAUT DU PRÉ NEUF. LA VOIE EST EN LÉGER REMBLAI PAR RAPPORT AUX PRAIRIES.

03

Les mesures environnementales

Transparence hydraulique vis-à-vis du marais

- Le Pré Neuf constitue une large zone humide composée de prairies méso-hygrophiles et de fruticées / fourrés humides type saulaie. Le site est traversé par de nombreux fossés et douves, notamment la Douve de la Charrère. Il est lié au Brivet et, dans une moindre mesure, au marais de Brière.
- Le fonctionnement hydraulique du site ne sera pas perturbé par le projet de liaison routière. La voie sera réalisée en remblai pour permettre la mise en place de transparences hydrauliques. Ces canalisations type cadre seront de capacité équivalente aux fossés traversés pour permettre un bon écoulement des eaux.

Mesures favorables à la faune sur le site du Pré Neuf

- En complément de celles existantes préservées, il sera créé une nouvelle mare dans les prairies du Pré Neuf, favorable à la population d'amphibiens observée sur site.
- Des clôtures permanentes seront mises en place le long de la nouvelle voie. Elles seront associées à des passages réservés à la petite faune, créés sous la voie, en parallèle des transparences hydrauliques ou sous forme de traversée spécifique. Ceci afin d'éviter tout risque de collision.
- La portion de la nouvelle voie dans le Pré Neuf ne sera pas éclairée pour préserver le fonctionnement nocturne actuel.

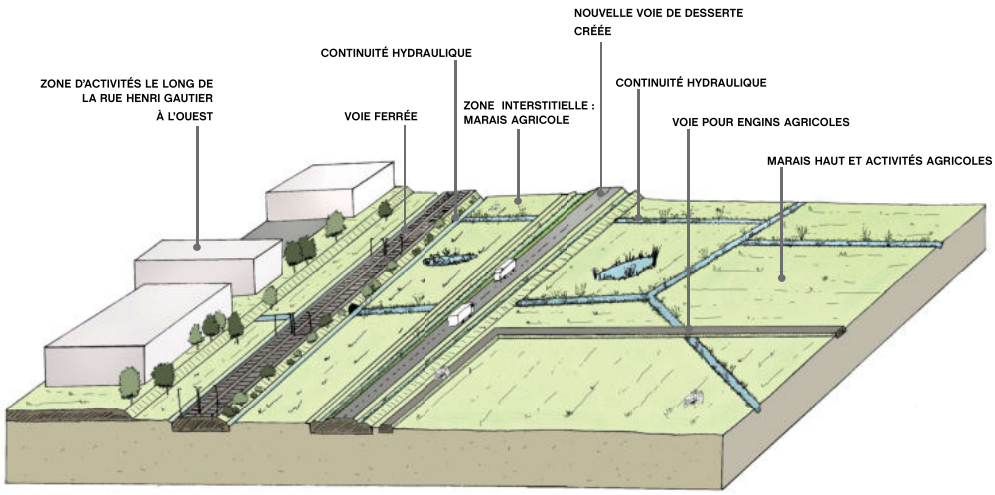

BLOC DIAGRAMME REPRÉSENTANT LE TRANSECT VOIE FERRÉE/ NOUVELLE DESSERTE / PRÉ NEUF. L'ESPACE RÉSIDUEL ENTRE LES DEUX INFRASTRUCTURES SERA EXPLOITÉ DE MANIÈRE AGRICOLE AFIN DE LIMITER LA PERTE DES SURFACES DUES AU PROJET

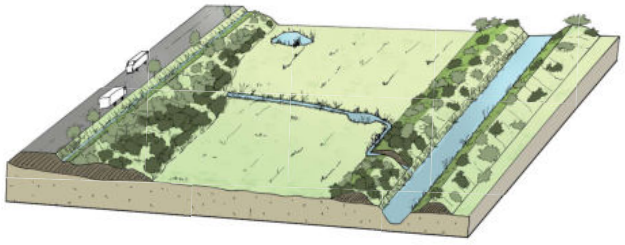

SUPPRESSION DE REMBLAIS POUR UNE SURFACE D'ENVIRON 4,9 HA : LE LONG DE LA ROUTE BLEUE, LE LONG DU CANAL DE LA BELLE HAUTIÈRE, LE LONG DU CHEMIN DE PRÉVOIR. RESTITUTION DE CES ESPACES AU MARAIS

PRÉSERVATION D'UNE PARTIE DES REMBLAIS EXISTANTS, FAVORABLES À LA FAUNE DES MILIEUX SECS, DEJA PRÉSENTE SUR SITE

AMÉLIORATION DES CONTINUITÉS HYDRAULIQUES AVEC UN REPRO-FILAGE DES FOSSÉS EXISTANTS ET DES BAISSES PRAIRIALES

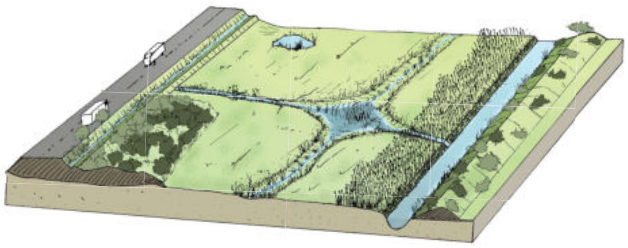

BLOC DIAGRAMME – COUPE DE PRINCIPE DES MESURES COMPENSATOIRES SUR LE SITE DES BELLES FILLES, À L'OUEST DE PRÉZÉGAT

Mesures compensatoires hors site : les "Belles filles" à Prézegat (St-Nazaire)

- Le projet génère des impacts sur l'environnement impossibles à éviter : 3,55 ha de zones humides sont supprimés sur le site du Pré Neuf . Il faut donc apporter des mesures compensatoires. Cette compensation doit permettre une restauration ou la reconstruction de zones humides dégradées avec, au minimum, une équivalence sur le plan fonctionnel et sur le plan de la qualité de la biodiversité. La compensation doit être réalisée à proximité du site impacté, dans le même bassin versant.
- Le site choisi pour compenser la destruction de zones humides sur le site du Pré Neuf se situe sur la commune de St Nazaire, au Nord du quartier de Prézégat. Le site représente une surface de 19,6 ha entre la route départementale RD213 et le canal de la Belle Hautière.
- Le site se présente comme un ensemble de prairies humides en partie dégradées par la présence de remblais : remblais le long de la route départementale et remblais le long du canal de la Belle Hautière. Ces deux remblais sont colonisés par une végétation en cours de fermeture et par des espèces invasives (Baccharis et Renouée du Japon).
- La mesure de compensation proposée est la suivante :
  1. La suppression d'une partie des remblais afin de reconstituer des prairies humides. Une partie est conservée pour les espèces faunistiques des milieux secs déjà installées sur site,
  2. Une intervention légère sur les mares et les fossés du site pour améliorer leur fonctionnement hydraulique.
  3. Un reprofilage des baisses prairiales en coeur de site
  4. la réouverture d'une zone de fourrés au nord de la parcelle

Ces actions, sur environ 8,20 ha, vont permettre un gain net sur l'aspect des fonctionnalités hydrologiques et écologiques de la zone humide, répondant aux enjeux environnementaux globaux du projet de desserte.

- Cette mesure compensatoire présente un intérêt également agricole. La surface exploitable est augmentée d'environ 4,3 ha. L'accessibilité aux prairies est améliorée et facilitée. Un plan de gestion sera établi au travers d'un bail avec clauses environnementales.

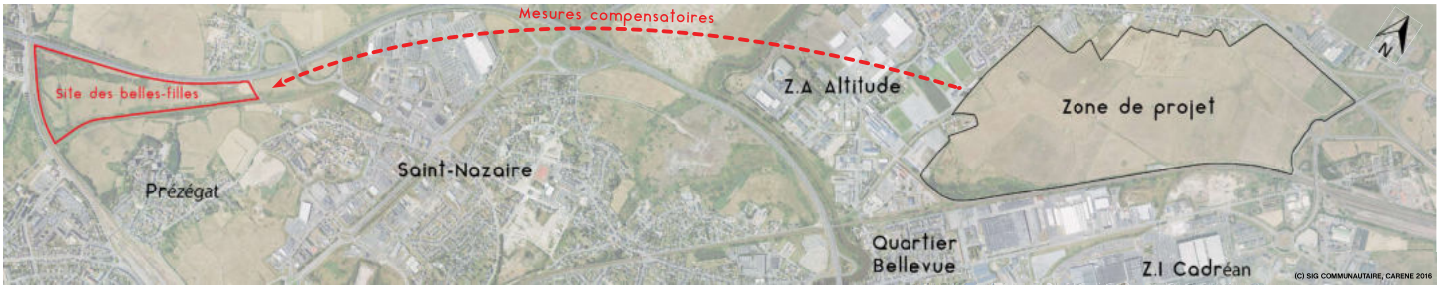

VUE AÉRIENNE DEPUIS SAINT NAZAIRE JUSQU'AU SITE DU PROJET : NOUVELLE VOIE, SITE DE COMPENSATION DIT "DES BELLES FILLES" À L'OUEST DE PRÉZÉGAT

PROJET DESSERTE ALTERNATIVE SUR LES COMMUNES DE TRIGNAC ET DE MONTOIR DE BRETAGNE

DOCUMENT N°3 :

DELIBERATION DU 28 JANVIER 2020

BILAN DE LA CONCERTATION OCTOBRE 2019 – PHASE 2

DELIBERATION DU 28 JANVIER 2020

LA DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2020 APPROUVANT LE BILAN DE LA CONCERTATION SERA INTEGREE AU DOSSIER AVANT LE DEBUT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

PROJET DESSERTE ALTERNATIVE SUR LES COMMUNES DE TRIGNAC ET DE MONTOIR DE BRETAGNE

BILAN DE LA CONCERTATION OCTOBRE 2019 – PHASE 2

PREAMBULE

La CARENE, en lien avec toutes les communes la composent, mène une politique volontariste de développement de son territoire afin de maintenir et renforcer son attractivité, de favoriser la création d'emplois et l'implantation d'entreprises.

Le centre bourg de Trignac et le quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne sont très lourdement impactés par des transits Poids Lourds qui traversent ces quartiers pour rejoindre la ZAE Altitude – les forges. Ces trafics extrêmement nuisant sont sources d'insécurité pour les populations résidentes ainsi que pour tous les usagers des domaines publics. Ils engendrent un réel problème de santé publique, de tranquillité et de dégradation du cadre de vie. A Trignac centre comme à Bellevue, des écoles sont directement touchées par ces problèmes de circulations et de dangerosité des voiries.
Ces difficultés ont contribué à déqualifier des secteurs urbains devenus obsolescents avec une perte d'attractivités particulièrement pénalisante tant sur le plan de la qualité résidentielle que sur le plan du commerce ou des services.

Afin de mesurer les potentialités de renouvellement urbain sur le centre bourg de Trignac, la CARENE et la Commune de Trignac ont engagé des études préliminaires en 2010. Ces études ont confirmé les difficultés d'évolution de ce centre bourg face à la circulation de plus en plus intensive de poids lourds transitant vers les zones d'activités (Logistiport / Altitude-Les Forges) situées immédiatement au sud du bourg de Trignac.
Les nuisances qui résultent de l'absence de desserte industrielle pour la zone Altitude n'ont cessé de se développer depuis, concernent également le quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne qui subit un trafic poids lourds intense sur les rues Henri Gauthier et Saint Exupéry (autre « porte d'entrée » de ces zones d'activités enclavées).

La pacification des flux s'impose donc pour 2 rasons principales :

- Sécuriser et pacifier les voies et les espaces publics de ces secteurs. Améliorer le cadre de vie et réduire l'impact de ces circulations lourde sur la santé des habitants
- Créer la condition indispensable à la réussite de démarches de renouvellement urbain du centre-bourg de Trignac et du quartier de Bellevue au plus proche des équipements, des réseaux de transport, des commerces et services ou des réseaux techniques déjà existants. Il convient également de mettre en perspective ces projets avec les objectifs de limitation de l'extension urbaine, consommatrice d'espaces naturels et agricoles.

Ce constat étant unanime, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'une desserte alternative.

Différents scénarios et variantes ont été expertisés finement selon leurs faisabilités techniques, environnementales et économiques. De cette analyse, le scénario dit du « Pré Neuf » est apparu in fine comme le plus crédible et le plus réaliste. Il repose sur la création d'une nouvelle voie à partir de l'échangeur de Montoir de Bretagne et longeant la voie ferrée Nantes/Le Croisic. L'analyse de sa faisabilité a été confiée à un groupement de bureaux d'études.

L'étude engagée a permis d'établir un diagnostic précis du faisceau retenu, dans un contexte environnemental très sensible, d'étudier des variantes de raccordement dans le faisceau retenu et de produire un niveau AVP pour la solution retenue ainsi qu'in fine l'étude d'impact valant dossier loi sur l'eau correspondant.

En vertu des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme et L122-1 du code de l'environnement, il a été proposé de mener une concertation préalable à la définition de cette future desserte alternative. Les modalités de cette concertation, non définies sur le plan réglementaire, ont été fixées par délibération du Bureau communautaire du 15 mars 2016.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- Permettre le renouvellement du centre-bourg de Trignac et du quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne qui est aujourd'hui bloqué compte tenu des importants flux routiers Poids lourds et des nuisances associées.

Cette politique volontariste de renouvellement urbain fait partie des objectifs mis en avant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de la CARENE, dont les orientations générales ont été débattues par le Conseil communautaire le 3 octobre 2017. Les opérations de renouvellement urbain permettront d'optimiser le foncier existant en centre-ville ce qui participera à la limitation l'extension urbaine et du mitage.

- Permettre la sécurisation de tous flux piétons et cycles qui sont nombreux dans le centre-ville de Trignac et Bellevue, compte tenu de la présence d'équipements scolaires (école Albert Vinson – rue Henri Gautier à Montoir de Bretagne par exemple), d'équipements sportifs, de centralités administratives, de lieux culturels.
- Permettre le désenclavement des zones d'activités Altitude et Logistiport, ce qui contribuera à terme à :
    - Favoriser le développement de ces zones qui bénéficient d'une proximité géographique avec les sites industrialo-portuaires de Saint-Nazaire et Montoir de Bretagne.
    - Optimiser le foncier existant de ces zones d'activités pour ne pas avoir à regarder au-delà des zones d'ores et déjà urbanisées pour trouver de nouvelles surfaces a vocation économique.
    - Proposer un accès routier aux zones d'activité performant, qui permettra des déplacements sécurisés pour tous les usagers : poids lourds, véhicules légers et engins agricoles. La nouvelle voie offrira un parcours fonctionnel, lisible et rapide pour tous vers les zones d'activités de Trignac. Les rues des secteurs habités aujourd'hui empruntées connaitront une réduction significative de leur trafic qui se traduira par une diminution des nuisances et un gain en sécurité pour les riverains.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux associés au territoire traverse (zones humides, faune, milieu hydrographique,…) Et proposer un aménagement qui minimise au maximum les impacts sur le milieu naturel.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- information par voie de presse ou dans les magazines municipaux,
- organisation d'une réunion publique,
- organisation d'une exposition avec mise à disposition d'un registre sur le lieu de celle-ci pour recueillir les observations du public.

Une première phase de concertation (dont le bilan a été tiré par délibération du Bureau Communautaire en date du 6 novembre 2018) a ainsi été mise en œuvre ayant permis à chacun de s'informer et de s'exprimer sur l'opération. Il est ici important de signaler qu'une large communication avait été d'ores et déjà engagée en amont, en témoigne la conférence de presse du 26 janvier 2015, portant à la fois sur les travaux de sécurisation et renforcement en eau potable et sur la zone Altitude : desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir de Bretagne.

La deuxième phase de la concertation a eu lieu du 07 au 25 octobre 2019 avec l'organisation d'une exposition et mise à disposition d'un registre au sein des mairies de Trignac et de Montoir de Bretagne ainsi qu'au service techniques de Trignac.

En effet il a été décidé d'attendre un stade d'avancement plus fin des études de projet pour informer la population au travers d'une exposition sur un projet de desserte mieux stabilisé techniquement, dans sa géométrie, dans ses aspects environnementaux et son calendrier. La complexité technique du projet et les différentes contraintes présentes sur le site induisent une certaine variabilité de choix en termes de modalités constructives. Le projet nécessitait par ailleurs une étape importante de mise au point technique afin de fiabiliser le faisceau. Les échanges avec les services de l'Etat lors de la phase de pré-instruction du dossier d'autorisation unique, ont par ailleurs nécessités des adaptations dans l'implantation de la voie notamment pour recherche l'évitement de secteurs sensibles sur le plan environnemental. La démarche de concertation et l'information du public ont donc

été poursuivies par la réalisation d'une exposition et la mise à disposition d'un registre de concertation du public conformément aux modalités indiquées dans la délibération du Bureau communautaire du 15 mars 2016.

Le présent BILAN porte sur l'Exposition réalisée du 7 au 25 octobre 2019 sous la forme de trois panneaux explicatifs du projet de la desserte alternative et des mesures compensatoires avec la mise à disposition d'un registre de concertation du public

3 panneaux à destination du public ont été créés et mis en place afin d'expliquer le projet de la desserte alternative :

Ces panneaux ont été mis en place sur trois lieux du 07/10/2019 au 25/10/2019 :

- Mairie de Trignac
- Services techniques de Trignac
- Mairie de Montoir de Bretagne.

Figure 1: Affichage en Mairie de Trignac

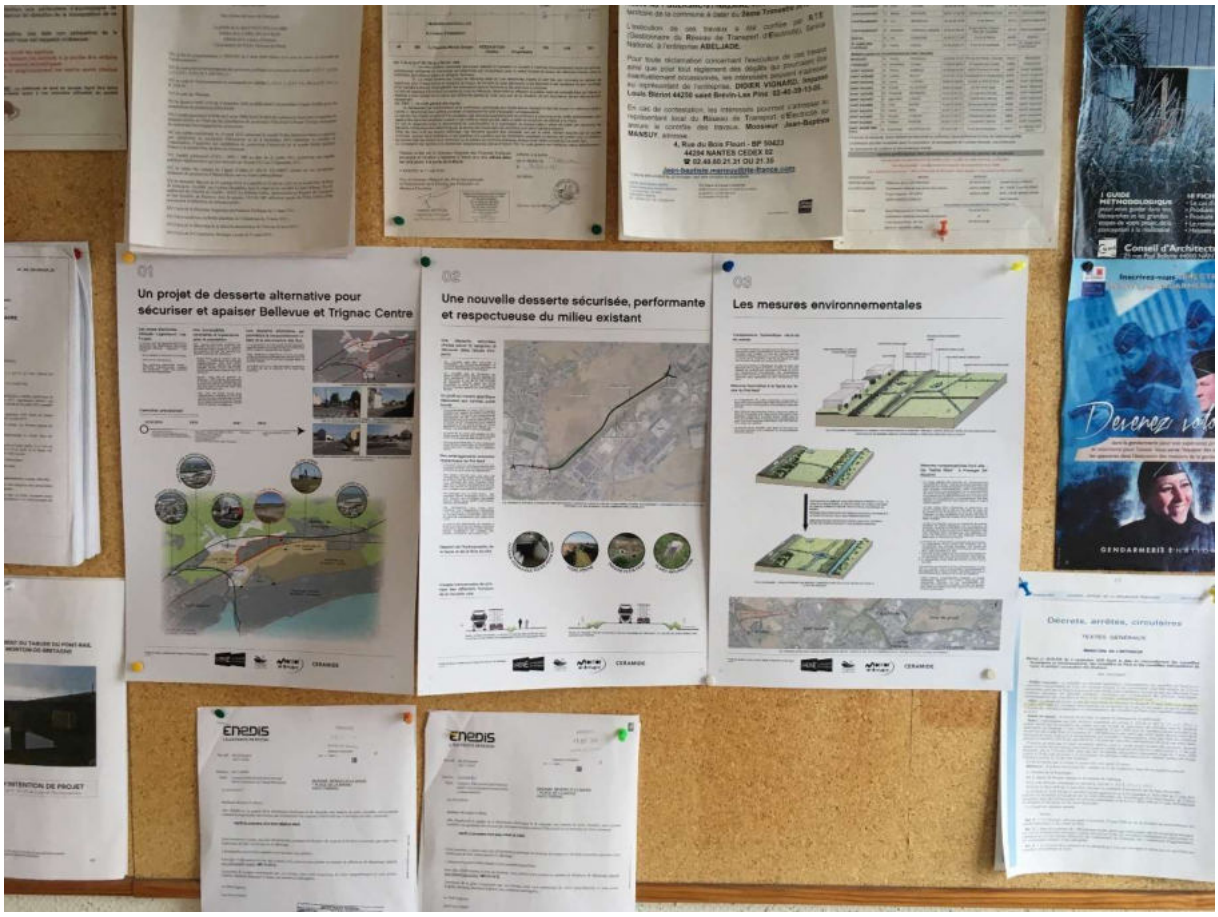

Figure 2 : Affichage aux Services Techniques de Trignac

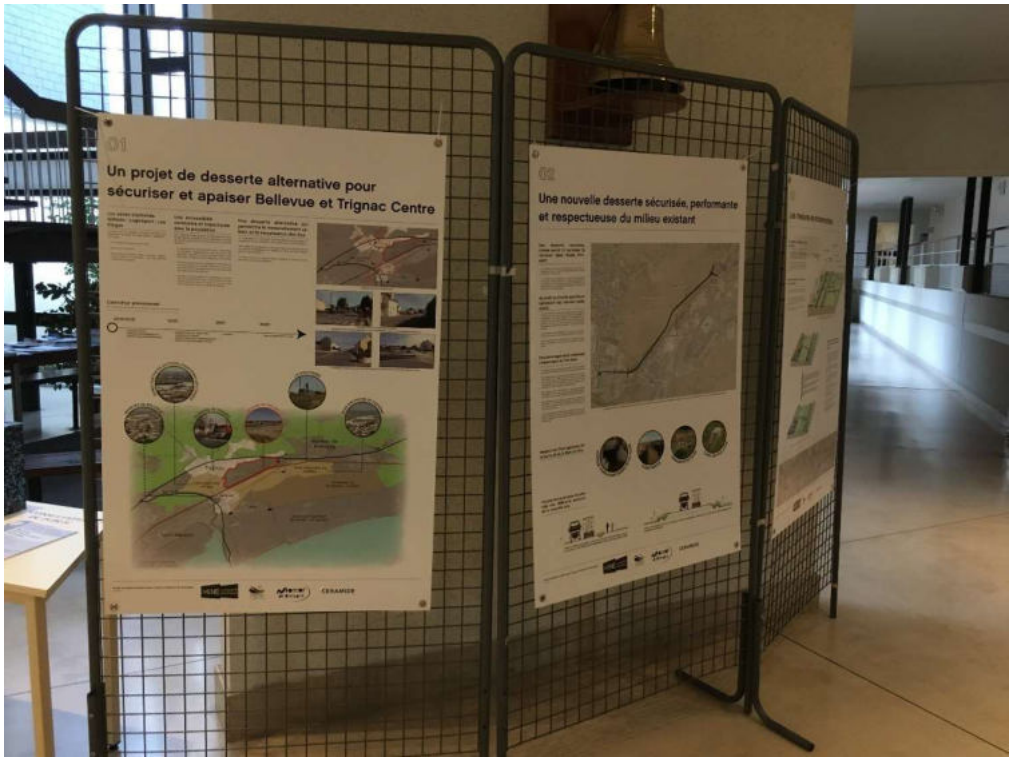

Figure 3 : Affichage en Mairie de Montoir-de-Bretagne

Un registre de concertation du public a été mis à disposition sur chaque lieu d'exposition du 07/10/2019 au 25/10/2019.

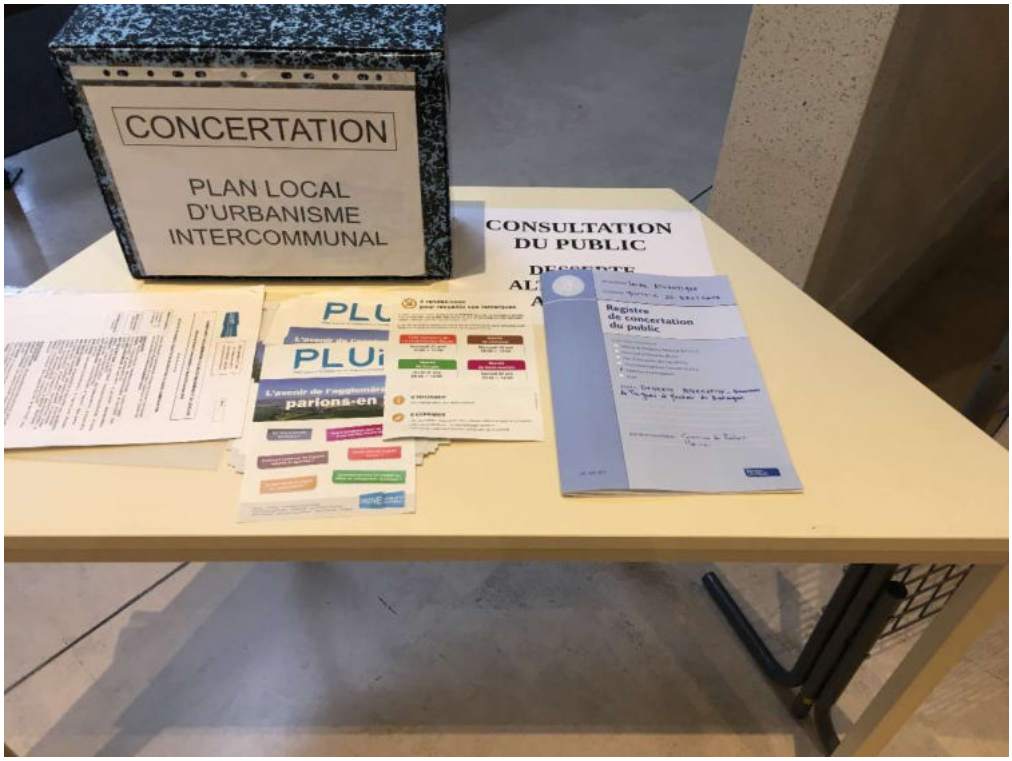

Figure 4 : Registre portant sur la Desserte alternative - Montoir -de-Bretagne

Des publications sur les sites internet des communes de Trignac et de Montoir de Bretagne ont été faites afin d'informer la population de la mise en place des panneaux sur chaque lieu ainsi que de la mise à disposition du registre de concertation.

Ces annonces ont également été diffusées sur les panneaux lumineux de la ville de Trignac du 9 au 19 octobre 2019.

A l'occasion de réunions trimestrielles, la SONADEV Informe régulièrement les entreprises de la ZAE Altitude – Les Forges sur les actualités de ce projet.

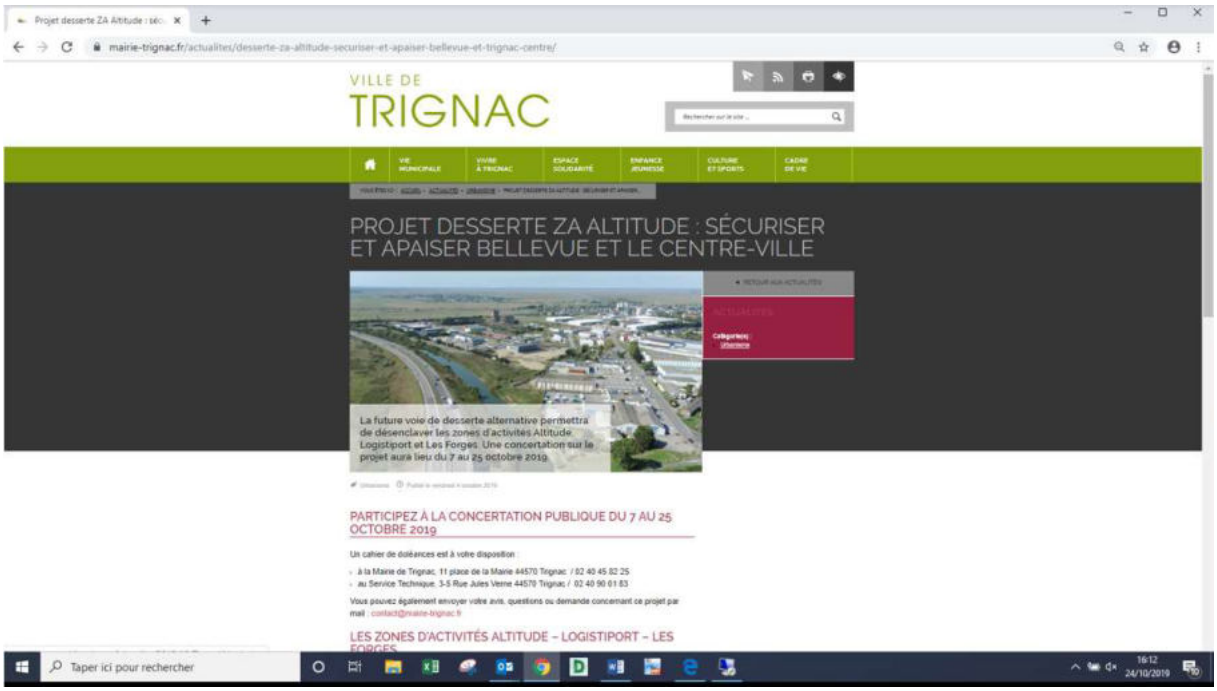
mairie-trignac.fr/actualites/desserte-za-altitude-securiser-et-apaiser-bellevue-et-trignac-centre/
VILLE DE
TRIGNAC
PROJET DESSERTE ZA ALTITUDE : SÉCURISER ET APAISER BELLEVUE ET LE CENTRE-VILLE
La future voie de desserte alternative permettra de désenclaver les zones d'activités Altitude Logistiport et Les Forges. Une concertation sur le projet aura lieu du 7 au 25 octobre 2019.
PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 7 AU 25 OCTOBRE 2019
Un cahier de doléances est à votre disposition :
LES ZONES D'ACTIVITÉS ALTITUDE – LOGISTIPORT – LES FORGES
Taper ici pour rechercher

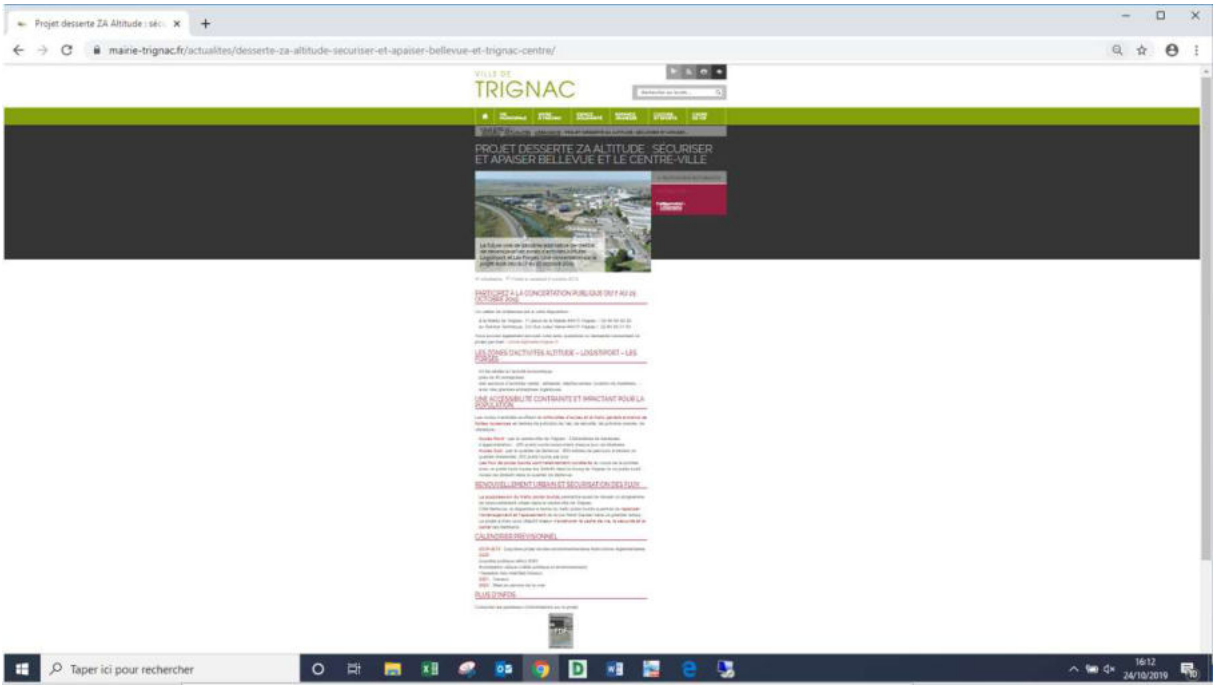
mairie-trignac.fr/actualites/desserte-za-altitude-securiser-et-apaiser-bellevue-et-trignac-centre/
TRIGNAC
PROJET DESSERTE ZA ALTITUDE : SÉCURISER ET APAISER BELLEVUE ET LE CENTRE-VILLE
Taper ici pour rechercher

Desserte alternative de la zone altitude de Trignac

Exposition de 3 panneaux explicatifs concernant la zone altitude de Trignac
Visible dans le hall de la Mairie du lundi 7 au vendredi 25 octobre 2019 inclus.
Un registre est également disponible.

Après des années d'attente des habitants du quartier de Bellevue et de Trignac, le projet de la desserte alternative de la zone altitude franchi une nouvelle étape.
Pour mémoire, la CARENE a prévu d'investir environ 10 millions d'euros pour créer cette nouvelle voie qui desservira la Zone altitude de Trignac en évitant les quartiers d'habitats de Bellevue et de Trignac.

Au cours de cette concertation, il a été fait les remarques suivantes :

- 1 remarque écrite sur le registre de concertation à la Mairie de Trignac déposée le 16/10/2019

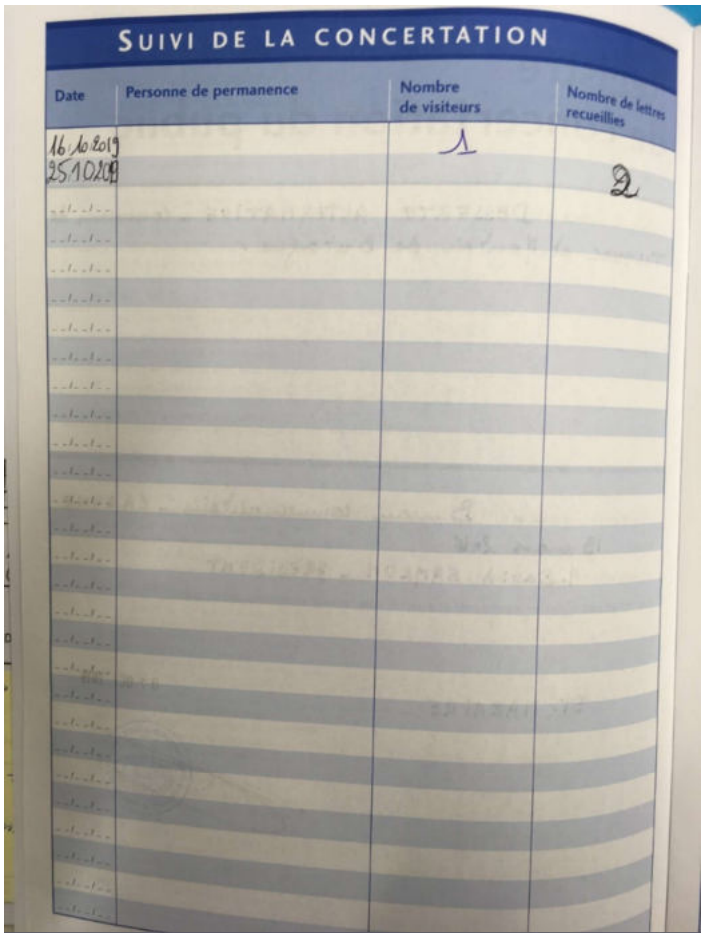

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
16/10/2019		1	
25/10/2019			2

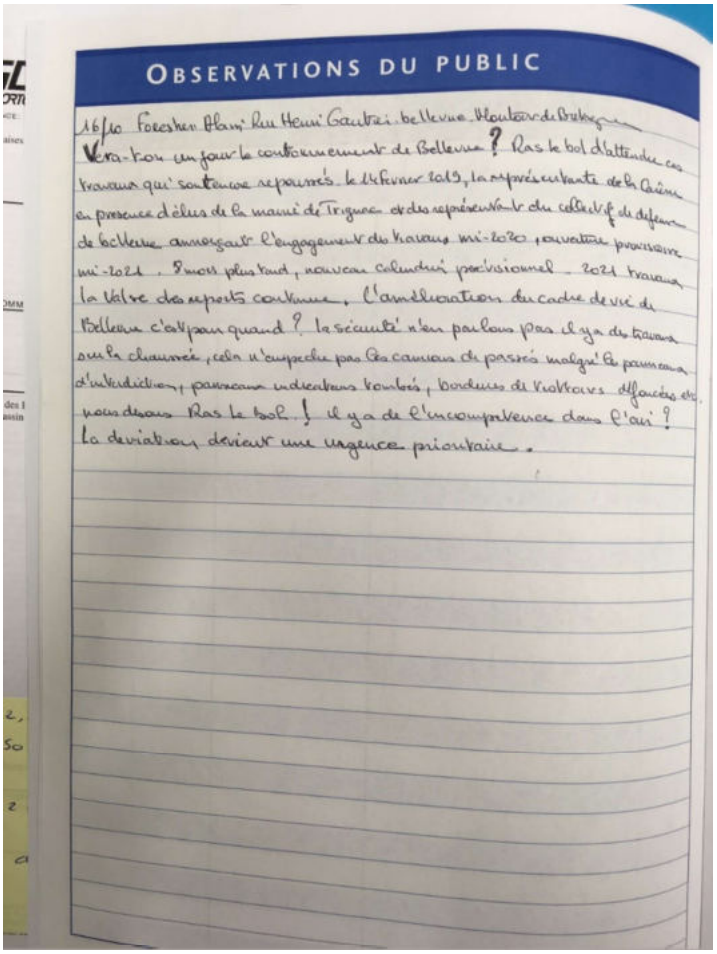

OBSERVATIONS DU PUBLIC

16/10 Forestier Alain Rue Henri Gautrais Bellevue Montoir de Bretagne
Verra-t-on un jour la contournement de Bellevue ? Ras le bol d'attendre ces travaux qui sont censé reprendre le 14 Février 2019, la représentante de la Mairie en présence d'élus de la mairie de Trignac et des représentants du collectif de défense de Bellevue annonçait l'engagement des travaux mi-2020, ouverture provisoire mi-2021. 8 mois plus tard, nouveau calendrier provisionnel : 2021 travaux la Valse des reports continue. L'amélioration du cadre de vie de Bellevue c'est pour quand ? la sécurité n'en parlons pas il y a des travaux sur la chaussée, cela n'empêche pas les camions de passer malgré les panneaux d'interdiction, panneaux indicateurs tombés, bordures de trottoirs effacées etc... nous disons Ras le bol ! il y a de l'incompétence dans l'air ? la déviation devient une urgence prioritaire.

2 remarques formulées par le biais du site web de Trignac déposées le 25/10/2019

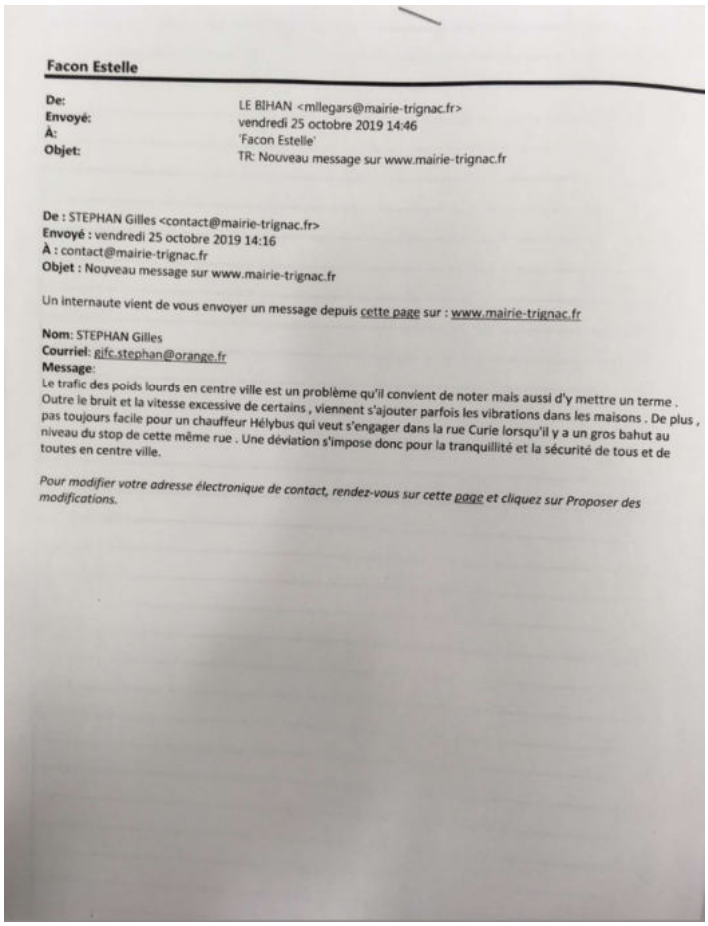

Facon Estelle

De: LE BIHAN <mllegars@mairie-trignac.fr>
Envoyé: vendredi 25 octobre 2019 14:46
À: 'Facon Estelle'
Objet: TR: Nouveau message sur www.mairie-trignac.fr

De : STEPHAN Gilles <contact@mairie-trignac.fr>
Envoyé : vendredi 25 octobre 2019 14:16
À : contact@mairie-trignac.fr
Objet : Nouveau message sur www.mairie-trignac.fr

Un internaute vient de vous envoyer un message depuis cette page sur : www.mairie-trignac.fr

Nom: STEPHAN Gilles
Courriel: gifc.stephan@orange.fr
Message:
Le trafic des poids lourds en centre ville est un problème qu'il convient de noter mais aussi d'y mettre un terme . Outre le bruit et la vitesse excessive de certains , viennent s'ajouter parfois les vibrations dans les maisons . De plus , pas toujours facile pour un chauffeur Hélybus qui veut s'engager dans la rue Curie lorsqu'il y a un gros bahut au niveau du stop de cette même rue . Une déviation s'impose donc pour la tranquillité et la sécurité de tous et de toutes en centre ville.

Pour modifier votre adresse électronique de contact, rendez-vous sur cette page et cliquez sur Proposer des modifications.

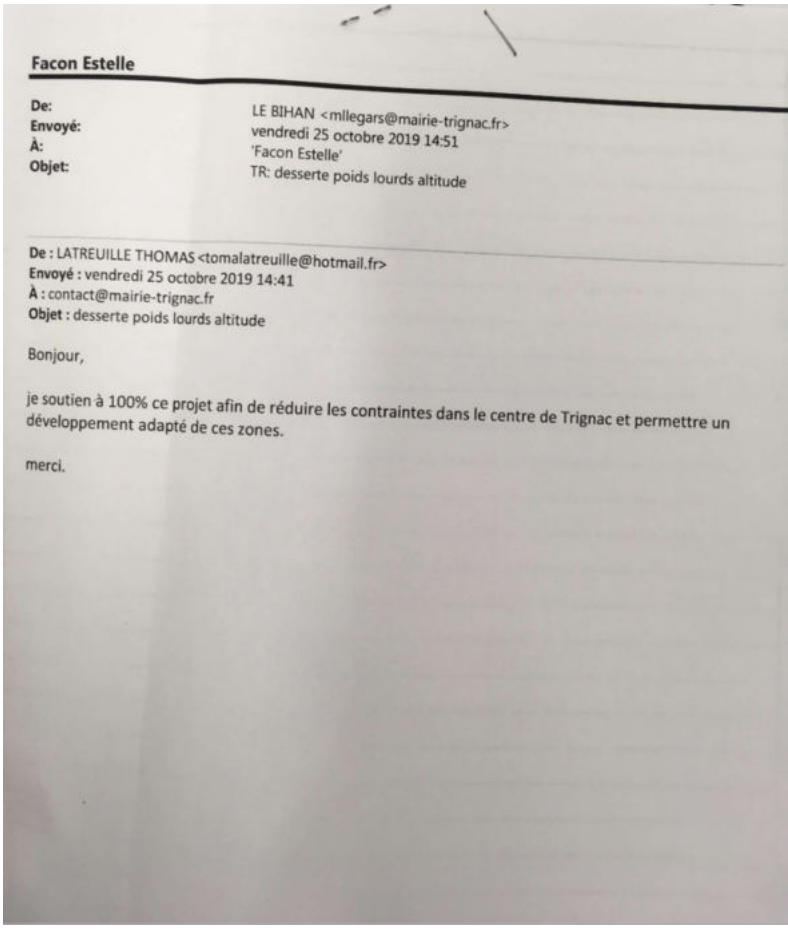

Facon Estelle

De: LE BIHAN <mllegars@mairie-trignac.fr>
Envoyé: vendredi 25 octobre 2019 14:51
À: 'Facon Estelle'
Objet: TR: desserte poids lourds altitude

De : LATREUILLE THOMAS <tomalatreuille@hotmail.fr>
Envoyé : vendredi 25 octobre 2019 14:41
À : contact@mairie-trignac.fr
Objet : desserte poids lourds altitude

Bonjour,

je soutien à 100% ce projet afin de réduire les contraintes dans le centre de Trignac et permettre un développement adapté de ces zones.

merci.

On constate peu de mobilisation et de remarques à l'issue de cette période d'exposition. L'ensemble des remarques porte sur la nécessité de développer le projet afin de sécuriser le centre-ville de Trignac et diminuer les nuisances liées à la circulation pour les riverains.

Deux remarques portent :

- sur la mise en sécurité du quartier de Bellevue :
- sur les questions de nuisances sonores actuelles dues à la circulation des poids lourds dans le centre-ville de Trignac
- sur les vibrations dans les maisons dues à la circulation

Une remarque porte sur la nécessité de réaliser le projet afin de permettre le développement des zones.

Les objectifs poursuivis par le projet correspondent bien aux attentes de la population qui a mis en avant les enjeux de sécurité et de qualité de vie. Il ressort également de la concertation que cette nouvelle desserte alternative proposera un accès routier aux zones d'activité performant, qui permettra des déplacements sécurisés pour tous les usagers : poids lourds, véhicules légers et engins agricoles. La nouvelle voie offrira un parcours fonctionnel, lisible et rapide pour tous vers les zones d'activités de Trignac. Les rues des secteurs habités aujourd'hui empruntées connaitront une réduction significative de leur trafic qui se traduira par une diminution des nuisances et un gain en sécurité pour les riverains.

CONCLUSION DE LA CONCERTATION :

Depuis le 15 mars 2016 et jusqu'à aujourd'hui, un certain nombre de mesures envisagées pour la concertation préalable à l'aménagement de la desserte alternative entre Trignac et Montoir de Bretagne a ainsi été engagé.

Ce projet, identifié depuis de longues années par l'ensemble acteurs du territoire et habitants, est largement soutenu et attendu par la population locale des communes concernées de Trignac et Montoir de Bretagne. Le nombre de participants aux différentes réunions organisées en témoigne, les différentes interpellations formalisées par les collectifs d'habitants concernant l'avancement du projet aussi, et la dernière exposition vient appuyer la nécessité de réaliser la desserte alternative pour répondre aux nuisances liées à la circulation en centre-ville.

En parallèle de la phase de concertation réglementaire, l'organisation de rencontres réunissant professionnels agricoles (dont représentant de LAGRENE (association regroupant Les Agriculteurs de la Région Nazairienne et de l'Estuaire), industriels, concessionnaires réseaux, services de l'Etat ont permis de répondre à des questions spécifiques :

- L'intégration de la dimension biodiversité et zones humides
- l'intégration des contraintes réseaux,
- L'accompagnement et la pérennisation de l'activité agricole
- l'intégration des attentes fonctionnelles des entreprises concernant la future voierie (gabarit, girations…) – objectif : un projet de voierie adapté aux besoins et volumes capacitaires des industriels de la zone Altitude.

Cette phase de concertation a permis de faire ressortir des points de vigilance qu'il conviendra de bien prendre en compte dans la phase opérationnelle du projet :

- Veiller à la pérennité de l'activité agricole
- Construire un projet de compensation ambitieux
- Etablir un calendrier correspondant à l'urgence émises par les riverains

D'une manière générale, la concertation s'est déroulée avec les habitants et toutes les personnes concernées (aménageurs, industriels, concessionnaires, agriculteurs, associations) pendant toute la durée de l'élaboration des études préliminaires. Les objectifs de cette concertation étaient d'informer l'ensemble des personnes concernées et de recueillir leurs avis sur ce projet.

Les délais d'études ont été particulièrement longs (plus de cinq années) du fait des multiples contraintes rencontrées pour l'aménagement de ce site et celles liées aux questions foncières : négociations amiables, … de fait, la population a eu largement le temps de s'informer sur le projet, en dehors des réunions publiques prévues à cet effet et de s'exprimer sur le projet.

Globalement, cette concertation aura permis d'expliciter les objectifs poursuivis par la CARENE et les communes de Montoir-de-Bretagne et de Trignac dans la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure routière au service d'une volonté forte d'apaiser et de sécuriser les quartiers traversés ; et au service d'une vision globale et cohérente

d'aménagement du territoire reposant sur l'optimisation et le renouvellement des centralités et des parcs d'activité économique.

Cette concertation permet ainsi de confirmer que le projet a été conçu en prenant en compte les attentes et les propositions exprimées par les partenaires techniques et par le public, qu'il a été compris, accepté et maintenant très largement soutenu dans son principe. Ce projet est fortement souhaité par la population et plus particulièrement les riverains. Il est également très attendu par les entreprises de la zone d'activité. D'ores et déjà il apparaît un consensus et une véritable demande sur le fait d'engager ce projet.

.